

F15B29
MÉMOIRES

SUR

LES MAISONS
DE FORCE
DU ROYAUME
DE FRANCE.

Par M. le Vicomte de ***.



A AMSTERDAM,

Chez les Libraires des Nouveautés.

M. DCC. LXXXIV.

Justin Guinelle

INTRODUCTION.

PLUSIEURS personnes ont écrits des Mémoires sur les Lettres-de-cachet & sur la Bastille : le public les avoit accueillis avec empressement , parce qu'il s'étoit flatté qu'ils contenoient des vérités ensevelies dans le tombeau du silence & des découvertes intéressantes pour l'humanité ; mais lorsqu'il s'est apperçu que son attente n'étoit point remplie , & que la plupart des Auteurs des dits Mémoires n'avoient eu en vue que d'éterniser leur nom & d'intéresser les Lecteurs sur leur sort particulier , au lieu de chercher à les attendrir sur celui de toutes les malheureuses victimes qui sont renfermées dans les Maisons de force , il a ralenti son zele pour la lecture des dits Mémoires. Comme je desire , autant qu'il est possible , éviter cet inconvénient , & que cet Ouvrage soit utile & intéressant pour le Gouvernement & pour toutes les familles , j'écarterai avec soin toutes les phrases qui ne tendroient qu'à faire mon apologie & à exciter la sensibilité des lecteurs en ma faveur. Je ne citerai les faits qui me sont personnels , que pour parvenir à l'enchaînement

des vexations dont je vas rendre compte. Mais pour en concevoir une idée juste & les graver dans le cœur d'une manière à y exciter une noble & généreuse compassion & une pieuse indignation, il faut d'abord j. persuader que tout ce que l'on a écrit sur la Bastille n'offre pas en proportion légale la moitié des horreurs & des cruautés qui s'exercent dans les différentes Maisons de force, comme Saint-Thion, Saint-Lazare, Bicêtre, Charenton, &c. Je m'attacherai particulièrement à celle-ci, dont j'ai eu l'honneur d'être pensionnaire, & par conséquent été à portée d'en connoître l'intérieur. Je commencerai par son régime institutif(), ensuite par les infractions qui y sont faites, la dureté des Supérieurs & la barbarie des portes-clefs; mais je prévient mes Lecteurs que je ne parlerai, à l'égard des faits essentiels, d'après qui que ce soit; que je ne citerai que les actions qui se sont passées sous mes yeux: le souvenir en est encore gravé dans mon cœur, je sens même que c'est agrandir sa plaie que de retracer des actions qui n'ont point d'exemple. Cependant en les*

(*) Celui des autres Maisons de force est le même.

rendant publiques, je ne prétends pas condamner, comme bien des Ecrivains ont fait, l'établissement des Maisons de force; les hommes qui connoissent un peu le cœur humain & les maux qui affligent l'humanité entière savent qu'elles sont nécessaires à la conservation du repos public & à l'honneur des familles. 1°. Elles sont destinées pour receler des libertins, des vagabonds qui déshonorent leurs familles par une conduite déréglée, soit en faisant des dettes au-dessus de leur faculté, soit en s'appropriant le bien des autres d'une manière illégale & défendue. 2°. Elles servent d'asyle à ces hommes infortunés chez lesquels la nature a fait des changemens & des révolutions, à la vérité bien affligeantes, qui les rendent insensés ou furieux. Ces deux classes d'hommes ne peuvent plus rester dans la société générale; ce seroit exposer cette dernière à des inconvéniens aussi fréquens que dangereux: les loix ne veulent pas que l'on punisse de mort un insensé qui commet un meurtre, il a donc fallu nécessairement prendre des précautions pour prévenir cet accident: ces précautions intéressent non-seule-

ment les familles de ces infortunés, mais encore tout l'ordre social : mais si d'un côté l'établissement des Maisons de correction est utile & légitime, de l'autre côté l'application & l'usage que l'on en fait sont aussi dangereux que barbares. Les abus qui en résultent sont cruels & fréquens. Je sens que pour les développer d'une manière satisfaisante, il faudroit des lumières supérieures aux miennes : il ne suffit pas, je le fais, de coucher sur le papier des vérités arides, il faut les tracer avec ordre, méthode & goût, y mêler le brillant des fleurs de la Rhétorique, le sublime de la Physique, le pathétique & le touchant de la Logique, & enfin assembler toutes ces choses de manière à former un tout qui prépare le Lecteur par gradation au degré de sensibilité où il est nécessaire de l'amener, & lui fasse éprouver tour-à-tour des sentimens de pitié, d'horreur & d'indignation, suivant que les circonstances l'exigent : cette tâche est au-dessus de mes forces, & malgré ma bonne volonté, je ne puis espérer de la remplir qu'en en appelant à l'humanité des âmes vertueuses & sensibles.



MÉMOIRES SUR LES MAISONS DE FORCE DU ROYAUME DE FRANCE.

*Régime institutif de Charenton & autres
Maisons de Force.*

CETTE Maison avoit d'abord été formée pour recevoir de pauvres malades, ensuite des furieux & des insensés ; mais la cupidité, la haine & la prévention en formèrent insensiblement une république composée d'individus de tous les ordres & de tous les états ; les uns coupables, les autres innocens, d'autres fous & d'autres sages. Elle est gouvernée par des

especes de Moines , appellés vulgairement Freres de la Charité (1); il ne faut point être dans les ordres sacrés pour embrasser cet état , c'est au contraire un motif d'exclusion.

Le Prieur , le Sous-prieur , le Procureur , le Directeur & Sous-directeurs sont chargés de l'inspection des prisonniers & de l'exécution des ordres du ministere de la police & des familles ; un ou plusieurs de ces officiers reçoit les prisonniers ou pensionnaires destinés pour cette maison ; il inscrit leurs noms & qualités sur un livre qui ne sert qu'à cet usage ; ensuite on donne un nom de guerre au nouveau venu.

On distingue les prisonniers par pensionnaire *du Roi* , de familles & de la police ; cette dernière en a de deux façons , savoir , ceux que le Lieutenant-général fait enfermer de son autorité privée & ceux qu'il fait entrer dans l'intérieur de cette maison

(1) Il seroit plus juste de les appeller Freres de la cruauté.

maison pour un certain temps , afin de communiquer avec des pensionnaires dont il est important de découvrir les secrets.

Les pensionnaires de familles ont communément des chambres à feu & sont nourris suivant les pensions & l'accord fait par leurs parens. Ceux du Roi ont des cellules sans cheminée , ainsi que ceux de la police ; ils se chauffent l'hiver dans une chambre que l'on qualifie de chauffoir : ils ont tous les matins une demi-roquille de vin avec un morceau de pain ; à midi une roquille de vin , la soupe , le bouilli & une entrée ; le soir une roquille de vin , du rôti ou du ragoût ; ils n'ont de la salade & du désert que le Dimanche : mais le tout est souvent si mal accommodé , qu'il n'est pas possible d'en manger. Si on se plaint à quelques-uns des Supérieurs , ils vous répondent par un sourire moqueur , & les porte-clefs disent qu'il ne faut pas écouter le plaignant , que c'est un fou , &c. &c. (1)

(1) Dans l'hiver on sert le soupé à cinq heures ,

Ils ont tous les ans une paire de pantoufle, une paire de bas drapés, & tous les deux ans une robe de chambre de callemandre. Mais les Moines n'en donnent exactement qu'à ceux qui ont leur bon sens : on donne les vieilles robes de chambres de ces derniers à ceux qui sont fous.

Chaque pensionnaire doit avoir tous les mois une livre de tabac en poudre ou à fumer à son option. Les portes-clefs, qui sont des vrais écorcheurs, leur font la barbe tous les huit jours.

On dit la Messe tous les jours ; les pensionnaires qui ne sont point ce que l'on appelle au secret tant fous que sages, peuvent y assister ; mais il n'est pas possible d'y prier, les fous entrent & sortent à chaque instant, de manière que l'on diroit que la Chapelle est un marché

& dans l'été à sept, il n'est plus possible après cela de sortir de sa chambre ; j'en avois cependant la liberté, grace à M. Louis d'or : il est assez mal nommé, car loin d'endormir, il réveille. Les lecteurs se rappelleront facilement que j'avois donné 24 livr. au porte-clef.

public, & non pas un lieu consacré au culte de la Divinité.

Ceux qui veulent se confesser en font les maîtres ; néanmoins il faut avoir la prudence de ne pas parler contre le Gouvernement, la Police & les Moines ; autrement votre secret pourroit bien être révélé.

Depuis la Touffaint jusqu'à Pâque, on donne deux morceaux de bois par jour à ceux qui ont droit d'en avoir : il auroit beau gêler à pierre fendre après & avant ces époques, on ne leur donneroit pas une buche de bois ; au contraire, on l'enleve à ceux qui ont eu la précaution d'en amasser en économisant sur leur portion ordinaire : on donne depuis les mêmes époques trois chandelles de douze à la livre par semaine.

Les logemens sont de petites cellules en long, meublées d'une chaise de bois, d'une tasse, d'un pot à l'eau d'étain, d'un bois de lit, garni d'une paille, d'un matelas, d'un traversin, de deux gros draps & d'une couverture de laine. Il y a

quelques pensionnaires de familles qui ont des rideaux à leurs lits & leurs chambres tapissées : le tout aux dépens de leurs parens. Chaque chambre est en outre meublée d'une espece de chaise percée, ou pour mieux d'une caisse de bois attachée à la muraille, & à laquelle caisse il y a une lunette comme aux latrines ordinaires ; il y a un pot dans la dite caisse pour recevoir les matieres fécales & les urines ; les portes-clefs les vident tous les Samedis : ils n'ont pas besoin d'entrer dans les chambres des prisonniers pour cette besogne, parce qu'il y a vis-à-vis de chaque latrine une fenêtre pratiquée au bas du mur du corridor ; néanmoins comme les insensés & les sages occupent indifféremment un même corridor, & que ces premiers ne savent pas pour l'ordinaire ce qu'ils font, ou agissent par malice, ils lâchent très-communément leurs urines à côté du pot, de maniere que cela forme un dégorgement & un écoulement dans les corridors ; écoulement qui est aussi désagréable à la vue qu'à l'odorat, & con-

traire à la santé. Il en résulte, *jur-tout dans les grandes chaleurs*, des exhalaisons empestiférées qui se communiquent à toutes les chambres ; il n'est même pas possible de passer en été dans les corridors sans être muni d'eau odoriférante & sans se boucher la bouche & les narines avec un mouchoir.

Les corridors & les chambres sont parfumées tous les Dimanches avec de la graine de genievre, non pas à cause des prisonniers, mais des supérieurs qui font leur visite ce jour-là immédiatement après la Messe, afin d'examiner si les chambres sont bien tenues, si les prisonniers n'ont point fait quelques fractions, & s'ils n'ont pas quelques plaintes à faire contre les portes-clefs, &c. On a vu, par ce que j'ai dit plus haut, qu'il est inutile de porter des plaintes, que les supérieurs en rient, que cela ne sert ordinairement qu'à aigrir les garçons contre vous, & à vous exposer à être encore plus maltraité.

Chaque cellule est fermée d'une grosse

porte épaisse d'un pied, garnie de barres de fer & de deux gros verroux qui ferment à clefs. Il y a à chaque porte un guichet qui ouvre en dehors & en dedans, &c.

Je ne me suis dispensé de faire des observations aux articles qui en sont susceptibles, que pour ne pas fatiguer mes Lecteurs par des répétitions inutiles; j'ai pensé qu'elles seroient plus intéressantes en les plaçant au récit des infractions du régime de cette maison & de la barbarie des porte-clefs. Mais je crois devoir, avant de détailler ces faits, donner connoissance des motifs qui ont occasionné ma détention.

Agé de 22 ans, j'avois fait choix d'une Demoiselle de 18 ans; je la destinois pour être un moi-même, c'est-à-dire, mon épouse, mon amante, mon amie, & ma confidente (1). Sa naissance, ses vertus, ses mœurs & sa beauté la

(1). C'est le seul moyen d'être heureux, de mériter l'amitié, & la confiance de son épouse.

rendoient digne du respect & de l'admiration de tous ceux qui la connoissoient. Ma mere seule fut insensible aux trésors précieux de la vertu & du mérite. Son pere, riche Financier, & qui avoit tous les vices honteux de cet état, l'avoit accoutumée à ne chérir que ceux de Plutus; la Demoiselle que j'aimois n'en étoit malheureusement pas pourvue; en conséquence mon choix fut rejetté avec hauteur. On me destina au contraire pour Mademoiselle de... riche héritiere de M. de... Fermier-général; ses parens & les miens étoient d'accord, les articles du contrat dressés à mon infu; on me lui fit faire d'abord en qualité de voisin une visite de bienfiance; trois jours après cette premiere visite, je fus destiné à tenir sur les fonts baptismaux un enfant avec elle; tous les préparatifs étoient faits, ils étoient dignes de la fête; c'étoit le soir de cette cérémonie que les articles devoient être signés. La femme de chambre de ma mere étoit dans la confiance, elle m'aimoit, elle savoit mon

attachement pour Mademoiselle la Marquise de..., elle m'informa en pleurant de tout ce qui avoit été concerté au préjudice de mon inclination; je la remerciai avec toutes les marques de reconnaissance que méritoit un service aussi important; néanmoins cette découverte m'alarma, le temps pressoit, j'aimois & je respectois ma mere. Cette alternative de confusion & d'opposition d'idées me plongea dans des réflexions accablantes; d'un côté j'aurois voulu lui obéir, & de l'autre je ne voulois point renoncer à la Marquise: cette dernière l'emporta. Je fis attention que le sacrifice que ma mere exigeoit de moi étoit tout-à-la-fois *injuste, cruel, barbare & dénaturé*; je me disois intérieurement: comment? je croyois que les peres & meres ne profitoient de l'autorité qu'ils ont sur leurs enfans, que pour rendre ces derniers heureux & faire leur bonheur. Ma mere veut cependant profiter de celle qu'elle a sur moi pour faire mon malheur; elle fait néanmoins que le mariage est un

acte

acte indissoluble, qui, *en unissant les conjoints*, fait leur félicité, ou occasionne des regrets, des peines & des chagrins qui ne peuvent finir que par la mort des époux. Les parens devroient donc, avant de former de pareils engagements, consulter les goûts & les inclinations de leurs enfans, & dans toutes les circonstances préférer la vertu au bien. Je fus interrompu dans mes rêveries, un domestique vint me dire que ma mere m'attendoit, qu'elle étoit dans sa voiture: Je lui dis de faire réponse que j'allois me rendre à ses ordres: j'étois bien éloigné de le faire: je profitai au contraire d'une porte de derriere pour m'évader. Je me rendis dans une Eglise, où j'invoquai le *Seigneur* & tous les *Saints*; je les priai de toucher le cœur de ma mere & de changer ses sentimens; mais malgré la ferveur de mes prieres, elles ne furent pas *exaucées*. Mon laquais vint m'informer que l'enfant avoit été baptisé *sous mon nom* par Procureur, & que ma mere étoit furieuse; ainsi que la famille de la Demoiselle qui

avoit été mareine : je le renvoyai avec ordre de me rendre compte de toutes les démarches de ma mere ; je me retirai auprès de ma tendre & infortunée amie ; je lui fis part de tout ce qui s'étoit passé. Il est inutile de retracer ce que nous nous dûmes réciproquement d'obligeant & de tendre : les personnes qui ont aimé & qui ont l'ame sensible, honnête & délicate, pourront mieux le sentir, qu'il ne me seroit possible de l'écrire. Nous en rendîmes compte à son pere & à sa mere ; ils ne purent s'empêcher de rire de mon stratagème & de ma piété marine, *qui n'est fervente que lors du danger*. Ils me promirent la continuation de leur amitié & parurent sensibles à mon attachement sincere pour leur fille ; mais comme ils étoient très-prudens, ils me conseillèrent de me rendre à la campagne chez un ami commun, où nous pourrions nous voir fréquemment sans suspicion légitime & recevoir de nos nouvelles avec sûreté. Je céдай à leur avis, *non sans regret, ni sans verser des larmes* ; je

les quittai un instant pour mettre ordre à mes affaires & pour profiter d'un petit tête-à-tête avec mon adorable Marquise : nous nous fîmes des adieux aussi tendres & aussi touchans que l'étoient ceux d'*Hector* & d'*Andromaque*, & dont les suites furent aussi funestes.

Lorsque je fus arrivé au château de... j'en informai mon adorable maîtresse, en lui faisant les protestations d'usage en pareilles circonstances, & auxquelles elle répondit d'une maniere aussi obligeante que tendre. Nous goûtâmes pendant huit jours le plaisir de nous voir sans obstacle, & de recevoir les missives que nous nous adressions réciproquement tous les jours.

Le neuvieme jour je ne reçus ni visite ni nouvelle. J'avois fait la veille un rêve affreux, il fut le présage des maux qui vont m'accabler. Mon valet de chambre me remit, deux jours après ce rêve, la lettre suivante :

„ Mon cher ami, vous avez sans doute été surpris de ne pas me voir hier, ni de ne

pas recevoir de mes nouvelles. Un événement que je ne pouvois prévoir, & qui me coûtera la vie, en est le motif. Mon infortune est à son comble : nous avions cru que ma famille se prêteroit à nos vœux, elle nous l'avoit promis, mais je ne fais par quelle fatalité elle a changé tout-à-coup d'idée. Mon pere vient de me notifier, *d'un ton aussi barbare que cruel*, qu'il ne vouloit point se brouiller avec ta famille; qu'il renonçoit à ton alliance, & m'ordonnoit d'en faire autant; qu'il alloit me mettre dans un Couvent jusqu'à l'arrivée de M. le Chevalier de...; qu'il falloit que je me disposasse à lui donner *la main*. A ces mots, je suis tombée aux genoux de mon pere; je les ai embrassés & arrosés de mes larmes; je lui ai dit : ah, mon cher papa! vous m'avez donné la vie, seriez-vous assez inhumain pour me l'ôter? C'est vous qui m'avez permis d'aimer le Vicomte de..., vous voulez aujourd'hui me forcer à l'oublier? Non, mon cher papa, il n'est plus possible, & je ne vous crois

pas assez.... je pense que vous voulez m'éprouver. Vous devez votre naissance à des ancêtres généreux, valeureux & vertueux, vous avez toujours marché sur leurs traces, vous ne cesserez pas de le faire dans un temps où vous devez prouver que la première & la vraie noblesse est sans éclat lorsqu'elle n'est pas soutenue de cette grandeur d'ame & de ces sentimens qui doivent distinguer l'homme noble d'avec le roturier : je suis votre fille, je vous obéirai dans toutes les circonstances qui ne seront point opposées à votre gloire & à mon honneur. L'une & l'autre seroient flétris si je suivais vos ordres; parce que vous avez donné votre parole au *Vicomte de...*; souvenez-vous, mon cher papa, qu'un *Gentilhomme* doit la tenir, dût-il lui en coûter *la vie*... Mon pere ayant détourné la tête sans me faire la moindre réponse, je suis restée sans connoissance... Mon pere a profité de ce moment pour se retirer. J'ai été transportée dans mon appartement, où, *revenue de ma foiblesse*,

j'ai été très-surprise de ne pas le voir. Julie, la fidelle Julie, m'a dit qu'il étoit forti, & qu'il avoit donné les ordres de ne me laisser parler à qui que ce soit, & de tenir tout prêt pour me conduire à l'Abbaye de..... Je me suis de nouveau évanouie. Julie m'ayant, par des soins incroyables, rappelée à moi-même, je profite de l'absence de mon pere pour t'écrire la présente, elle se ressent du trouble de mon ame... Je te ferai fidelle jusqu'à la mort... Je desire que cet aveu, que la circonstance arrache de mon cœur où il étoit gravé, puisse t'engager à suivre mon exemple & te consoler. Songe que mon bonheur dépend de la conduite que tu tiendras. Je ne puis t'en dire davantage, parce que je crains d'être surprise; mais St. Louis te dira de vive voix tout ce que je ne puis confier au papier. Adieu, porte-toi bien, & n'oublie pas celle qui est pour la vie ta sincere amie,

La Marquise de ...

P. S. Je m'apperçois, en lisant ma lettre, que je vous ai tutoyé; quoique ce

langage soit celui de la vraie amitié, je sens que la bienséance ne permet pas à une Demoiselle bien née d'en faire usage vis-à-vis d'un homme, avant d'être unie avec lui par les liens du mariage. Si-tôt que je ferai à l'Abbaye de....., je vous le ferai savoir par mon cousin le Moufquetaire: il est arrivé hier fort à propos; je lui ai fait part de mon infortune & de mes desseins; il vous connoît de réputation, il a approuvé mon choix, il s'est chargé d'être notre messager & de faire tout ce qui dépendra de lui pour nous être utile & pour accélérer notre union. Il est naturellement brave, il a du bon sens & de l'honneur, & je crois que vous en ferez content."

Ce 15 Février.

Cette lettre me fut remise au moment où on alloit se mettre à table. Je feignis d'être incommodé, afin de rester dans ma chambre pour y faire réponse.

„ Ma chere, tendre & respectable amie, votre silence avoit déjà navré mon cœur de la plus vive douleur; il sembloit m'an-

nôncer quelques événemens finiftres. Votre dernière lettre que St. Louis vient de me remettre, confirme que le préfentiment que j'avois, n'étoit que trop légitime. Je fens tout le poids des maux qui vous accablent. Je ne puis vous exprimer combien mon ame en eft affligée : il eft plus facile de fentir dans de pareilles circonftances, que de s'exprimer. C'eft par mes actions & par ma conduite que je ferai en forte de vous prouver que je fais apprécier le facrifice que vous faites en ma faveur. Je ne m'amuferai point à vous faire de grandes proteftations d'amitié, de reconnoiffance & d'attachement, ce langage eft devenu trop commun ; il eft dans la bouche de l'amant parjure comme dans celle de l'amant infidèle : ce n'eft que par les faits que l'on mérite cette dernière qualité, & je ne pourrai mieux vous prouver que j'en fuis digne, qu'en fuivant de point en point tout ce que St. Louis m'a dit de votre part. Je fuis avec refpect celui qui met tout fon bonheur & fa gloire à l'honneur

de

de devenir votre époux, & à être pour toute la vie votre fidele ami,

Le Vicomte de ...

P. S. Je ferai enchanté de faire connoiffance avec votre coufin ; il pourra, ainfi que vous l'avez prévu, nous être d'un très-grand fecours : je ne négligerai aucun des moyens qui pourront me faire mériter fon amitié, & furtout hâter le moment fortuné de notre union, le feul où je pourrai jouir d'une félicité pure & vous donner des preuves de toute ma tendrefse, & que l'amour & le refpect ne font point incompatibles. Ménagez votre fanté, & fongez que ma vie dépend de la vôtre.

Ce 15 Février. «

Le 16 à dix heures du matin, on vint m'avertir qu'un Monsieur, que l'on ne connoiffoit pas, defiroit de me parler ; qu'il étoit décoré de la Croix de Saint Louis. Je crus que c'étoit le coufin de Mademoifelle la Marquife, ma chere amie ; je volai au-devant de lui, & en le voyant, fon air de candeur, me

D

fit croire que je ne m'étois pas trompé. Il m'aborda très-civilement, & sans me donner le temps de l'interroger, il débuta par me dire : Monsieur le Vicomte, je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, néanmoins je suis instruit de votre position, elle me touche d'autant plus vivement que j'ai aimé, & que j'ai l'ame sensible. La démarche que je fais doit vous prouver l'intérêt que j'y prends ; je ne puis m'étendre sur cet article, m'ajouta-t-il, parce que le temps presse, il n'y a pas un instant à perdre ; Mademoiselle la Marquise vous attend dans une voiture derrière le parc, elle veut conférer avec vous sur des objets d'importance ; notre conduite est un peu téméraire, l'amitié fait faire bien des choses ; néanmoins j'ai cru qu'il étoit de la prudence de nous faire escorter par quatre de mes amis ; ils sont bien montés & bien armés, nous serions en état de nous défendre dans le cas de surprise. Tous ces discours furent prononcés avec tant de chaleur & de simplicité, qu'ils m'inspirèrent la plus

grande confiance, & que je fus fortement persuadé que cet inconnu étoit le cousin de ma bonne amie ; je l'embrassai, je lui témoignai toute ma reconnoissance, & volai avec lui au rendez-vous indiqué. Après avoir marché neuf à dix minutes, j'aperçus une voiture escortée de quatre cavaliers, & une femme la tête enveloppée d'une caleche qui me faisoit signe avec la main d'avancer promptement. Nous redoublâmes le pas ; mais, malgré que j'étois dans la persuasion la plus crédule que c'étoit la Marquise, mon cœur étoit agité d'un trouble secret & semblable à ces inquiétudes subites qui s'emparent de l'ame aux approches de quelques événemens fâcheux. Arrivé à la voiture, j'en trouvai la portiere ouverte ; deux des cavaliers avoient mis pied à terre, celui qui m'accompagnoit me précipita vivement dans la voiture, où il monta avec moi ; les autres fermèrent la portiere, & le postillon fut au grand galop. Cette violence ne me surprit pas beaucoup, je m'imaginai qu'ils

avoient apperçu du monde dont ils vou-
loient éviter d'être vus. Mais lorsque j'eus
envifagé la Demoifelle qui étoit dans la
voiture & que je vis que ce n'étoit pas
la Marquife, je devins furieux. J'étois
naturellement vif, quant à ma bravoure,
*quoique j'en aie donné des preuves dans
plus d'une occafion*, il ne me convient
pas d'en parler; d'ailleurs j'étois fans ar-
mes, & contre la force il n'y a pas de
réfiftance, je me livrai aux reproches,
aux injures & aux menaces. Alors l'In-
fpecteur de Police, qui avoit la Croix
de Saint Louis (1), me dit : Je fens,
M. le Vicomte, que c'est à jufté titre
que vous êtes fâché, mais toutes vos im-
précations ne peuvent vous être d'aucune
utilité. Je fuis muni d'une Lettre-de-ca-

(1) C'est l'avilir que de la donner à des hommes
qui n'ont d'autre mérite & d'autre utilité, finon de
faire beaucoup de malheureux & de mettre, à l'infar
des pouffe-culs, des citoyens dans les fers. Il paroît
étrange que la Nobleffe & les Princes ne repréfentent
pas au Roi que c'est dégrader l'état militaire que de
donner la Croix de S. Louis à des Infpecteurs de Police.

chet pour vous conduire à Charenton;
je ne m'en fuis chargé que parce que
l'on m'a affuré qu'il ne tiendrait qu'à vous
de ne pas refter dans cette maifon, c'est-
à-dire, fi vous voulez obéir à Madame
votre mere, elle eft à Paris, je vous
conduirai à fon hôtel... Je lui fis réponfe
que j'aimerois mieux mourir... Il fit encore
des tentatives pour me faire accepter ce
parti. Voyant qu'il ne pouvoit rien ga-
gner fur mon efprit, il me fit le tableau
de Charenton; il m'avoua que c'étoit
Madame Sabattin qui avoit vendu la
Lettre-de-cachet pour dix Louis d'or, &
que lui avoit reçu douze cents livr. pour
me capturer. Enfin, ajouta-t-il, puifque
vous préférez la captivité à la liberté,
je crois devoir vous prévenir qu'elle
pourra être longue, & que fi vous avez
quelque argent fur vous, il faut avoir
foin de le cacher dans la ceinture de
votre culotte, vous en aurez befoin pour
vous procurer des douceurs: nous dirons
en arrivant que vous, ayant capturé par
furprife, n'avez pas un fol fur vous. Je

ne leur fis aucune réponse, mais je profitai de leur avis.

Nous arrivâmes à une heure du matin à la porte de Charenton. Il faisoit clair de lune. Je mis pied à terre & je m'aperçus que la façade de cette maison annonçoit plutôt un Palais fait pour loger des Rois, qu'un lieu de force pour servir d'asyle à des libertins. L'Inspecteur me dit que le bâtiment superbe que je voyois, servoit de logement aux Moines, & que celui des pensionnaires étoit sur le derrière.

Un Suisse, portant la livrée du Roi, vint nous ouvrir la porte de la grille, le Prieur vint au-devant de moi, il me conduisit dans un appartement assez brillant, où je trouvai d'autres Moines qui me reçurent avec un sourire moqueur. Le Procureur écrivit sur un registre mes noms & mes qualités, & on me donna un nom de guerre suivant l'usage de cette maison. Cette petite cérémonie, qui n'est pas trop agréable, remplie, le Prieur me présenta des rafraîchissemens que je refusai;

il me fit ensuite plusieurs questions toujours accompagnées d'un rire malin. Je lui fis réponse que je n'étois pas disposé pour me confesser; que, lorsque je serois préparé, je le ferois avertir; que je le priois en attendant de me faire conduire dans le lieu qui m'étoit destiné, parce que j'avois besoin de repos. Il regarda ses collègues, & leur dit: Je ne crois pas qu'il soit fou. J'entendis ce joli compliment, malgré ma vivacité naturelle, de sang-froid, ou pour mieux dire, je fis comme si je n'avois pas cru qu'il s'adressât à moi.

Le Directeur, accompagné de deux garçons, me conduisit dans ma chambre avec la musique du cliquetis des clefs. Je passai dans un corridor assez grand, où j'aperçus à droite & à gauche des portes qui avoient plus d'un pied d'épaisseur, étoient garnies de barres de fer & de deux gros verroux fermant à clefs; j'aperçus aussi à chaque cellule une petite fenêtre pratiquée au bas du mur, d'où sortoit des matières putréfais, qui ré-

pandoient une odeur empestiférée : c'est les latrines dont j'ai parlé au commencement de cet ouvrage. Je me trouvai mal & fus faisi d'horreur à la vue de toutes ces choses. Je passai dans un second corridor où j'éprouvai le même désagrément. Enfin j'arrivai à la chambre qui m'étoit destinée, comme j'en ai fait la description ci-dessus. Il seroit superflu de la retracer.

Il est inutile de dire à mes lecteurs que je passai une nuit des plus cruelles, ni de les fatiguer par le récit de mille réflexions plus affligeantes les unes que les autres. Ceux qui ont l'ame sensible & qui ont aimé, apprécieront beaucoup mieux ma situation que je ne pourrois la peindre. Autre que tout ce que je pourrois dire, seroit absolument étranger aux objets que je me propose de traiter. Je n'ai même rendu compte du commencement de mes aventures avec Mademoiselle la Marquise de . . . , que pour faire connoître les motifs de ma détention : il ne fera plus question de cette Demoiselle dans cet ouvrage.

Je ne fermai pas les yeux le reste de la nuit, tant parce que j'étois accablé par l'ennui qui dévoroit mon ame, que parce que j'étois à chaque instant réveillé par des cris effroyables & lugubres; tantôt ils étoient semblables à ceux des animaux féroces, d'autrefois ils ressembloient à ceux des bêtes fauves, & enfin j'entendois des voix entrecoupées, foibles & débiles, gémir, se plaindre, & dire : on me tue, on m'assassine, &c.

Je me promenai, j'écoutai attentivement cette triste mélodie, & j'entendis un nouveau bruit de chaînes qui se heurtoient les unes contre les autres. Je crus que c'étoit un stratagème que ma famille faisoit jouer pour m'effrayer & me porter à condescendre à ses volontés. Je croyois alternativement que j'étois dans des cachots avec de vils scélérats, dans des forêts au milieu d'une bande d'assassins, ou dans des antres souterrains avec des animaux féroces & voraces : telles étoient les conjectures que je pouvois tirer de ma retraite obscure.

Lorsque le jour parut, je regardai par la croisée de ma chambre; elle donnoit sur une cour où j'aperçus des hommes les uns nuds, les autres à moitié habillés, & qui tous n'avoient aucune apparence de figure humaine, tant ils étoient débiles, couverts de fange ou de matière fécale. Cette fâcheuse découverte me coûta bien des larmes; elle me porta à faire des réflexions sur les révolutions de la nature & sur tous les maux qui affligent l'humanité. Je n'en fus distrahit que par l'entrée d'un porte-clef qui vint m'annoncer assez brusquement que le Prieur devoit venir me voir à dix heures, & qu'il falloit qu'il parfume ma chambre. Je lui demandai ce que signifioit le bruit que j'avois entendu toute la nuit. Il me répondit gracieusement que c'étoit *des fous comme moi*; qu'ils alloient en baigner une demi-douzaine pour leur apprendre à faire ainsi du vacarme; *je rends littéralement les expressions*. Je fis semblant de ne pas entendre son joli compliment, autrement je me serois trouvé dans la nécessité de

le rosser, & ensuite d'être baigné à l'eau froide. Je lui répliquai: Je vois bien que tu ne me connois pas, & aussi-tôt, *avant de lui donner le temps de parler*, je lui donnai un Louis: si tu es honnête, lui ajoutai-je, que tu me serves avec discrétion & fidélité, je te récompenserai généreusement. Il resta stupéfait, il accepta mon don, & me promit que je serois content de lui. Il m'apporta du papier, de l'encre & des plumes, que je lui avois demandé, en me prévenant qu'il falloit les cacher à cause des supérieurs.

A peine mon geolier, ou mon gardé-du corps, comme on voudra, fut sorti, que j'entendis marcher avec confusion & ouvrir le guichet de ma porte; je portai mes regards de ce côté, c'étoient les pensionnaires tant fous que sages, qui, *ayant appris que j'étois arrivé pendant la nuit*, venoient me faire leurs complimens, les uns crachoient dans ma chambre par le guichet, d'autres frappoient à grands coups à ma porte, & d'autres me faisoient l'honneur de m'appeller leur ca-

marade, & de me prier de leur donner la main. Je supportai ce petit cérémonial sans répondre un seul mot : il falloit m'y accoutumer de toute nécessité, puisqu'il avoit lieu tous les jours.

Une minute après, j'aperçus un pensionnaire de la taille de cinq pieds & neuf pouces ; il paroïssoit être âgé d'environ trente-six ans ; il avoit la figure noble & intéressante ; il m'adressa les paroles suivantes : Monsieur, vous venez d'essuyer un désagrément bien dur & bien sensible à quiconque ne le connoît pas. Voilà douze ans que je suis dans cette maison, je n'y suis pas encore accoutumé. Je vous plains de tout mon cœur, vous ne paroîssez pas mériter un asyle de la sorte ; vous aurez de la peine à vous faire au régime que l'on y exerce ; vous serez d'abord quelques jours sans communiquer avec aucun pensionnaire ; à la vérité, vous n'y perdrez pas grand'chose ; je pense au contraire que lorsque vous les connoîtrez, vous préférerez la solitude à leur compagnie, à moins que vous ne

sachiez faire comme le vrai Philosophe, qui se prête aux circonstances sans s'étonner de rien. Il seroit cependant, pour ainsi dire, impossible de conserver un pareil sang-froid dans cette retraite, où vous aurez occasion de voir des choses, dont *le Philosophe Pangloze* ne pourroit lui-même s'empêcher d'être surpris & affligé... Il faut prendre du courage, si-tôt que vous aurez la liberté de recevoir & de communiquer, je vous instruirai de la conduite que vous devez tenir. Je me trouverai très-heureux si je peux vous être utile & si ma compagnie peut vous être agréable... Je le remerciai de son attention & de son honnêteté ; je l'assurai que je profiterois avec bien du plaisir de ses offres obligeantes.

Mon geolier étant entré, je lui demandai s'il connoissoit ce pensionnaire. Il me répondit que c'étoit un Garde-du-corps ; qu'il y avoit douze ans qu'il étoit captif ; que son nom de guerre étoit M. St. Luc ; qu'il ignoroit son nom de famille & les motifs de sa détention ; qu'il

favoit feulement qu'il étoit de Nancy, & enfermé pour vingt ans.

Le Prieur me fit une longue vifite; il me traita un peu plus gracieufement que la veille, & donna des ordres aux portes-clefs, non-feulement de ne plus fermer ma porte, mais encore de me laiffer promener dans les autres corridors. Je le remerciai de cette faveur: elle étoit d'autant plus grande qu'on ne l'accordoit à perfonne: auffi ce n'étoit qu'un piège que l'on m'avoit tendu pour découvrir plus facilement mes intentions, & m'inspirer une confiance fans réferve; mais il fut la dupe de fon stratagême, je gardai mon fecret. Je le priaï de me procurer des livres. On m'en apporta fur le champ. Il fit enfuite rouler la conversation fur Madame la Vicomteffe de ... ma mere. Il me dit qu'elle étoit très en colere contre moi; qu'elle avoit beaucoup de crédit auprès des Miniftres & des amis nombreux; que je ne devois pas perdre un instant pour faire agir les miens; qu'il fe chargeoit volontiers de les faire

avertir, &c. &c. Je le remerciai de nouveau, & lui promis de profiter de fa bonne volonté lorfque l'occafion s'en préfenteroit; mais j'étois bien décidé à ne pas lui tenir parole. Je lui fis part des réflexions fuivantes: M. le Prieur, je fuis furpris comment vous avez pu accepter un pofté femblable à celui que vous occupez: vous paroiffez avoir de l'efprit, de l'éducation & de l'humanité, votre cœur doit être à chaque instant pénétré de la plus vive affliction. Il me fit réponfe: Monsieur, j'ai l'ame fenfible & vous me rendez juftice; mais les hommes ne font pas faits pour décider de leur fort. C'eft à eux à fe foumettre à celui que le Ciel leur a deftiné, & à en remplir les obligations fans chercher à en pénétrer les caufes. Cette réponfe étoit affez fage & pour ainfi dire fans réplique, fur-tout dans un lieu où l'on ne connoît que la loi du plus fort.

*Dureté des Supérieurs & barbarie des
Portes-clefs.*

JE passai quelques jours sans vouloir parler à qui que ce soit. Ce ne fut que le fixieme jour de mon entrée dans cette maison que je profitai de la permission que les Supérieurs m'avoient accordée; elle me mit à même de découvrir & de voir des horreurs dont on peut à peine se former une juste idée : elles m'arracherent souvent des larmes & me firent jeter les yeux sur l'espace immense des maux qui affligent les hommes. Mon point de vue se fixa *avec indignation* sur la légéreté avec laquelle le Gouvernement accorde des Lettres-de-cachet, & sur la barbarie des familles qui les obtiennent avec autant de facilité qu'un billet de comédie. Pour se pénétrer de toutes ces choses, il est nécessaire que le lecteur commence par se graver dans le cœur le logement des maisons de force, & qu'ensuite ils jettent les yeux sur les mal-

malheureuses victimes que ces repaires affreux renferment. Alors je leur demanderai quel est celui d'entre eux qui ne préféreroit pas la mort à être continuellement dans la compagnie des fous & de scélérats? Il n'y a point de distinction dans les Maisons de force, le roturier, le Gentilhomme, le scélérat, l'innocent, le fou & le sage occupent le même corridor; quel est l'homme, *un peu sensible*, qui ne soit pas, *en se trouvant dans cette position*, martelé par des réflexions plus accablantes les unes que les autres? On voit des individus qui ont joué de très-grands rôles sur la scene générale, confondus avec les criminels & les fous. On voit qu'ils ont eux-mêmes l'esprit aliéné, & que ce n'est que la suite des mauvais traitemens qu'ils ont éprouvés. C'est ici, Lecteurs, qu'il faut déployer le tableau & tirer le voile qui le couvre. Je ne réclame point votre sensibilité, elle doit être naturelle, puisque les hommes, en faveur desquels je vais vous parler, sont vos parens ou vos

amis, & enfin toujours vos semblables.

Le fils de M. de la M...., ancien Prévôt de Paris, avoit épousé une Demoiselle de Château-Thierry. On dit qu'elle n'aimoit point son mari; de concert avec la famille de cet infortuné, il fut arrêté qu'il falloit l'enfermer à Charenton, comme simple d'esprit. On paya 3000 livr. pour sa pension. Lorsqu'il fut sous les verroux, son premier soin fut de se plaindre *avec justice* de son épouse & de sa famille. Le défaut de récréation, les exemples sinistres & affligeans qu'il voyoit sans cesse sous ces yeux, le portèrent naturellement à faire des réflexions tristes & accablantes. Tout cela réuni aux plaisanteries dérisoires des Moines & des portes-clefs, & à quelques bains froids que l'on eut soin de lui donner dans la rigueur de l'hiver, *pour avoir manqué de respect à ses geoliers*, contribua à lui aliéner l'esprit. Voici quel étoit son genre de folie : il alloit voir les autres pensionnaires sans distinction d'état, il leur parloit avec cette honnêteté, qui

est toujours inséparable de la bonne éducation, il se mettoit à genoux devant eux & leur demandoit une prise de tabac. Tout cela pouvoit-il mériter des bains froids & d'être mis au rang des furieux & des insensés? Mais en supposant pour un instant qu'il eût eu l'esprit attaqué de la maladie dont je viens de rendre compte, si son pere & son épouse eussent connu les droits de la nature & de l'humanité, n'eussent-ils pas préféré de le faire voyager avec un homme prudent? Il seroit infailliblement parvenu à le ramener au sentier de la raison, au lieu qu'en le faisant enfermer, ils l'ont précipité dans le gouffre des maux & dans le grand chemin de la folie.

J'ai commencé par ce fait, comme étant le moins atroce, afin de ne pas effrayer de plano mes lecteurs & de les préparer par degré à recevoir les alimens de la sensibilité & de l'horreur que doivent naturellement inspirer la cruauté & l'injustice.

Un pensionnaire, âgé de 55 ans, appelé M. de St. Florentin, nom du protecteur

qui l'avoit fait enfermer, homme érudit, de probité & de mérite, fut recelé à Charenton pour les causes suivantes :

Cet homme étoit infecté de la Philosophie moderne, il croyoit & attribuoit tout au hafard ; cependant il n'affectoit pas l'incrédulité ; il affistoit *par politique* au Service divin ; il préféroit la Religion Catholique à toutes les autres, parce qu'il disoit que c'étoit celle qui lui paroissoit la plus sage. Son épouse étoit au contraire une zélée partisane de Saint Médard & de la doctrine de Jansénius. Elle fut très-scandalisée des opinions de son mari. Elle en parla à l'Evêque de Soissons, bon Janséniste, avec lequel elle étoit étroitement liée : ce bon prélat fit des tentatives inutiles pour ramener cet homme à la connoissance & à la croyance d'un Dieu Créateur de toutes choses. Voyant qu'il n'avoit pas réussi, il fut très-piqué contre l'incrédule. On fait que les Jansénistes ne connoissent pas la tolérance : il fut en conséquence décidé, du consentement de l'épouse,

qu'il falloit obtenir une Lettre-de-cachet pour mettre le disciple de Voltaire à Charenton. Ce dessein fut aussi-tôt exécuté *que conçu* par le canal de Madame Sabbatin. Dès que cet infortuné, *qui avoit été Mousquetaire gris*, fut arrivé à Charenton, on le régala pendant huit jours de bains froids, d'injures & de mauvais traitemens. Il m'a avoué que rien ne lui avoit fait autant de peine que de se voir frappé & traité de fou à chaque instant par les portes-clefs. On sent combien il est mortifiant pour tout homme d'être frappé par de la canaille, sans pouvoir se venger ni se défendre, & sur-tout pour un militaire ; il fallut cependant souffrir toutes ces atrocités sans se plaindre, mais encore faire politesse à des individus aussi méprisables par leur naissance que par leurs mœurs, leur conduite & leur état ; autrement, s'il se fût vengé, *comme beaucoup de pensionnaires le font*, les coups & les bains auroient été redoublés. Dans cette circonstance, *aidé du conseil de la sagesse*, il céda à la force, & il se con-

clia l'amitié des portes-clefs par des présens fréquens, il parvint par ce moyen à adoucir son fort. Les Moines ayant aussi appris que c'étoit un pigeon qui étoit confiné dans leur colombier pour toujours, eurent pour lui par la suite des égards.

J'ai vu peu de personnes raisonner avec autant de sagesse & de bon sens, à *cela près de la Religion*, que le faisoit ce pensionnaire. Il a conservé jusqu'à la mort, malgré les objets hideux & les exemples fâcheux qu'il avoit sans cesse sous les yeux, une présence d'esprit, un courage & une fermeté digne du vrai Sage.

Je n'ai jamais pu savoir son nom de famille; aucun pensionnaire ne le porte dans ces maisons d'horreurs; tous reçoivent en y entrant un nom de guerre.

Le Baron de, taille de cinq pieds & dix pouces, âgé de trente-six ans, décoré des Ordres de deux Empires, où il avoit servi en qualité de Colonel, ayant éprouvé des désagrémens ou des injustices, quitta le Service de l'Empire, il se

rendit à Constantinople, où M. de étoit alors Ambassadeur de France. Ce Baron étoit d'une des meilleures familles d'Allemagne, & même allié de très-proche au Prince de Wir. . . . Cette famille ayant appris que leur parent s'étoit réfugié à l'ancienne bizance, s'adressa au Ministre de France. Ce dernier fit beaucoup de politesse & d'accueil au Baron de; il lui représenta que le service de la Cour Ottomane étoit dur & désagréable; que pour le moindre soupçon d'infidélité, on étoit étranglé, &c. que s'il vouloit passer en France, il se faisoit fort de lui faire obtenir un régiment; que s'il avoit besoin d'argent, qu'il lui en prêteroit pour faire son voyage, &c. Toutes ces avances & promesses furent accompagnées de ce ton simple & pathétique qui inspire la confiance & la reconnoissance. Ce pauvre Baron donna dans le piège, un autre en auroit fait autant que lui, il se mit en route pour se rendre à Paris; mais, par une trahison sans exemple, il fut arrêté en arrivant aux barrières, & conduit à

Charenton où il étoit attendu, & un logement ordinaire préparé. Ses premiers mouvemens le porterent à se plaindre amèrement de l'Ambassadeur de France qui l'avoit si cruellement trompé; il fut également saisi d'horreur & d'indignation à la vue du logement qu'on lui donna. De tous ces sentimens, qui étoient naturels à sa position, il eut bientôt occasion de passer à ceux de la colere & de la fureur : des hommes vils, *les portes-clefs*, le prirent au collet pour le déshabiller, lui ôter les Croix & les Cordons dont il étoit décoré; il n'étoit point accoutumé à se servir de pareils valets de chambre; dans son premier transport, il frappa & fut frappé, ce qui ne fit que le rendre plus furieux.

Les portes-clefs s'étant réunis, le dépouillerent par force & lui donnerent en suite, quoique ce fut dans la rigueur de l'hiver, plusieurs bains froids; après quoi il fut reconduit pieds & mains liés dans son réduit. On continua cette petite cérémonie pendant huit jours, & plus il se plaignoit

plaignoit du Gouvernement François & de la barbarie des Moines, & plus il étoit maltraité; alors il fut obligé de faire comme les autres, c'est-à-dire de caresser ses bourreaux; cependant la patience lui échappoit quelquefois; il ne pouvoit s'empêcher de se plaindre de la nourriture, de l'avarice des Moines, de leur dureté & de celle des garçons; il leur disoit souvent en face des vérités ameres.

Il fit plusieurs tentatives pour faire parvenir des lettres à ses amis, mais elles furent toutes remises aux Ministres (1) avec d'autant plus d'exactitude, qu'il annonçoit le desir le plus violent de se venger de l'Ambassadeur qui l'avoit joué.

Il y avoit plusieurs années que ce malheureux Baron étoit à Charenton lorsque j'ai obtenu ma liberté; j'ignore ce qu'il est devenu : il y a lieu de croire qu'il

(1) Toutes les lettres que les pensionnaires écrivent à leurs parens ou à leurs amis, sont remises par les Moines au Lieutenant-général de Police, & toutes celles qu'ils reçoivent sont décachetées.

finira ses jours dans cette infernale demeure.

Un Sr. Danger, de son nom de guerre, Ingénieur, avoit d'abord été mis à la Bastille, d'où il trouva le secret de s'évader & de passer en Hollande, où on le fit capturer à grands frais. Il fut mis à Vincennes dans un cachot souterrain, & attaché au mur avec une chaîne par le milieu du corps, on lui mit en outre des fers aux pieds & aux mains; il resta dix-huit mois dans ce cachot, d'où on ne le fit fortir que parce que ses jambes étoient entièrement pourries.

M. de Malesherbes, dont le nom fera à jamais immortel, ayant été nommé Ministre de la Maison du Roi, porta ses premiers regards sur les malheureux qui étoient enfermés dans les Maisons de force; il fit, autant par humanité que par économie, transférer plusieurs prisonniers de Vincennes à Charenton (1). Le Sr. Danger fut du nom-

(1) M. de Malesherbes ne se borna pas à cette simple translation, son humanité, son amour pour la

bre. Ce prisonnier avoit été traité, comme on a eu occasion de le voir, plus mal que l'on ne fait les plus vils assassins. Il en avoit coûté au Gouvernement pour persécuter cet infortuné plus de 100,000 livr. On ne fera peut-être pas fâché de savoir la raison de sa détention; la piece

gloire du Roi & pour la justice, lui suggérèrent les moyens de parer les abus qui avoient eu lieu sous le précédent ministere, relativement aux Lettres-de-cachet; il nomma en conséquence quatre Conseillers de la Cour des Aides, tant pour examiner les causes de la détention de plusieurs prisonniers, que pour vérifier à l'avenir les demandes des Lettres-de-cachet. Cette précaution étoit très-sage, & digne du Ministre qui l'avoit instituée; il savoit qu'un seul homme, quelque éclairé & quelque équitable qu'il soit, peut être trompé. Pour prévenir cet inconvénient, il avoit fait choix de quatre Magistrats integres, mais malheureusement pour les citoyens, ce Ministre a quitté les rennes de l'état, & elles ont été confiées à M. Amelot, qui a pour homme de confiance le Sr. Robinet, digne successeur de Madame Sabattin. Cet homme, d'une classe vile, avoit l'impudence de dire, qu'il ne savoit pas comme un honnête homme pouvoit vivre avec 15,000 livres.

suivante que j'ai copiée littéralement l'indiquera :

Tant que la belle Marquise

Mettra sur la Banque de Venise

Et Louis sur la Marquise,

La France au diable s'en ira,

Le pauvre Peuple géмира,

Et au diable la Marquise donnera.

Tel étoit le crime du Sr. Danger. Il obtint en 1778, après 22 ans de captivité, sa liberté. Ceux qui s'étoient emparés de ses biens étoient puissans & peu disposés à les restituer. Ses premières démarches furent de chercher à faire connoître au Roi l'injustice qu'on lui avoit faite, & de tâcher d'en obtenir une pension : il présenta pour cet effet un mémoire à M. le Prince de Beauveau, Capitaine des Gardes-du-corps. Ce Prince vertueux & généreux fut touché des malheurs du Sr. Danger ; mais comme plusieurs Ministres étoient accusés d'injustice & de cruauté, il leur communiqua le dit mémoire avant d'en parler au Roi. Ils ne manquèrent pas de le remercier & de lui dire que

le dit Danger étoit un malheureux, un imposteur & un scélérat qui ne méritoit pas son attention. Le Prince crut les Ministres & ne voulut point s'intéresser pour le Sr. Danger, qui fut de nouveau capturé & conduit à Bicêtre ; de manière qu'il a éprouvé successivement les horreurs & les cruautés du régime de la Bastille, de Vincennes, de Charenton & de Bicêtre, où vraisemblablement il finira sa carrière.

Un particulier, parent du Suisse du Comte de Tillière, fut mis à Charenton en 1776 comme fou, parce que cet imbécille avoit voulu jouer le rôle d'un homme inspiré de Dieu ; il avoit eu la bêtise ou l'artifice d'avancer en public que Louis XVI & la Reine n'auroient point d'enfant qu'ils n'eussent fait un voyage à Ste. Genevieve, mais qu'il falloit qu'ils aillent pieds nus en se p..... jusqu'à l'église. Une pareille sottise, qui ne méritoit que le mépris, inquiéta ; on fit capturer cet homme ; il fut conduit à Charenton & régalez de quelques demi-douzaines de bains froids.

C'est ainsi que dans un Royaume, qui passe pour un des plus civilisés, on trouve toujours de l'argent pour faire du mal & rarement pour faire du bien : il auroit été plus prudent de laisser cet insensé jouir de sa liberté & d'employer l'argent qu'il en coûtoit pour lui, à faire une pension à un malheureux militaire. Ce prisonnier s'appelloit, de son nom de guerre, Niore.

Dans la même année, il arriva un jeune homme qui fut baptisé Lisbonne. Il fut mis dans cette maison par ordre des Ministres qui le firent passer pour fou. Je demandai quel étoit son genre de folie ; comme il n'en avoit aucun, on ne put me le dire. Mais j'eus bientôt occasion de connoître que c'étoit une imposture.

Cet homme étoit âgé d'environ quarante ans ; il avoit beaucoup voyagé ; il avoit fait toutes les campagnes d'Hannovre & occupé différentes places avec honneur. Son amour pour la vérité & la justice lui avoit attiré beaucoup d'ennemis ; il avoit eu en outre des malheurs particuliers, tels que pertes de biens,

d'emplois, &c. L'expérience lui avoit fait connoître biens des abus & lui avoit appris à connoître les hommes, & cependant il les aimoit. Il avoit remis à M. Turgot un mémoire dans lequel il avoit développé les abus de la régie des fermes, indiqué les moyens de les réprimer, de ne plus imposer à l'avenir les citoyens qu'à un seul & unique droit (1), de les affranchir de toutes les formalités tyranniques, d'augmenter les revenus du Roi de 572,000,000 livres par an & de ne point faire de malheureux. M. Turgot avoit fort approuvé ce système ; mais M. le Garde-des-Sceaux, gagné par les Fermiers-généraux, en avoit empêché l'impression.

Ce même particulier avoit remis à M. le Comte de Saint-Germain, sous les ordres duquel il avoit servi, un autre mémoire, par lequel il proposoit de donner une nouvelle forme aux troupes, moins

(1) Tout-au-plus le tiers de ce que chaque particulier paie actuellement.

dispendieuse pour l'Etat, plus lucrative pour les Officiers & les Soldats, & moins meurtrière dans une action. Il avoit indiqué les moyens de récompenser les Officiers sans charger l'Etat, d'occuper les Soldats en temps de paix d'une manière utile, & d'occuper autant de terrain avec 40,000 hommes, qu'on le fait actuellement avec 60,000.

Il avoit remis un autre mémoire à M. de Maurepas, où il faisoit 1. connoître, d'une manière bien claire, les inconvéniens des Loteries, lesquelles provoquent & accélèrent la ruine de la majeure partie des citoyens, invitent les domestiques & les ouvriers à voler leurs maîtres, &c. 2. L'inutilité des Procureurs, que c'étoit ces Officiers qui entretenoient la haine & la discorde parmi les familles, & les réduisoient très-souvent à la mendicité, &c. 3. Que c'étoit un abus de vendre les charges de judicature, qu'il seroit bien plus digne du Roi de ne les conférer qu'à des Avocats anciens qui auroient prouvé par leurs mœurs & leur conduite qu'ils

qu'ils ont assez de lumière & de vertu pour juger les citoyens, &c. 4. Il avoit indiqué les moyens pour que les veuves, les orphelins & généralement tous les pauvres desquels on se seroit emparé des biens, ou que l'on auroit injustement attaqué, fussent défendus sans frais & promptement. 5. Il avoit proposé de réduire le nombre des Archevêques & des Evêques à quatre-vingt, de donner 50,000 liv. à tous les Archevêques & 25,000 à tous les Evêques, & d'augmenter les pensions des Curés & des Vicaires qui en avoient de trop modiques pour soutenir la dignité de leur état, & en remplir toutes les obligations, &c.

D'après tous ces travaux, qui étoient sagement combinés, il avoit prié les Ministres, attendu qu'il avoit eu plusieurs places de supprimées & perdu toute sa fortune, de lui donner un emploi quelconque ou une pension de 400 liv. Toutes ses démarches furent inutiles, il n'obtint rien; on auroit voulu au contraire trouver des prétextes pour le perdre; il n'é-

toit pas facile. L'indigence, qui fait écarter bien des hommes du sentier de la probité, ne lui avoit point fait oublier les sentimens d'honneur, il préféroit la mort à la bafseffe & à l'opprobre, il avoit vendu tous ses effets, il ne lui restoit plus qu'une seule chemise & l'habit qu'il avoit sur le corps. Alors il se détermina à écrire la lettre suivante à tous les Ministres, comme les ayant tous sollicités.

„Paris, le 22 Septembre 1776.

Monseigneur, j'ai rempli mon devoir de citoyen en faisant connoître à votre Grandeur, par mes différentes suppliques, ma situation & les dangers où elle m'exposoit; il étoit du sien d'en informer le Roi, ou de me procurer des secours: votre Grandeur n'a fait ni l'un ni l'autre. Je me suis présenté à un Officier, il a refusé de m'engager. Je suis en conséquence forcé de m'ôter la vie afin de me soustraire aux horreurs de l'indigence & de conserver l'honneur de ma réputation qui m'est plus chere que toutes les richesses.

ses. Cependant si l'action que je commets sur moi est un crime aux yeux de Dieu & de la Nation, votre Grandeur doit en répondre, attendu qu'elle doit faire attention aux placets qui lui sont adressés, & ne pas laisser ce soin à des commis ou à des secrétaires qui rejettent les suppliques des malheureux qui sollicitent les bontés du Roi, parce qu'ils ne sont pas en état de leur faire des présens & qu'ils n'ont point de protecteurs pour appuyer leurs demandes. C'est ce qui m'est arrivé & ce qui arrive à plusieurs autres infortunés qui gémissent sous le poids de la misere, & pourroient par la suite faire une fin aussi triste que moi, ce qui ne pourroit que donner une idée défavantageuse du Gouvernement François, & déplaire au Roi, qui est le pere de tous ses sujets, & veut qu'on leur procure des secours suivant que leurs malheurs, leur conduite & leurs services les méritent. Ce langage est dur & n'est point fait pour un Ministre, je l'avoue; mais je le dois à la justice, à la vérité & à

mes compatriotes , afin d'empêcher qu'ils soient réduits à ma position. Ces mêmes sentimens m'engagent à rendre la présente publique , comme n'étant adressé à tous les Ministres & les ayant inutilement sollicités , sans que cela ait rien changé de la régularité de ma conduite , ni diminué l'étendue des vœux que je fais pour la félicité de votre Grandeur , ni du respect avec lequel je vais cesser d'être , &c.

Signé D.“

Les Ministres furent très-piqués de cette lettre ; ils firent en conséquence mettre le Sr. D. à Charenton comme fou. Lorsqu'il fut dans cette maison , il en supporta toutes les horreurs avec un courage peu commun ; il ne lui échappa aucunes plaintes ni gémissemens , quoique les Moines eussent eu l'inhumanité de le laisser sans bas , sans souliers , ni pantoufles , sans mouchoir de poche , enfin presque nud dans la rigueur de l'hiver , à l'exception des bains dont il ne fut point régalé , parce qu'il eut la patience de tout souffrir sans murmurer , il éprouva tous

les outrages que l'on peut imaginer. Ce traitement doit paroître bien cruel à l'égard d'un homme qui avoit toujours eu une conduite régulière & ne s'étoit occupé qu'à être utile à son Prince & à sa Patrie ; ce traitement , dis-je , étoit d'autant plus infame qu'il n'avoit sollicité qu'une pension de 400 livres & qu'il en coûtoit plus de 800 pour le tenir sous les verroux , & que dans ce même temps on avoit accordé à deux chefs des espions de Paris , savoir à l'un 80,000 l. argent comptant & 8000 l. de pension , & à l'autre 16,000 de pension pour avoir été chassés , &c.

Ce pensionnaire resta huit mois à Charenton ; il n'en est sorti qu'à la sollicitation d'un ami qui s'étoit offert de lui fournir toutes les choses nécessaires à la vie & à l'entretien. Les Ministres ne firent rien pour lui , au contraire , on le fit secrètement persécuter pour tâcher de lui faire perdre la tête , & afin de prouver qu'ils n'avoient pas eu tort de le faire passer pour fou ; tous les pièges

qu'on lui tendit furent inutiles. Il ne commit aucune bassesse, il supporta sa misère & les persécutions sans exemples dont il fut accablé avec fermeté; & lorsqu'il a vu qu'il ne pouvoit obtenir ni justice, ni emplois, ni secours, il a épuisé toutes les ressources légitimes qui lui restoient, il a fait toutes les démarches & les tentatives que l'honneur & les sentimens permettoient pour se tirer d'affaire; il a même passé en pays étranger, où il s'est conduit avec la même délicatesse que dans sa patrie, & dès l'instant qu'il a vu que le sort continuoit de lui être contraire, il a mis tous ses papiers en ordre & s'est noyé. Beaucoup de personnes prétendent que c'est une lâcheté, mais je ne suis pas de leur avis, je soutiens que c'est un courage digne d'exemple. Cet illustre infortuné aimoit la justice, la vérité, le travail, il avoit de l'humanité & l'ame sensible, il avoit sollicité des places & des secours, le tout lui a été refusé; que pouvoit-il faire, sinon de se soustraire par la mort aux dangers où expose à l'indi-

gence? Telle a été la fin d'un citoyen auquel les Grecs & les Romains auroient élevé des monumens de gloire.

Comme je me suis proposé de ne faire qu'une brochure in-8vo. d'environ 80 pages, je vais terminer ce Mémoire par un dernier fait qui m'a frappé & doit surprendre tous mes Lecteurs. Je trouvai dans cette maison (Charenton) un pensionnaire que l'on appelloit Louis XVI; ce particulier avoit reçu une éducation très-distinguée, il avoit de l'esprit, du bon sens & beaucoup d'humanité; il n'étoit point habillé selon l'usage de la maison, il portoit en hiver un habit de velour noir, veste brodée en or, manchette de point, bas de soie blancs & un chapeau à plumet. En été il avoit des habits conformes à la saison. Je m'informai des motifs de sa détention. Voici ce que j'en appris: qu'il avoit fait plusieurs campagnes sur mer, qu'ensuite il avoit été Major de Place à Rochefort, que son esprit s'étant aliéné, on ne savoit pourquoi il avoit soutenu qu'il étoit fils légitime

du feu Roi & frere du feu Dauphin, & par conséquent le vrai Louis XVI; que le Roi actuel étoit son neveu, &c. Ce pensionnaire appuyoit son raisonnement de la sorte : il disoit qu'on l'avoit envoyé dans les pays étrangers pour le frustrer de la Couronne de France, mais qu'il avoit trouvé le moyen de revenir dans ses Etats, &c. On m'a assuré que ce particulier, ayant été arrêté, fut conduit d'abord à Versailles; que le Roi & toute sa Cour s'en étoient amusés pendant un certain temps, jusqu'au point qu'on l'appelloit Sire & que les Gardes-du-Corps se mettoient sous les armes lorsqu'il passoit; que ce badinage ayant ennuyé le Roi & sa Cour, cet homme avoit été mis au Châtelet & conduit ensuite à Charenton comme fou. J'eus occasion de lui parler & de reconnoître que tous ses discours étoient marqués au coin de la faiblesse, du bon sens & de l'humanité (1).

II

(1) Il seroit très-possible que depuis cette époque, les plaisanteries & les mauvais traitemens des Moines & des portes-clefs l'eussent rendu fou.

Il me dit avec beaucoup de jugement que les Grands du Royaume l'avoient trahi pour mettre son neveu sur le Trône; que néanmoins il ne leur feroit pas de peine lorsqu'il seroit parti, attendu, disoit-il, qu'il est plus glorieux pour un Roi d'être clément que sanguinaire; qu'un Souverain ne doit pas profiter de son autorité & de la force pour faire des malheureux, mais au contraire pour faire des heureux, &c. Il se plaignoit hautement de la fripponnerie des Freres de Charenton; il leur disoit à eux-mêmes, que le faisant généreusement payer pour tous les pensionnaires, son intention étoit qu'ils fussent bien nourris, qu'il vouloit également qu'on les traitât avec douceur & honnêteté; ajoutant que les hommes qui avoient eu le malheur de s'égarer du chemin de la probité, ou d'avoir l'esprit égaré, étoient assez à plaindre d'être privés de leur liberté; qu'il étoit de la dernière barbarie d'augmenter leurs maux par le défaut d'aliment & par les mauvais traitemens; que deux raisons l'avoient engagé

I

de laisser subsister les maisons de force :

1. Pour servir d'asyle aux furieux & aux personnes dont l'esprit commence à se déranger , afin d'assurer le repos public & de leur faire administrer les remedes & les secours capables de les ramener à la raison.
2. Pour servir de correction aux libertins & prévenir autant qu'il est possible par une légère punition les accidens qui déshonoreroient des familles entieres ; mais que pour ramener les libertins dans le chemin de la raison , il ne falloit pas les traiter avec dureté , férocité & cruauté ; qu'il falloit au contraire commencer par leur donner toutes les choses nécessaires à la vie animale , ensuite leur faire connoître avec douceur leurs torts passés , leur en démontrer l'infamie avec modestie & simplicité , & les conduire par gradation à l'apologie des sentimens d'honneur qui doivent faire la base de la conduite de tout homme sensé , honnête & sur-tout bien né ; que la vertu fait distinguer l'homme de son vivant & honorer après sa mort , &c.

Tel étoit le langage que tenoit ce pensionnaire ; je ne l'ai jamais entendu parler autrement , ni tenir le moindre discours insensé. Il a seulement l'imagination frappée de vouloir être le frere du feu Dauphin , & par conséquent l'héritier présomptif de la Couronne. Je ne me charge point d'approfondir ce fait. Je dirai seulement que ce pensionnaire est traité avec beaucoup d'égard & d'honnêteté , & qu'il dit ouvertement qu'il n'a pas envie de monter sur le Trône par orgueil , mais pour rendre le peuple heureux , &c.

Je ne rapporterai pas davantage d'exemples , parce que s'il falloit faire l'historique de chaque pensionnaire , au nombre de plus de cent , il faudroit faire plusieurs volumes & me livrer à des répétitions fatigantes , arides & rebutantes. Je pense que j'en ai assez dit pour mettre le Gouvernement en état de faire veiller sur la conduite des supérieurs des maisons de force , les Ministres d'être en garde contre la surprise de leurs Secrétaires , des familles , de leur prévention naturelle , &c.

pour les engager à ne pas confondre à l'avenir l'innocent avec le coupable, le sage avec le fou, & pour rappeler aux parens les sentimens de la nature, écarter ceux de la haine, de la prévention & de la cupidité; néanmoins je vais encore entrer dans quelques détails généraux qui acheveront de convaincre mes lecteurs de la tyrannie des maisons de force.

Tous les ans à l'époque des vacances, une députation du Parlement de Paris, composée d'un Président-à-Mortier, de quatre Conseillers, d'un Substitut du Procureur-général, d'un Commis-Greffier, d'Huissiers, &c. est chargée de faire la visite des maisons de force de la Capitale & des environs, afin de recevoir les plaintes des prisonniers, tant sur les motifs de leur détention que sur les traitemens des Supérieurs & des portes-clefs, &c. Ces Magistrats font en robe, leur présence inspire la confiance & le respect dû à la dignité de leurs fonctions & à l'autorité qu'ils représentent; mais malheureusement ils font plutôt ces sortes de visite pour

maintenir leurs privilèges que pour rendre justice aux malheureux: ils n'osent jeter des regards d'humanité sur aucun des prisonniers d'Etat, cette faculté leur est interdite, ils le peuvent tout-au-plus sur des prisonniers détenus par l'ordre des familles; mais les Moines & les supérieurs des dites maisons ont l'adresse d'écarter tous sentimens de compassion que pourroient avoir les Magistrats.

Quinze jours ou trois semaines avant que cette députation se rende aux dites maisons, les supérieurs d'icelle ont soin de la faire annoncer aux prisonniers par les portes-clefs. On caresse les pensionnaires & on les engage, ceux qui prétendent avoir à se plaindre, soit de leurs familles ou du Gouvernement, de tenir leurs placets tout prêts, les assurant que le Parlement leur fera rendre justice. Les supérieurs promettent même d'appuyer auprès des Magistrats les dits placets (1).

(1) On ne tient cette conduite que vis-à-vis des pensionnaires qui ont leur bon sens: elle devient inutile auprès des fous.

Les prisonniers qui n'ont point encore été trompés donnent tête baissée dans le piège ; il y en a même , & pour ainsi dire tous , qui prient les supérieurs de les aider de leurs conseils & qui leur remettent les projets de leurs requêtes : ce qui ne sert qu'à faire prendre des mesures secrètes & contraires à la liberté de ceux qui la réclament. Quant aux pensionnaires qui ont été joués les années précédentes , ils n'ont plus de confiance dans les Moines , au contraire , ils ont malheureusement l'indiscrétion de les menacer des Députés du Parlement. Alors les supérieurs prennent de nouvelles mesures pour faire échouer les entreprises des mécontents. On leur fait donner des bains froids & maltraiter par les portes-clefs , de manière qu'ils deviennent furieux & qu'ils ont des plaintes de tant de nature à porter , qu'ils mettent du désordre & de la confusion dans leurs discours , au point que tout ce qu'ils disent paroît invraisemblable ou insensé. On prévient même les Magistrats qu'il ne faut pas qu'ils approchent du

guichet de ces malheureux , attendu qu'ils sont fous , & pourroient bien , sous prétexte de vouloir leur parler , les frapper ou leur jeter des ordures au visage ; & pour les confirmer dans cette opinion , plusieurs portes-clefs marchent devant les Magistrats & ouvrent les guichets des pensionnaires qui sont vraiment furieux lesquels voyant les portes-clefs se mettent en colere & leur jettent tout ce qu'ils rencontrent sous leurs mains ; on ferme aussi-tôt les guichets , les Magistrats rient , passent promptement & croient que les prisonniers des cellules dont on n'ouvre pas les guichets sont aussi des fous furieux. Les Magistrats sont d'autant plus frappés de cette idée , que les infortunés desquels on a pas ouvert les guichets , ayant entendu passer la députation du Parlement , l'appellent , crient , se désespèrent ; & voyant qu'on ne les écoute pas , ils passent des prières aux injures , &c. de manière qu'il arrive très-souvent , qu'après cette cérémonie fagement instituée , qui devoit opérer un grand bien , plusieurs

prisonniers s'abandonnent au désespoir le plus cruel. On en a vu trois dans deux ans qui se sont étranglés. Ces malheurs très-fréquens ne sont jamais rendus publics, ou si on le fait, on les attribue à une toute autre cause, &c.

Actuellement que j'ai donné tous les détails du régime barbare & cruel de cette maison, je vais jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble de cette république insensée, j'avouerai même que si j'avois eu un cœur moins sensible & moins compatissant, j'aurois souvent eu des occasions de rire; mais ce qui auroit pu amuser de certains individus, ne seroit qu'à m'affliger & à me faire répandre des larmes, sur-tout lorsque je me représentois que depuis le sceptre jusqu'à la houlette, qui que ce soit ne pouvoit se flatter de pouvoir écarter les maux physiques & moraux qui affligent & accablent l'humanité, ni assez puissant pour conserver son esprit dans les justes bornes de la raison & de la sagesse, tout sembloit au contraire concourir à me faire connoître que les hommes de génie étoient

étoient ceux que le sort maltraite le plus & qui faisoient plus communément divorce avec la raison pour subir le joug de la folie & de tous ses accessoires. Cette idée se grava fortement dans mon cœur, & redoubla à la vue des individus qui sont enfermés à Charenton & autres maisons de force. Je fis des réflexions bien tristes pour la nature, je voyois des hommes dans des catacombes attachés à des murs avec des chaînes de fer, d'autres étoient nus, d'autres dans la fange, dans les matières fécales, couverts de haillons & n'ayant aucune apparence de figure humaine. Les uns crient, les autres hurlent, mugissent, &c. Ils ont tous les attributs des animaux immondes & féroces sans en avoir les qualités; plusieurs sont réduits à cet état fâcheux par des événemens que nul homme ne peut parer, d'autres par la cruauté du Gouvernement, des Moines, des portes-clefs & de leurs familles; néanmoins je médisois intérieurement si tous les hommes vouloient faire attention qu'ils sont frères & que le même malheur peut

leur arriver, ils seroient plus justes, plus humains & ces accidens moins fréquens.

Il y a quelquefois jusqu'à 120 prisonniers à Charenton; dans ce nombre, il y a des innocens, des coupables, des sages & des fous; ils sont logés indistinctement dans le même corridor & quelquefois dans la même cellule. Du temps que j'y étois, un vouloit être le Pere Eternel, l'autre disoit qu'il étoit le Saint-Esprit, un troisieme Général des Capucins, un quatrieme Roi de la Chine, un cinquieme qu'il y avoit cinq mille ans qu'il étoit né, un fixieme qu'il étoit déjà mort deux fois, qu'il avoit été chien, cheval, & qu'il étoit actuellement Roi, &c. Telle est la bigarure révoltante qu'il faut avoir sans cesse sous les yeux: il faut se prêter à la plaisanterie de l'un, à l'insolence de l'autre, à l'extravagance de plusieurs, à leurs injures & mauvais traitemens, &c. Or je crois que, pour un homme sensé, la mort est à préférer, parce que, comme l'a fort bien dit Cicéron, la prison perpétuelle ou

de longue durée ne fut sans doute inventée que pour les crimes que la mort ne pouvoit assez punir; à quoi il faut ajouter que d'enfermer un innocent avec un coupable, un sage avec un fou, c'est de tous les supplices le plus cruel & celui que les barbares les plus féroces n'ont pas encore imaginé, même pour les esclaves qu'ils détestent le plus. Cependant ce malheur existe dans le sein de la Nation qui veut passer vis-à-vis des autres Nations pour la plus civilisée, la plus honnête & la plus humaine. Il faut croire que les chefs de cette Nation ignorent ce malheur, & qu'ils y remédieront si-tôt qu'ils en seront informés. Tel est le desir le plus ardent de mes vœux & celui qui m'a déterminé à écrire ce Mémoire.

F I N.

REMARQUES
HISTORIQUES
SUR LA
BASTILLE.

Nouvelle Edition , augmentée d'un grand
nombre d'anecdotes intéressantes
& peu connues.

*Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance,
On renferme souvent le crime & l'innocence.*



A L O N D R E S,

M D C C L X X X I I I .



INTRODUCTION,

AVIS, PREFACE,

Ou tout ce qu'on voudra.

En 1774 il parut une petite Brochure intitulée Remarques Historiques & Anecdotes sur le Château de la Bastille, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (comme on le croira sans peine.) Ce livre trop peu connu renferme des détails fort exacts sur la topographie & le régime de ce séjour infernal (1), monument le plus odieux du despotisme des Souverains. Mais l'auteur s'étant renfermé dans des bornes trop étroites, soit qu'il n'eût pas été plus instruit, soit qu'il n'ait pas jugé à propos de révéler tout ce qui concerne cette Prison Royale, nous croyons que des détails un peu plus étendus feront plaisir à ceux qu'affligent les maux produits par le manège des Ministres, les intrigues des Cours, & les ridicules tracasseries auxquelles les peuples aveuglés donnent le nom imposant d'affaires d'Etat.

Depuis que la liberté des François a reçu, pour ainsi dire, le coup de la mort sous les dernières années.

(1) Si le Lecteur étonné trouve l'épithète un peu forte, nous sommes sûrs qu'il la trouvera fort modeste après la lecture de cet ouvrage.

années du règne de Louis XV, le Despotisme, ce fléau du genre humain, semble s'être affermi en frappant sur tous les ordres, & en rendant la terreur générale. L'espionnage & la délation, moyens presque toujours sûrs de parvenir, ont jetté la défiance & l'aliénation dans la plupart des esprits. Le philosophe se tait, ou s'exile de lui-même, & le peuple courbé sous le poids de sa chaîne, acquiert peu à peu une froide insensibilité, qui lui ôte bientôt tout ce que la nature peut avoir donné d'énergie à l'espece humaine.

A la vérité la France semble reprendre une nouvelle face depuis l'avènement de Louis XVI à ce beau trône de l'Europe. Les vengeances arbitraires deviennent un peu moins fréquentes (2). Les Ministres, les gens en place n'osent plus abuser du pouvoir avec autant d'effronterie: mais qu'on est loin encore d'y jouir de cette liberté précieuse qui, sans empiéter sur les loix, donne à l'homme sensible & confiant le droit de s'exprimer sur les maux de sa patrie & sur les fautes du gouvernement!

De tous les épouvantails que la tyrannie a imaginés, le plus redoutable sans doute pour les individus que le hasard a fait naitre français, c'est la BASTILLE. Il est plus sûr, dit-on, dans Paris, de s'en-taire que d'en-parler: cet axiome de la Capitale n'a pas besoin de démonstration; on sait ce qu'il en a coûté à un grand nombre d'écrivains tant

tant du siècle dernier que de celui-ci: mais si c'est le plus sûr, ce n'est ni le plus honorable pour la génération présente, ni le plus avantageux pour la postérité; d'ailleurs depuis les progrès de l'esprit philosophique, l'humanité commence à oser élever sa voix, les Princes semblent s'accoutumer à l'entendre, & rougiroient aujourd'hui d'employer les moyens honteux qui ont terni la gloire de leurs prédécesseurs. Des Remarques sur la Bastille, & quelques révélations d'anecdotes, intéressantes par leur liaison avec l'histoire nationale, ne peuvent que produire un très grand bien dans les circonstances actuelles; & les réflexions sévères, mais vraies, qui les accompagneront, prouveront mieux le mâle courage d'un ami de la patrie, que la basse adulation du stile académique.

Sous le dernier règne que la faiblesse, l'inconséquence & les contradictions caractérisent, les Ministres ont érigé le despotisme en loi. Les lettres de cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens favoris; les droits-mêmes de la nature n'ont pas été sacrés pour eux: & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix, les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Bastille ont été remplis; & qui sait combien d'infortunés gémissent encore dans la cruelle certitude de n'être jamais délivrés, parce que leur présence, dévoilant mille secrets ignorés, couvriroit d'une trop forte confusion bien des bîres fastueux que le préjugé veut que l'on respecte.

6 Vous, Sauvages, que les voyageurs Européens ont tant calomniés: vous brûlez, il est vrai, vous mangez quelque-fois vos ennemis après les avoir massacrés d'une main sanguinaire; mais au moins chez vous les motifs de la vengeance ne sont

(2) Il faut convenir cependant que l'exemple récent de M. Linguet n'est pas propre à donner une grande idée de la modération du ministère actuel.

pas fondés sur des chimères Un ruban rouge ou bleu vainement demandé, une croix émaillée non obtenue, un regard du maître plus ou moins favorable, & autres frivolités de cette espece. n'engendrent point chez vous ces haines de famille, ces jalousies, ces inimitiés implacables qui produisent tant de crimes en Europe. — Vous n'avez point, il est vrai, de loix longuement écrites, de code rédigé par des bavaras érudits: mais aussi vous n'avez point de noirs suppôts de Thémis; vos yeux ne sont point blessés par l'aspect odieux d'un Exempt de Poice: en un mot, Peuplades heureuses, vous n'avez point de BASTILLE. Jamais chez vous un Ministre vil & fier tout à la fois, bas & puissant, tourmenté de mille petites passions sous les dehors de la grandeur. n'a mis entre quatre murs l'habitant libre des montagnes, pour avoir dit quelques vérités utiles, ou pour être coupable de posséder une femme intrigante & jolie.

Dans un siècle tel que le nôtre, où les lumières ont chassé les restes de l'ancienne barbarie, où les limites de l'autorité civile sont hautement discutées, où le pouvoir despotique & ridicule du sacerdoce connoit enfin des bornes prescrites, se seroit sans doute bien mériter de ses concitoyens que de dévoiler à leurs yeux les intrigues secrètes, les manœuvres des hommes puissans qui ont une influence si marquée sur le bonheur & la sûreté des individus: mais ce plan trop vaste n'est pas maintenant nôtre objet. Peut-être fera-t'il un jour la matière d'un Ouvrage plus étendu, auquel la Philosophie, guidée par la raison & la vérité, pourra donner le titre d'Histoire des grandes scélérateffes humaines commises sous le sceau de l'autorité publique, (& assurément l'Histoire de nos temps four-

fourniroit plus d'un volume.) Aujourd'hui nous nous en tiendrons à ce qui concerne seulement la Bastille. La description de ce Château, son régime, & quelques notices sur d'illustres malheureux qui ont passé de tristes heures dans ce séjour, seront bien capables d'enchaîner la curiosité des Lecteurs.

Ce qu'en ont dit dans leurs ouvrages Madame de Staël, M. de Gourville, Mad. de la Riviere, M. de Buffi-Rabutin &c. est en général très peu satisfaisant, & ne donne point une idée vraie de ce que la Bastille a été depuis eux. Les Mémoires de M. Linguet, pleins, comme tous ses ouvrages, d'un égoïsme perpétuel & souvent insupportable, ne remplissent point encore l'attente du public sur ce sujet, quoique écrits avec la chaleur particulière à cet homme célèbre: mais ces Mémoires eussent été à plus juste titre intitulés Mémoires sur la détention de M. Linguet, que Mémoires sur la Bastille; & quelque intéressant que soit par lui-même cet Ecrivain, il importe moins aux hommes d'être instruits des malheurs particuliers qu'il a essuyés, que de connoître l'histoire détaillée de la Bastille-même, vainement annoncée par le titre

Puisse le jeune Monarque, qui gouverne aujourd'hui la France avec tant de gloire. anéantir pour jamais ces cachots affreux où la vertu, l'innocence & la franchise ont gémi tant de fois! Puisse ce Souverain Auguste, qui vient de donner la paix aux deux mondes, procurer le bonheur de ses propres sujets, en veillant sur les démarches de ses Ministres, en les empêchant de faire servir à leur vengeance particulière le pouvoir qu'il est obligé de leur confier! De mille infortunés qui ont maudit,

à la Bastille, leur existence & le gouvernement qui les vit naitre, il en est au moins les trois-quarts dont la détention fut l'ouvrage secret d'un homme en place. Combien peut-être encore, dans les soupirs amers qu'ils exhalent, s'en prennent vainement au Monarque bienfaisant & sage, aux yeux duquel d'illustres fripons les ont noircis ?



REMARQUES

HISTORIQUES

ET ANECDOTES SUR LA

BASTILLE.

DE tous les supplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs semblables, la *Prison*, surtout quand elle est prolongée, est peut-être le plus rigoureux & le plus insupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de son sort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui se font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, sont des tourmens beaucoup plus sensibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience seule peut donner une idée vraie. Tel est cependant le moindre des maux que l'on souffre à la *Bastille*.

Le mépris de toutes les loix humaines y semble affecté. A la détention la plus sévère, aux précautions les plus minutieuses & les plus humiliantes, on y joint la lésine la plus dégoûtante dans le régime, l'hypocrisie la plus noire dans les offres de service, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des pièges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire, l'ironie même la plus amère envers des plaintes longtemps étouffées par la crainte; enfin tout ce que l'on peut concevoir de désolant pour le cœur humain est rassemblé, pour le supplice des hommes souvent les moins coupables, dans ces fameuses tours que l'efféminé Parisien contemple d'un œil stupide à l'extrémité de sa Capitale.

Ce Château, non moins redouté des étrangers que des Français, n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du côté du faubourg Saint Antoine. Il ne consistoit que dans deux tours assez élevées, flanquées de deux murs prolongés aux deux côtés, & au milieu une porte étroite, dans le goût gothique, par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce temps-là.

Hugues d'Aubriot, né à Dijon en Bourgogne, de parens obscurs, mais qui par la faveur de quelques grands, & un mérite réel, trouva moyen de s'avancer, sous le règne de Charles-Cinq, devint Préfet de Paris & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le Roi voulut faire construire pour la sûreté de la ville. Ce fut lui qui en donna le dessein, & qui posa la première pierre de ce Château, ou plutôt alors de cette Porte, le 22 Avril 1369.

Ce fondateur de la Bastille, qui ne prévoyoit guere sans doute l'usage que l'on feroit dans la suite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embellissement & la commodité de Paris. C'est lui qui fit bâtir le Pont au Change, anciennement appelé *Grand-Pont*, les murs de la porte Saint Antoine le long de la Seine pour retenir la riviere dans les débordemens, ainsi que le *Petit Châtelet* qui fut construit dans le dessein de réprimer les excès des Etudiens de l'Université.

Ce même Aubriot, dont l'Histoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le Clergé, jaloux dans tous les temps & persécuteur du vrai mérite, conjura sa perte. Les suppôts de l'Université, dont ce Magistrat avoit voulu arrêter la licence, se joignirent aux Prêtres; ils employèrent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne savoient point encore résister. Ils l'accusèrent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la Maison d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le persé-

sécutoient. On surprit un ordre de la Cour, & il fut enfermé à la Bastille même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après on le transféra dans les prisons de l'Evêché que l'on nommoit *Oubliettes*: nom bien connu en France, & qui exprime assez le genre de supplice destiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus sortir.

On voit encore de ces *Oubliettes* au Château de Loches en Touraine, au Château d'Angers, au Plessis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI. & surtout dans un ancien Château du Cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri sur les barbares précautions de ses prédécesseurs. Les *Oubliettes* qu'il faisoit construire étoient des poits à plusieurs chambres dont quelques unes étoient remplies d'eau, & par le moyen desquelles on inondoit facilement les autres, lorsque des vengeances particulières, voilées sous le prétexte du *bien de l'Etat*, l'exigeoient. Quant aux *Oubliettes* garnies de moulins à rasoirs, qui coupoient en pièces les prisonniers qu'on y faisoit tomber, par le moyen d'une bascule à secret, il est probable que c'est une fable, malgré le témoignage de la populace de Blois qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en soutane du Prévot d'Aubriot parvinrent à le faire condamner à une prison perpétuelle, & à être eux-mêmes ses Geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du règne de Charles-Six, le peuple de Paris se souleva contre les impôts excessifs que le malheureux état de la France rendoit alors presque indispensables. Les séditieux s'armèrent, & conduits par le nommé *Caboche* écorcheur, ils forcèrent les portes de l'Hotel de ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépôt & les donner à ceux qui en manquoient; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer, ce qui leur fit donner le nom bisarre de *Mailloins*; ils commirent mille excès dans Paris, se vengerent d'une partie des Traitans qui étoient causé selon eux de la cherté du

du pain; ils n'épargnerent pas même les Prêtres & les Couvens, qui dans la misere publique regorgeoient de richesses; enfin ils briserent les prisons & en firent sortir Aubriot qu'ils choisirent pour leur Chef, le forçant malgré lui à se mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer sa liberté sur laquelle il ne comptoit plus; Il se retira secrettement une nuit, passa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne où il acheva tranquillement le reste de ses jours, inconnu à ses persécuteurs. Tel fut le sort du Fondateur de la Bastille.

Les deux tours, en quoi consistoit alors tout ce Château, servoient de défense contre les attaques des Anglais. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment exposé aux insultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & parallèles aux premières. L'entrée de Paris fut ainsi prolongée entre quatre tours désunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en usage; le terrain se défendoit pied à pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premières tours prises, on se retiroit derrière le second où le combat recommençoit d'homme à homme. Les restes du premier pont subsistent encore.

Cet édifice ne fut achevé entierement que sous le règne de Charles VI en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à distances égales, & de même dimension que les quatre autres; on les joignit par des murs très forts & très épais, dans l'intérieur desquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la Voie publique fut tracée en dehors de ce Château, telle qu'elle est encore aujourd'hui. La Bastille ne fut plus une Porte, mais une forteresse formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts; un fossé sec de vingt-cinq pieds de profondeur au dessous du niveau de la rue entoura les huit tours, & l'on forma une enceinte de grosses pierres de taille de l'autre côté du fossé.

Ce Château, dominant sur toute la plaine d'alentour, sur le faubourg Saint Antoine, sur le rivage de la Seine, & sur la principale entrée de Paris,

étoit

étoit naturellement destiné à en rassurer les habitans contre des incursions hostiles. Comment est-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le funeste à ceux-mêmes pour la protection desquels il fut construit!

La Rue qui borde l'enceinte du fossé offre encore des maisons, ou plutôt des baraques, du temps de Charles VI., & ce n'est pas l'endroit le moins détestable & le moins malpropre de cette ville si vantée, qu'on peut appeler à juste titre la première de l'Europe pour la saleté de ses rues, la construction dégoûtante de la plupart de ses édifices, & surtout pour le coup d'œil affreux de sa populace. Les Boulevards (nommés autrefois *Boulevards*, & avec plus de raison) ainsi que les immenses fossés qui environnent aujourd'hui la Bastille, ne furent construits qu'en 1634.

Cette Prison, la honte de la France, quoique décorée du titre de *Château Royal*, est située sur la rive droite de la Seine, près un autre édifice royal nommé l'*Arsenal*. Son entrée est à l'extrémité de la Rue Saint Antoine à droite. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y a un Corps de garde avancé & une sentinelle qui veille jour & nuit. Auprès de ce Corps de garde est un Pont-levis avec une grande porte très forte, & une autre Post-Porte qui conduisent dans la Cour de l'hôtel du Gouvernement, lequel est un bâtiment moderne séparé du Château par un fossé sur lequel est un Pont levis qu'il faut passer pour arriver dans une seconde Cour, où se trouve deux autres portes & un nouveau Corps de garde. Ensuite est une forte barrière à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui sépare le Corps de garde de la grande Cour.

Avant de parvenir à cette Cour, on voit qu'il faut avoir passé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes ont des sentinelles & sont fermées constamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaisseur.

On peut bien se reposer un moment ici, & se demander

mander en silence : Pour qui sont donc destinées ces portes terribles ? Quels monstres, quels scélérats doivent-elles séparer du reste des hommes ? Qui peut mériter d'entendre fermer sur soi ces énormes verroux, ces cadénats, ces serrures multipliées ? hélas, Lecteur, pour les trois quarts au moins, ce sont des gens de bien, des âmes honnêtes & franches, des amis de l'humanité, de vieux serviteurs coupables souvent d'avoir trop bien agi, des Magistrats intégres & fermes, des maris qui n'ont pu partager l'ignominie, des écrivains qui ont indiscrètement dit la vérité, des hommes dont la présence est un obstacle aux projets d'un Grand & qu'une Lettre de cachet soustrait à la société ; des étrangers qui ne savent ni ce qu'on leur veut ni ce qu'ils ont fait Enfin que vous dirai-je ? Gémissiez avec moi, en parcourant les cachots affreux de cette maison ; & si l'humanité déshonorée vous arrache des pleurs, recevez du moins quelque consolation, en apprenant qu'un Roi plus sage, plus éclairé, plus sensible, paroît s'occuper aujourd'hui de l'examen nécessaire de ce qui se passe dans ces tristes murs, & que peut-être le jour va luire où l'iniquité parlera de ses forfaits cachés, & subira la peine qu'un Monarque équitable doit infliger à ceux qui abusent de sa confiance.

La grande Cour, sur le plan de laquelle sont bâties les huit tours dans des espaces à peu près égaux, est un carré long d'environ 120 pieds & large de 80. Il y a une fontaine dans cette Cour.

Le logement du Gouverneur peut passer pour un des beaux Hôtels de Paris : les appartemens en sont ornés avec tout le luxe & l'élégance des grands Seigneurs ; ce qui ne contraste pas mal avec la mesquinerie fardée du reste. Cet hôtel a été rebâti sous le Gouvernement de M. de Bernaville, aux dépens du Roi. Ce Bernaville qui fut Gouverneur de la Bastille sous Louis Quatorze, est encore fameux dans l'enceinte de cette prison, par sa rapacité, sa cruauté, & l'horrible manière dont

dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ses mains. Du reste c'étoit un homme de la dernière classe, que de sales emplois avoient élevé au delà même de son espérance, & qui obtint ce riche Gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la Cour sus-dite, par la barrière, on trouve à droite des appartemens où logent les Officiers, ou boureaux subalternes, & quelque-fois même des prisonniers moins resserrés que les autres.

Près ce bâtiment, dont l'extérieur est d'une grande vétusté, se trouve la tour nommée de la *Comté*, puis celle du *Trézor*, ainsi désignée parce que c'est dans celle-ci que le grand Henri IV avoit fait déposer les sommes immenses qu'il avoit épargnées depuis son avènement au trône, pour l'exécution du vaste projet qu'il méditoit, & que la main infâme de Ravillac fit échouer, en tranchant le fil des jours de ce bon Roi qui faisoit de la Bastille un tout autre usage que les trois Monarques qui l'ont suivi.

Les Prêtres indignes qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs détestables conseils, ne périrent point dans les cachots de cette prison : & mille honnêtes citoyens y ont laissé la vie, souvent pour l'indiscrétion la plus légère. La prison de la Bastille est une mort civile qui fait désirer la mort naturelle, à chaque instant, par la barbarie avec laquelle on y est traité : de vingt victimes qui y languissent, dix au moins attendent sur leurs jours, & le reste y perd bientôt l'esprit ou la santé pour le reste de la vie. Les exemples en sont aussi fréquens qu'effrayans, & nous en rapporterons plus d'un dans le cours de cet ouvrage.

Après la tour du *Trézor*, vers le milieu de la Cour, est une arcade qui servoit autrefois de porte à la Ville, & qui a été plus d'une fois teinte du sang des Parisiens dans leurs démêlés domestiques. On a ménagé quelques logemens dans son épaisseur.

feur. Vient ensuite le corps de l'ancienne Chapel le où l'on a pratiqué quelques loges pour des prisonniers, quand ils sont en grand nombre, comme sur la fin du règne du faible Louis Quinze. A l'encogure de la Cour est la tour de la *Chapelle*. Les deux tours du *Trésor* & de la *Chapelle* sont les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris de ce côté-là.

D'énormes murs de dix pieds au moins d'épaisseur, en pierres de taille, élevés à la même hauteur que les tours, les réunissent dans le pourtour entier, & sont contigus à plusieurs appartemens de prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Enfin au fond de la Cour est un grand corps de logis, bâti à la moderne, & qui en fait la séparation d'une autre Cour plus petite que l'on nomme la Cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne est un escalier ou perron de pierres, formé de cinq marches, que l'on doit monter pour arriver à la porte principale, laquelle conduit, à travers un vestibule ou allée, fermée d'une seconde porte garnie entièrement de fer, dans la seconde Cour où sont les entrées des autres tours. Cette seconde Cour est impénétrable à tout autre qu'aux Prisonniers: c'est le séjour du silence, de la tristesse & souvent du dernier désespoir.

Dans le vestibule du bâtiment qui sépare les deux Cours, est un Cabinet assez large qui conduit à la Salle où les Ministres, tels que le Lieutenant de Police & les Commissaires désignés exprès, interrogent les Prisonniers. Cette piece s'appelle la *Salle du Conseil*, & seroit bien mieux nommée la *Salle de la désolation*. C'est là en effet qu'un fourbe adroit & rusé, revêtu de la robe honorable destinée à la Magistrature, vient embarasser dans des interrogatoires captieux un homme, intimidé déjà par tout cet appareil formidable, & trouve le secret de lui arracher des aveux, produits par la seule crainte qu'on lui inspire, ou par l'espérance vaine dont on le berce. C'est là que l'iniquité, à front découvert, vient forcer

par

par d'indignes menaces, une ame faible & trôubée, à dénoncer faussement un autre qu'on veut perdre, à signer une déclaration injuste, sur laquelle on bâtit la ruine d'un rival ou d'un concurrent; enfin c'est là que l'innocence tremblante & déconcertée, reste muette devant le juge sévère, dont l'âpre rigueur n'étale aux yeux du prisonnier infortuné que l'aspect des tourmens, des boureaux & de tout ce qui peut effrayer.

Cette salle du Conseil ou des interrogatoires est aussi celle où les prisonniers reçoivent les visites des étrangers, quand ils en ont la permission: ce qui est de la plus grande rareté, ou pour mieux dire ce qui ne se voit jamais. Il y a dans l'enfoncement une autre salle très vaste qui sert de dépôt pour les effets & papiers qu'on a soin d'ôter aux prisonniers dès qu'ils entrent, & qui le plus souvent ne leur sont jamais rendus, à moins que le Détenu ne soit un homme assez puissant pour l'obtenir.

Derrière cette Salle, du côté de la Cour du *puits*, se trouvent quelques logemens où couchent les *Porte-Clefs*: on appelle ainsi ceux qui servent les prisonniers, qui leur apportent à manger &c. Ce sont ordinairement d'anciens domestiques du Gouverneur, qui ont pour cette besogne un salaire de 7 à 800 livres, & qui bonifient ce médiocre & dégoûtant emploi par les vols & les escroqueries qu'ils peuvent faire sur les malheureux qu'ils appellent leurs *Pigeonneaux*. A ce défaut près, que la modicité de leur paye rend presque excusable, les *Porte-Clefs* sont en général les plus honnêtes gens de la *Bastille*. On les trouve encore compatissans, humains, & portés à rendre service; tandis que les Officiers, ou plutôt les boureaux, décorés de ce nom si odieusement prostitué, sont durs, barbares, & joignent à l'exercice de leurs fonctions un air insultant, un ton ironique qui révolte l'ame, & qui ne pouvant qu'être impatiemment souffert, occasionne souvent des scènes tragiques, ou des vexations secrettes dont il est impossible

B

possible

possible au Prisonnier souffrant de tirer jamais vengeance.

A gauche en entrant par le même perron, sont les Cuisines, & les Offices qui ont une double sortie sur la cour du *Puits*. Il y a trois étages au dessus de ces bâtimens. Les chambres qu'on y a faites fervent ordinairement pour les Prisonniers que l'on juge trop malades pour les tenir dans les tours. Dans ce même corps de logis, le Lieutenant de Roi a son appartement composé de trois pieces au premier étage, le Major loge au second, & le Chirurgien au troisième. Ce dernier n'est pour ainsi dire là que pour la forme. Sa place est trop peu lucrative & trop gênante pour tenter un homme habile & occupé dans son art. Un rustaut de Barbier, qui après avoir tenu quinze ans le rasoir, court depuis quelques années la lancette à la main dans les greniers de Paris, fait connoissance avec la servante de la maîtresse du Gouverneur; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera; on le présente: sa mine basse confirme le témoignage, qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque temps, par des moyens qu'on ne se donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce Charcutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus méprisable encore que le dernier.

Joignant les cuisines, de l'autre côté de la grande Cour, on trouve à droite la tour de la *Liberté*. Est-ce par dérision, par ironie, que cette tour porte un tel nom? Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette tour de la *Liberté* est la plus austère, la plus noire & la plus infecte des huit qui composent le château de la Bastille. Si c'est une plaisanterie, elle ne parait rien moins que plaisante à tel infortuné qui depuis vingt ans y gémit de son esclavage, & qui échangeeroit volontiers ce prétendu séjour de la *liberté* pour les fers de Maroc ou d'Alger. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines, & sont les plus incommodés de tous, par le bruit continuel qui se fait au dessus, & plus encore

encore par les eaux grasses & puantes, qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui est auprès, se répandent souvent dans ces cachots par deux petits soupiraux pratiqués dans l'épaisseur du mur, & vont inonder le prisonnier, au nez duquel on rit lorsqu'il s'en plaint, ou que l'on paye séchement d'un *ce n'est pas vrai*. Des Lecteurs honnêtes auroient peine à croire ces horreurs; mais on les prévient qu'elles ne sont que trop réelles, & que de toutes les peines de la *Bastille* ce sont encore les plus légères.

A côté de cette tour si bien nommée de la *Liberté*, est un vieil appartement dans lequel on a fait une Chapelle au rés de chauffée: humide & sale, mais que l'on regarde pieusement comme assez bonne pour l'usage des proscrits auxquels elle est destinée. Dans les encognures on a pratiqué cinq niches bien grillées, où l'on met chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Jamais plus de cinq à la fois ne peuvent y assister, & comme il ne se dit plus qu'une messe par dimanche, les autres prisonniers, dévots ou non, sont réduits à s'en passer. Mais comme dans ce Château Royal tout est combiné pour le plus grand bien possible des malheureux qui y respirent, on a grand soin de remarquer ceux qui témoignent le désir d'entendre la messe, pour leur refuser nettement cette grâce, & l'on y traîne presque par force les prisonniers qui ne s'en soucient pas, & ceux mêmes qui témoignent de la répugnance pour cette cérémonie peu amusante. Au reste, à la messe les Prisonniers ne peuvent voir ni être vus. Les portes des niches sont garnies en dehors d'une serrure & de deux verroux, elles sont grillées de fer en dedans, avec une petite fenêtre qui donne dans la Chapelle, & un rideau dessus, que l'on tire vers le temps de l'élevation, ou que l'on ne tire pas si le Porte-Clefs l'oublie.

Il y a un grand nombre de Prisonniers que l'on ne mène ordinairement point à la messe: Ce sont les Ecclésiastiques, les gens qui y sont pour la

vie, enfin ceux qui prient trop haut, ou que l'on connoît capables de troubler le mercenaire qui se dépêche de gagner son Ecu, & qui dans le sacrifice habituel qu'il offre à Dieu, a trop peur du Roi pour faire la moindre attention aux soupirs de ceux qui seroient tentés d'invoquer son ministère. Dans les dernières années du règne de Louis Quatorze, où la Bastille regorgeoit de monde, un Prisonnier à la messe s'avisa de prendre, à voix haute, Dieu à témoin de l'injustice des tourmens qu'on lui faisoit souffrir: & interrompant le Prêtre au milieu de ses fonctions il lui ordonna, au nom de la Divinité qu'il tenoit dans ses mains, d'écouter un seul mot qu'il avoit à lui dire pour prouver son innocence. Les Geoliers & toute la séquelle des gardiens firent bientôt taire le *jaseur* dont l'exemple pouvoit être pernicieux; & depuis ce temps on a bien exactement observé deux choses, l'une de ne mener à la messe que des Prisonniers dont on connoît la tranquillité, l'autre de ne se servir que de Prêtres à l'épreuve de l'attendrissement & de la compassion, chose bien facile à trouver.

A côté de la Chapelle, en avançant vers la barrière, s'élève la tour de la *Bertaudière*. Ce nom vient, à ce qu'on dit, d'un des maçons qui y travailloient, nommé *Bertaud*, lequel eut le malheur de tomber du sommet de la tour jusqu'au fond, & qui y donna son nom, comme dans la fable *Hellé*, donna le sien à l'*Hellespont*. Que cette étimologie soit fautive ou vraie, peu importe sans doute; nous ne la rapportons que comme une ancienne tradition de la Bastille.

Entre cette tour & celle qui suit, que l'on nomme de la *Basinière*, sont des bâtimens pour l'Aide-Major, le Capitaine des Portes, & quelques Portes-Clefs. Ces corps de logis occupent tout l'espace entre la tour de la *Bertaudière*, & l'encognure où se trouve celle de la *Basinière*. Pour plus de sûreté cette dernière est précédée d'une espèce de petite Cour, ou logette, dont la porte ferme à double chaîne, & communique dans le Corps de Garde.

Tel

Tel est l'ordre des six tours & des bâtimens qui entourent la grande Cour.

Nous avons dit que dans le corps de logis moderne qui sépare les deux Cours il y a une espèce de galerie, allée, ou vestibule qui conduit dans la petite Cour ou Cour du puits. Cette allée fermée de trois portes dans sa longueur est le seul passage pour arriver aux deux autres tours situées dans la dite Cour. A droite dans l'enfoncement est celle dite du Coin, & à gauche à l'autre encognure celle nommée du Puits, probablement à cause du Puits qui se trouve auprès.

Ces deux tours isolées, par comparaison avec les autres, sont, si l'on peut parler ainsi, les tours par excellence; Comme il y a beaucoup plus de portes pour y parvenir, on n'y met que ceux qui doivent être le plus étroitement resserrés & dont la garde importe le plus. L'autre Cour, où se trouvent les six autres tours, a un coup d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, si quelque chose peut l'être à la Bastille: les logemens des Officiers & des domestiques lui donnent encore un air habité; on voit du moins, ou l'on entend qu'on est encore au monde; mais la seconde Cour offre l'aspect le plus morne, le plus effrayant & le plus solitaire. Des murs noirs & sanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'élèvent à perte de vue, un silence rigide & profond, les longs gémissemens de l'air trop resserré dans cet espace étroit, tout fait naître la terreur dans l'ame de la victime qui se croit alors séparée de l'univers entier. Point de mouvement, point de bruit, tout est calme, la vue au dehors est interceptée; c'est l'ancre des chagrins, des angoisses, du désespoir.

Cette Cour n'a que vingt-cinq pieds de long sur cinquante de large, & les cuisiniers qui y jettent sans précaution les ordures & les vidanges de leurs volailles, en font l'endroit le plus infect & le plus mal-propre de ce Royal séjour. Les plaintes à ce sujet seroient superflues; les Prisonniers qui se trouvent dans les deux tours de cette Cour sont

B 3

des

des abandonnés que les seuls Porte-Clefs visitent : le Gouverneur, les Commissaires, Officiers &c. ne passent guere plus loin que la grande Cour, autour de laquelle sont logés la plupart des Prisonniers dans les six tours qui l'environnent ; & lorsqu'on a besoin des autres, on va simplement les tirer de leurs trous, & on les fait venir dans la salle du *Conseil* dont nous avons donné la description plus haut. Ainsi cette seconde Cour doit être mal-propre impunément ; & c'est encore trop bon pour des gens que le Roi châtie, c'est-à-dire qui ont déplu à un Ministre, ou à un de ses Commis, ou à un de ses valets.

En dehors, la façade du Château présente quatre tours vers Paris, & quatre vers le faubourg. Le dessus des tours est une Plate-forme en terrasse continuée d'une tour à l'autre, & fort bien entretenue. Il ya treize pieces de canon sur cette plate-forme : on les tire lorsqu'il y a quelques fêtes publiques, naissances de Princes, victoires sur les ennemis &c. ; & ce n'est que par le bruit que ces énormes machines font au dessus de leur tête, que les Prisonniers sont instruits des événemens heureux. Mais souvent l'allégresse de la Capitale fait le malheur de quelqu'un de ces infortunés. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui sont enfermés dans les chambres supérieures des tours, & que l'on nomme les *Calotes*, d'être blessés par les éclaboussures, le mortier, les pierres &c., que l'explosion subite & violente détache de la voute. Plusieurs peu accoutumés à entendre d'aussi près le fracas du canon, en conservent longtemps une surdité facheuse, ou des tréaillemens convulsifs ; & c'est ainsi que dans cet horrible lieu les instrumens-mêmes qui annoncent le bonheur public, servent à aggraver les maux de ceux qui l'habitent, le plus souvent sans savoir pourquoi.

Quelques Prisonniers obtiennent la faveur singulière de se promener sur cette Plate-Forme, & on ne peut nier que ces privilégiés ne jouissent alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La Ca-

pitale entiere s'offre à leurs regards ; le vaste & magnifique faubourg de Saint-Ancoine, le cours de la Seine, la riante pleine d'Ivri, forment l'aspect le plus brillant, le plus majestueux ; mais de quelle amertume douloureuse ne doit pas s'abreuver l'ame d'un Captif qui contemple en silence tous ces beaux objets, & qui se consume vainement en desirs de les parcourir. Un ordre sévere vient l'arracher de cet endroit trop doux pour lui ; il rentre en soupirant dans son triste cachot, & recommence à maudire mille fois l'heureux scélérat qui a eu le crédit de le soustraire au monde. Ces promenades ne sont jamais que d'une heure au plus, & même depuis quelques années on les a, sinon supprimées entiere-ment, du moins rendues tellement rares qu'on peut aujourd'hui regarder cet agrément comme nul.

Résumé de la description intérieure de la Bastille.

- 1^o. Un Corps de garde avancé, un pont-levis, & une Cour fermée, où se trouve l'Hôtel du Gouvernement.
- 2^o. Un second Corps de garde, un pont-levis, & une allée fermée qui conduit à la premiere Cour, ou Cour extérieure.
- 3^o. Un troisieme Corps de garde, & une porte très forte par laquelle on entre dans la grande Cour intérieure où sont 6 tours.
- 4^o. Un grand-Corps de logis qui sépare la grande Cour d'avec la petite, laquelle est la plus reculée, & qui renferme les deux dernieres tours.

Ces tours au nombre de huit sont, selon leur ordre,

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1 Tour de la Comté. | 5 Tour de la Liberté. |
| 2 Tour du Trésor. | 6 Tour de la Bertaudiere. |
| 3 Tour de la Baziniere. | 7 Tour du Puits. |
| 4 Tour de la Chapelle. | 8 Tour du Coin. |

Il est sans doute assez superflu de dire que chacune de ces tours est fermée en bas de portes énormes, garnies de verroux bien conditionnés; mais ce qu'on aura peut être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déjà vu ci-dessus, c'est que toutes ces portes sont doubles, c'est-à-dire deux, l'une presque sur l'autre, & s'ouvrant en sens contraire: de manière qu'un Prisonnier rélégué dans une des chambres de la tour du *Coin*, par exemple, auroit au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la dernière. Une demie-heure suffit à peine pour ouvrir toutes les issues qui conduisent jusqu'à lui; occupation trop rebutante & trop ennuyeuse pour engager les Gouverneurs, Majors &c. à visiter souvent leurs tristes hôtes: aussi ces Messieurs si bien payés ne s'en donnent-ils presque jamais la peine, & tant-pis pour le pauvre Prisonnier s'il est sujet à quelque incommodité, ou s'il gagne quelque maladie qui exige des secours prompts ou des soins continus.

Les Cachots construits sous les tours, & beaucoup plus bas que le rès de chaussée, sont remplis d'un limon qui exhale l'odeur la plus infecte. Il est impossible d'imaginer comment des hommes, qui n'ont pas d'injures personnelles à venger, peuvent se résoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obscurs qui révoltent à la fois tous les sens. C'est pourtant la punition ordinaire que les indignes geoliers de la Bastille s'arrogent le droit d'infliger aux infortunés dont l'ame ulcérée laisse échapper quelques plaintes.

Dans le sein même du malheur, dans l'humiliation de l'infortune, un cœur fier & sensible ne s'accoutume point à l'injustice. La cruauté gratuite des vils gardiens, dont le seul office est de répondre de lui, l'irrite; les caprices, l'insolence, la hauteur insultante de ces infames agens du despotisme allument son indignation; il a peine à contenir son juste mépris, enfin quelques mots s'ouvrent un passage sur ses lèvres palissantes, il se plaint

plaint à l'instant le boureau titré, familiarisé depuis longtemps avec les affronts, ne lui répond que par ces mots, *au cachot, Monsieur, au cachot*: il les accompagne d'un sourire amer, & bientôt trois ou quatre coquins, dignes satellites de leur chef, entraînent brutalement l'infortuné qui prend vainement à témoin tout ce qu'il y a de sacré chez les hommes.

Ces cachots sont des repaires de crapauds, de lézards, de rats, & d'araignées dont la grosseur effraye. La puante humidité qui y règne affecte dans peu tous les organes; les vaisseaux s'engorgent, le sang circule avec peine, & les maladies les plus affreuses sont les suites inévitables du séjour de ces cavernes. Dans un des coins est un lit de camp formé de barres de fer scellées dans le mur, & de quelques planches sur lesquelles on étend un peu de paille, qui n'est jamais renouvelée que quand elle est absolument pourrie. Deux portes de 8 pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, ferment ces antres obscurs.

C'est là, c'est dans ces horribles soupiraux, & chez un peuple qui passe pour poli, sous un gouvernement dont on vante la douceur, qu'ont langué tant de fois, & languissent encore des hommes qui ne sont ni blasphémateurs, ni parricides, ni incendiaires; des hommes qui ont eu le seul malheur de déplaire, & dont on veut étouffer les plaintes à force de cruautés! C'est dans ces cachots que le sanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miseres, tels que les Princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur, à côté de ces cachots la tyrannie, fertile en inventions barbares, a fait creuser dans l'épaisseur des murs, des trous dont le fond est terminé en pain de sucre, afin que les pieds n'y puissent trouver d'assiette, & que le corps n'y puisse prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t-on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine? Une telle cruauté, ainsi froidement combinée n'est

pas même croyable. Eh bien, Lecteurs, c'est en France, c'est à Paris, c'est dans cette ville si voluptueuse, si florissante que tout cela se trouve!

Les infortunés Princes d'Armagnac enterrés dans ces trous, en étoient encore tirés deux fois la semaine pour être fastigés sous les yeux de Philippe l'Huillier Gouverneur de la Bastille, & de 3 en 3 mois pour se voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime? Hélas, l'adulation même n'a pas su l'articuler; & l'histoire après bien des recherches a fini par les trouver innocens. L'aîné de ces Princes y devint fou. Le Cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI, & c'est de sa Requête, de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pouvoient être crus, ni même imaginés sans une preuve aussi frappante & aussi incontestable.

L'intérieur des tours est composé de quatre étages l'un sur l'autre, & un supérieur vouté, que l'on nomme *la Calote*. Ces dernières chambres sont les plus aérées, par conséquent les moins malsaines, mais aussi les plus incommodes pour le bruit. Toutes les portes intérieures sont couvertes de lames de fer de trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots sont celles où il y a des *Cages de fer*. La Bastille en a trois de cette espèce. Ces Cages sont faites de poutres d'un bois extrêmement fort, & toutes revêtues de feuilles de fer sur tous les cotés: elles ont six pieds de large, huit de long, & sept de haut.

Les Historiens ne s'accordent point sur l'inventeur de ces Cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI est le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne soit bien digne de ce Roi stupide & féroce. Les autres, & surtout Mézerai, disent que ce fut un certain Evêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en construisit une au Château d'Angers où il fut le premier renfermé pendant 10 ou 12 ans. Quoi qu'il en soit de cette anecdote dont on ne garan-

tit

tit pas l'authenticité, il est certain que sous Louis XI il y eut beaucoup de ces Cages de fer construites dans les donjons de divers Châteaux. On en voit encore aujourd'hui dans les Châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, & du Mont Saint Michel.

Les étrangers & les curieux vont encore examiner, au Château du Plessis-les-tours, le cachot de fer où le Cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années entières, par les ordres du tyran Louis XI, vers l'an 1430. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture & vider les immondices sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal.

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au Château de Loches en Touraine, & c'est dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforce Duc de Milan qui fut pris dans une bataille sous Louis XII l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger sa prison jusqu'à la fin de ses jours.

Louis XII lui même, n'étant encore que Duc d'Orléans, & ayant pris les armes contre le parti du Roi, fut fait prisonnier, en 1488, à la bataille de Saint Aubin du Cormier en Picardie; après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant trois ans dans le Château de Bourges, & tous les soirs on le forçoit d'aller coucher dans la Cage de fer. C'est à l'occasion des mauvais traitemens qu'il essuya alors, qu'il dit, étant devenu Roi, ce beau mot qui lui a fait tant d'honneur. Quelques Courtisans rappelant à ce Monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre sa personne dans ces temps malheureux, & voulant l'exciter à la vengeance, Louis XII leur répondit, avec autant de grâce que de douceur, *que ce n'étoit point au Roi de France à venger les injures du Duc d'Orléans.*

Le second ordre de chambres rigoureuses est celles que l'on nomme *Calottes*. Ces Chambres, les plus

éle-

Élevées des tours, sont formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissent au milieu, & forment une espèce de plafond. On ne peut s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre; il y a tout au plus l'espace d'un lit entre ces arcades. La distance du bord intérieur de la fenêtre à son bord intérieur est de toute l'épaisseur du mur, c'est-à-dire d'environ 8 pieds; en dedans & en dehors il y a des grilles de fer. En été la chaleur y est excessive, & en hyver le froid insupportable; il ne s'y trouve cependant point de cheminées. On y met un poêle qui dans un lieu aussi resserré cause souvent des maux de tête, auxquels on ne fait pas beaucoup d'attention, sous le prétexte qu'on ne finiroit pas s'il falloit écouter toutes les plaintes des Prisonniers.

La plupart des autres Chambres sont de forme octogone, larges ordinairement de 18 à 20 pieds de diametre sur 14 de haut. Les croisées sont extrêmement élevées, & il y a trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les bareaux de fer des grilles des deux cotés sont gros comme le bras. Les Chambres basses n'ont de vue que sur les fossés: encore y a t'on pratiqué des abat-jours posés obliquement, de maniere que le Prisonnier ne voit exactement qu'une bande du ciel fort étroite. Les jours de celles qui sont plus élevées sont obscurs & lointains, à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Quelques unes ont des vues sur les boulevards de Paris & sur la Campagne.

Ces dernières ne sont guere que pour les Prisonniers privilégiés, c'est-à-dire pour ceux qui faisant taire politiquement leurs chagrins ou leur courroux, ont assez de tranquillité d'ame pour flatter les monstres qui président à la geole, & obtiennent par cette souplesse apparente un traitement moins dur. Ils y gagnent quelques douceurs sur le manger, & la jouissance d'une des chambres les moins affreuses: car c'est le Gouverneur, le Lieutenant ou le Major qui disposent à leur gré des appartemens vacans, & qui récompensent ou châtient selon leur

bon

bon plaisir, en accordant des Chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des Gardiens Royaux de la Bastille étoit jadis encore bien plus grand, & par conséquent plus funeste pour les malheureux qui se trouvoient sous les griffes de ces Cerberes salariés. Le fameux *Tristan-l'Hermite*, compere de Louis XI. & prévôt de son hôtel, étoit lui-même le juge, le témoin, le geolier, & l'exécuteur des Prisonniers. Cet homme d'exécrable mémoire, digne ami d'un tel maître, faisoit passer les victimes que Louis XI lui adressoit, sur une bascule qui les précipitoit dans des trous obscurs, où le désespoir & la faim les faisoit périr au bout de quelques jours; d'autres étoient noyés une pierre au cou, d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infâme fit périr ainsi plus de 4000 personnes. Aujourd'hui l'appareil de la cruauté n'est pas aussi terrible, mais il n'est guere moins barbare; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des Prisonniers n'arrive plus que lentement, elle laisse tout le temps d'en appercevoir l'image hideuse; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à se défaire de la vie à la Bastille, on peut juger facilement combien les souffrances y sont multipliées, & combien d'hommes y préfèrent la mort à une telle existence. Les Mémoires de M. Linguet fournissent mille exemples de ces petits tourmens secrets, qui rendent la vie dure pour le seul plaisir de mettre les gens aux abois; & nous y reviendrons tout à l'heure.

Les Cheminées sont grillées depuis le bas jusqu'au haut, de distance en distance, afin d'empêcher toute espèce de communication. Anciennement les Prisonniers conversoient par les cheminées, ou y montoient dans l'espoir de parvenir à s'échapper. On faisoit même quelque fois des trous au plancher par lesquels on se glissoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les Mémoires de Madame de Staal. Aujourd'hui on a pris des précautions si sûres que toute

la

la sagacité des Prisonniers est en défaut, & qu'il n'y a plus aucune ressource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour a des latrines; elles sont soigneusement grillées à chaque étage. Il y a quelques chambres qui en ont d'intérieures; les autres ont les supplémens ordinaires: ce qui fait encore un genre de supplice continuel pour ceux qui ont l'habitude de la propreté. La négligence des Portes-Clefs, & le peu d'intérêt qu'ils prennent au bien-être des Prisonniers, les rend fort insoucians sur tout ce qui exige un peu de peine ou de complaisance.

Toutes ces Chambres sont mal closes, froides & humides en hiver. On les distingue par le nom de la Tour, & par le nombre de l'étage: ainsi la première chambre de la tour de la *Basinière* s'appelle la *première Basinière*; celle au dessus s'appelle la *seconde Basinière* &c. On dit de même la 3e. ou la 4e. du Trésor selon que l'on parle du 3e. ou 4e. étage. Les Prisonniers ne sont également nommés que par le nom de leur Tour joint au numero de leur étage. Ce sont des noms de guerre convenus entre les modernes *Tristans* pour éviter de nommer les Prisonniers par leur nom propre.

Les Chambres ne présentent que quatre murailles nues, enfumées, & toutes rongées par le salpêtre. Ce sont pour ainsi dire des Registres vivans: on y lit des noms, des vers, des devises &c. que l'oisiveté fait tracer aux prisonniers. Le désespoir, la colere y font souvent écrire des choses horribles contre le Gouvernement-même, & alors dans les visites annuelles on a soin de les effacer: mais comme l'attention là-dessus est assez superficielle, on laisse souvent sur ces murs des traits qui excitent également l'horreur & la compassion.

Dans la première Chambre de la Tour du *Coin*, dit l'auteur de l'inquisition française, on avoit originairement peint sur le mur, à fresque, un *Jésus-Christ* en croix, de grandeur naturelle. Des Prisonniers l'avoient mutilé d'une manière monstrueuse; ils lui avoient peint deux Cornes sur la tête, ils

avoient

avoient effacé le voile ou écharpe que les peintres mettent ordinairement pour couvrir ce que la pudeur défend de montrer, & à la place ils y avoient fait un *membrum virile, enorme, horrendum, ex quo copiose fluebat virus*. Ces sacrilèges avoient écrit au bas que cet écoulement procédoit d'un mal vénérien. Sur sa poitrine ils avoient écrit: *mystere, la grande Babilone*, & quantité d'autres sottises de cette espece. Il y avoit un portrait du Roi sur la cheminée, peint en grand: ils lui avoient également fait, avec du Charbon, deux cornes sur la tête, comme au *Crucifix*. Dans un autre endroit de la même chambre, ils avoient peint Louis XIV. attaché à une potence avec cette inscription: *Pendu pour ses bienfaits*. Un malheureux prisonnier, nommé *Augustin le Charbonnier* des environs d'Alençon en Normandie fut mis dans cette même chambre. Quoique depuis quelque temps il eût perdu l'esprit dans une autre chambre d'où on le transféroit alors, cet infortuné conçut de l'indignation à la vue de ces sales peintures, & il se mit à crier plusieurs fois par sa fenêtre: *Sentinelle! cours vite avertir M. le Chancelier que des infâmes ont prophané l'image du Christ & celle du Roi! Ses cris déplaisant beaucoup aux Officiers, on envoya des gens pour le faire taire, & on lui cassa brutalement la cuisse pour l'empêcher de marcher. On n'effaça point les peintures & elles ne l'ont été que par l'auteur cité ci-dessus, qui ne put en souffrir la vue lorsqu'on le mit dans cette Chambre. Il en témoigna son étonnement au conducteur qui l'introduisoit, & celui-ci lui répondit froidement que cela étoit fort égal, & que s'il falloit châtier tous les prisonniers pour ce qu'ils font, on n'auroit autre chose à faire que de battre & de casser des os.*

Qui ne croiroit, d'après cette Réponse modérée, que ces Messieurs de la Bastille sont les meilleurs gens du monde, les plus indulgens, les plus tolérans? Certes on se tromperoit fort. S'ils sont d'une grande indifférence pour les choses qui ne les touchent pas personnellement, en récompense ils sont

fort

fort chatouilleux lorsqu'il est question de plaintes contre leurs faits & gestes : & malheur au prisonnier qui, au lieu de déclamer contre la Divinité, auroit la mal-adresse de s'emporter contre les Dogues qui gardent le *Château des huit Tours*.

Quant à l'ameublement, il consiste ordinairement en un mauvais lit de serge verte, garni de rideaux que la colere d'un Prisonnier met souvent en lambeaux, & que son successeur doit raccommoder de son mieux si ce petit désordre blesse sa vue; une pailleste pleine d'insectes fort incommodes, un matelat que l'on fait semblant de battre tous les ans, une table dont les pieds sont rarement égaux, une cruche fêlée pour mettre de l'eau, une fourchette de fer quand on a l'air d'être bien sage, autrement il faut s'en passer crainte d'accidens; une cuillère d'étain, un gobelet de même métal que l'on jureroit être du plomb par sa noirceur, un chandelier de cuivre, un pot de chambre à moitié cassé, deux ou trois chaises délabrées, & quelque-fois, par surcroît de luxe, un vieux fauteuil rembouré de cuir à demi pouri: tels sont les meubles élégans des Chambres de la Bastille; si l'on en excepte deux ou trois appartemens dans les tours de la *Berzandière* & du *Trésor*, qui sont un peu moins pitoyablement meublés, & que l'on donne aux Prisonniers illustres, ou d'un rang trop élevé pour oser leur manquer tout à fait.

Quelques Chambres, mais fort peu, ont des chérets, ce sont des meubles trop dangereux. On n'obtient que rarement des pincettes & une pelle, dont on craint également l'usage dans des mains un peu promptes. On donne à chaque Prisonnier une provision d'allumettes, un briquet, de l'amadou, une chandelle par jour, ou plutôt par nuit, & un ballai par semaine. (c'est le seul article dont on soit servi avec profusion) Mais quel besoin un pauvre prisonnier a-t'il d'un ballai par semaine? Pourquoi faut-il que sa maudite chambre soit si propre, tandis que ses meubles sont si sales, si dégou-

tans?

tans? Eh, Messieurs les Pourvoyeurs, point tant de ballais, mais un peu plus de ce qui est vraiment nécessaire! Vos hôtes ne sont point destinés à recevoir compagnie; leur plancher peut se passer d'être si régulièrement frotté. Donnez leur de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleure viande; n'escroquez plus sur ces objets utiles; & puisque votre essence est de voler: volez, Messieurs, volez sur les ballais, & ne craignez point que les Prisonniers s'en plaignent comme de vos autres tours d'adresse si dispendieux pour le Roi, & si désolans pour vos pensionnaires.

Enfin pour terminer l'article des fournimens, on donne des draps de lit tous les quinze jours & quatre serviettes par semaine. Tel est du moins l'ordonnance que l'on fait fort bien éluder en hiver, sous prétexte que le linge ne sèche pas aisément.

Quant aux habits, c'est un très grand bonheur que d'être arrêté lorsqu'on est bien vêtu; autrement on court risque de geler en hiver. Vous avez beau demander vos habits, vos chemises, votre robe de chambre; rien ne se délivre que par l'ordre du Ministre; & il a bien autre chose à faire que de penser à votre Garde-Robe. Il faut huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demande, si encore on est assez heureux pour cela; & les vêtemens que vous avez sollicités à mains jointes au commencement de la rude saison, vous arrivent au mois de Juin.

Un prisonnier, pour cet-objet, s'adresse d'abord à celui des Porte-Clefs qui est chargé de lui apporter son manger: il ne peut s'adresser à d'autres puisqu'il ne voit que lui. Celui-ci qui a éprouvé plus d'une fois les busqueries de ses supérieurs, ne se presse point de leur parler, & l'oublie tout à fait!

Le Prisonnier l'en fait ressouvenir: il se détermine enfin à l'obliger, surtout s'il présume qu'il y aura dans la suite quelque chose à gagner: mais il faut rencontrer un Supérieur, & qu'il ait le temps d'écouter. M. un tel ne peut pas, il faut qu'il s'habille pour sortir; un autre est en partie fine avec

C

des

des catins; Celui-ci a du monde, Celui-là des affaires; trois, quatre semaines s'écouloient sans qu'on puisse obtenir audience. Enfin on trouve l'heureux moment: la requête est présentée, c'est fort bien: Dieu fait maintenant quand vous en entendrez parler. Il faut tant de mystères, tant de courses qu'on doit se trouver fort heureux lorsque deux grands mois seulement en voyent enfin arriver le succès.

Peut-être prendra-t'on tout ceci pour une exagération. Mais si quelqu'un est jamais tenté de le soupçonner, qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires; qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé sur la Bastille; qu'il lise l'histoire de *M. Farie de Garlin en Béarn*, qui dans le temps des persécutions pour la Religion réformée, fut detenu onze ans dans une des chambres nommées *Calotes*, & qui après avoir usé & pourri le peu de vêtements & la seule chemise qu'il avoit sur le corps, fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte pointe qui étoit sur son lit. . . . Qu'il lise la description que donne l'Auteur de l'Inquisition Française du triste état où il trouva l'infortuné *Jacob le Bertbon* fils d'un fameux Médecin du Poitou, enfermé aussi pour cause de Religion.

„ A peine, dit cet Auteur, nous étions nous mis à
 „ diner (de son temps on mettoit quelque-fois
 „ deux ou trois Prisonniers dans la même chambre;
 „ ce qui ne se fait absolument plus aujourd'hui)
 „ que nous entendîmes ouvrir la porte de la Tour,
 „ puis celles de notre chambre, & que nous vîmes
 „ entrer avec le Porte-Clefs un homme qu'on ne
 „ pouvoit regarder sans frémir. Il étoit tout de-
 „ guenillé, son chapeau paroïssoit à peine noir, &
 „ étoit tout percé; il nous dit qu'il y avoit plus de
 „ deux ans qu'il lui servoit dans son cachot de cha-
 „ peau & de bonnet de nuit; il ne restoit plus qu'
 „ quelques cheveux attachés à la coëffe de sa per-
 „ ruque qui étoit si grasse qu'on n'en pouvoit discer-
 „ ner le réseau; une vieille manche de chemise lui
 „ servoit de col, & étoit aussi noire que la chemi-
 „ née; son habit quoique rapetassé de tous les
 „ cotés

„ cotés étoit en lambeaux; sa chemise aussi noire
 „ que sa cravatte serroit par plus de trente endroits
 „ de sa culotte qui n'en avoit plus la forme; le
 „ plus grand morceau de ses bas n'étoit pas plus
 „ large que le pouce; les semelles de ses souliers
 „ ne tenoient plus qu'avec des cordes, & le dessus
 „ n'étoit plus qu'un assemblage de vieux gands sur
 „ le cuir déchiré. Toutes les pièces qui soute-
 „ noient l'économie de cet affreux vêtement étoient
 „ cousues de fil de toutes sortes de couleurs. Son
 „ visage étoit tanné, défait, couvert d'une barbe
 „ moussueuse & grise, à peu près comme on peint
 „ celle de Saint Pierre. Sitôt que nous vîmes cette
 „ effrayante figure nous nous criâmes d'étonne-
 „ ment, en demandant au Porte-Clefs ce que cela
 „ vouloit dire. Messieurs, nous répondit-il, c'est
 „ un confrere que M. le Gouverneur juge à pro-
 „ pos de mettre avec vous dans votre Chambre.”
 Cette réponse les fit palir, & ils jugerent à cette vue
 ce qu'ils avoient à attendre de la dureté des gens
 de la Bastille, s'ils étoient destinés à y rester long-
 temps, puisqu'ils avoient la barbarie de souffrir un
 homme tel que *M. le Bertbon* dans un dénuement
 d'habits aussi affreux.

Enfin pour rapporter des exemples plus récents:
 que le Lecteur incrédule ouvre les Mémoires de
M. Linguet. Qu'il y voye l'histoire de ses *Culottes*
 qui a fait rire quelques mauvais plaisans, lesquels
 n'ont pas senti combien des privations de ce genre
 sont véritablement dures, & combien cet éloquent
 Avocat a eu raison de ne pas passer sous silence un
 article qui fait si bien connoître le genie du Gou-
 verneur actuel de la Bastille. A la vérité les *Culottes*
 de *M. Linguet* vont devenir fameuses, & ce ne sera
 pas un petit aliment pour ceux qui lui reprochent
 avec fondement un égoïsme dont le fiel orgueilleux
 perce à travers toutes les beautés dont fourmillent
 ses ouvrages.

Quoiqu'il en soit des *Culottes* de *M. Linguet*,
 voici le passage de ses Mémoires où il en est parlé &
 il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-
 dessus pour ne pas en faire usage.

„ Quant au vêtement (*Mémoires*, note 29)
 „ M. le Gouverneur m'a souvent parlé de ses lar-
 „ gesses en ce genre; je ne crois pas qu'il m'ait
 „ jamais honoré de ses visites sans me parler des
 „ *Culottes* qu'il distribuoit généralement à SES
 „ *prisonniers*; car en parlant des malheureux reclus
 „ il emploie toujours le terme possessif. Voici ce
 „ qui m'est arrivé à moi-même.”

„ J'ai été arrêté le 27 Septembre 1780, allant diner
 „ à la campagne, & par conséquent avec la garde-
 „ robe que l'on emporte pour un pareil voyage,
 „ dans cette saison. Il ne m'a pas été possible de
 „ me procurer quoique ce soit de plus, ni en lin-
 „ ge, ni en habits, jusqu'à la fin de Novembre
 „ suivant; dans ce mois qui a été rigoureux
 „ il falloit ou me condamner moi-même à
 „ ne pas sortir de ma chambre, ou aller nud, lit-
 „ téralement nud, braver dans la *promenade* (1)
 „ la violence du froid: & j'avois de l'argent cepen-
 „ dant déposé dans les mains des Officiers, & je
 „ ne demandois que la permission d'*acheter* ces
 „ *Culottes* que l'on *dennoit*, me disoit-on, aux au-
 „ tres Prisonniers.”

„ Il y a plus: dans les derniers jours de Novem-
 „ bre, on m'envoya enfin de chez le Sieur *Le*
 „ *Quesne* (2) un convoi d'hiver; il contenoit des
 „ bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu met-
 „ tre, & le surplus de l'habillement taillé sur les
 „ mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé
 „ que je devois être prodigieusement maigri. Cela
 „ ne paroitra puérile qu'à ceux qui ne réfléchiront
 „ pas

(1) Cette *Promenade* consiste à aller respirer une heure
 l'air de la Cour du Château, encore n'est-ce pas tous les
 jours, & il faut bien des façons avant d'obtenir cette
 maigre faveur que mille désagremens accompagnent.

(2) M. *Le Quesne* marchand d'étoffes de soie à Paris,
 le Correspondant de M. Linguet. Voyez dans les Mé-
 moires comment il en a été trahi, & quel infâme coquin
 est ce *Le Quesne*.

„ pas aux circonstances: mais voici qui ne le pa-
 „ roitra à personne.”

„ J'élevai douloureusement la voix sur une ex-
 „ pédition aussi dérisoire: je priai le Gouverneur
 „ de renvoyer cette *Layette*, & de s'intéresser pour
 „ obtenir un supplément, ou de me le laisser ache-
 „ ter: il me répondit nettement en présence de
 „ ses collègues & d'un Porte-Clefs, QUE JE POU-
 „ VOIS M'ALLER FAIRE F.....; QU'IL SE
 „ F..... BIEN DE MES *CULOTTES* (3);
 „ QU'IL

(3) Pour le coup, voila de quoi mettre les *Culottes* de
 M. Linguet au rang des plus fameuses; & cet article
 mérite d'être ajouté par les littérateurs au Chapitre des
Culottes.

La *Culotte* la plus fameuse, du moins que nous con-
 nussions jusques à présent, est celle de *Jean Chandos*
 dont on nous permettra bien de rapporter l'histoire,
 pour faire un peu reprendre haleine au Lecteur, &
 égayer ses esprits affligés sans doute par la lecture des
 affreux tableaux que nous venons de lui mettre sous les
 yeux. Quelque loïn que s'écarte de notre sujet la plai-
 santerie suivante, elle nous offre un moment de repos
 nécessaire: nous ne reprendrons que trop tôt la lugubre
palette.

Jeanne d'*Arc*, Pucelle d'Orléans, traversant le camp des
 Anglais, entre dans une tente:

La tente étoit celle de Jean Chandos,
 Fameux guerrier qui dormoit sur le dos.
 Jeanne saisit sa redoutable épée,
 Et sa *CULOTTE* en velours découpée.

.....

Qui fut pénaut le lendemain matin ?
 Ce fut Chandos ayant cuvé son vin.
 plein d'une juste rage,
 Il crie alerte, il croit qu'on le trahit,
 A son épée il court auprès du lit,

„ QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE DANS
 „ LE CAS D'ÊTRE À LA BASTILLE, OU SA-
 „ VOIR SOUFFRIR QUAND ON Y ÉTOIT.
 „ J'avoue que ses Camarades baissèrent les yeux,
 „ & que huit jours après j'eus une Robe de cham-
 „ bre & des Culottes.”
 „ Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas or-
 „ données, il faut les publier, afin de les épargner
 „ à mes

Il cherche en vain, l'épée est disparue:
 Point de CULOTTE, il se frotte la vue,
 Il gronde, il crie & pense fermement
 Que le grand Diable est entré dans le camp.

.....
 Agnès (*) arrive en une hotellerie,
 Où dans l'instant lasse de chevaucher
 La sœur Jeanne avoit été coucher.
 Agnès attend qu'en ce logis tout dorme,
 Et cependant subtilement s'informe
 Où couche Jeanne, où l'on met son harnois:
 Puis dans la nuit se glisse en tapinois;
 De Jean Chandos prend la CULOTTE, & passe
 Caisses dedans, & l'aiguillette lace (**).

.....
 On prend Agnès & son gros confident,
 Ils sont tous deux menés incontinent
 A Jean Chandos qui terrible en sa rage,
 Avoit juré de venger son outrage,
 Et de punir les brigands ennemis,
 Qui sa CULOTTE & son fer avoient pris.

Dans

(*) Agnès Sorel maîtresse de Charles VII.

(**) Les Boutons ne furent inventés que 160 ans après cette
 ouverture; on ne se servoit que d'aiguillettes, d'où est venu *nouveaux*
Poisardelle &c.

„ à mes successeurs: si elles étoient autorisées, si
 „ elles entrent ou dans le régime de la maison,
 „ ou dans le traitement particulier qui m'étoit pré-
 „ paré, il faut les publier encore, afin d'assurer
 „ au scrupuleux Gouverneur les récompenses que
 „ mérite son exactitude.”

Que dire après de tels exemples? Les Cheveux
 dressent

Dans ces momens où la main bienfaisante
 Du doux sommeil laisse nos yeux ouverts,
 Quand les oiseaux reprennent leurs concerts,
 Qu'on sent en soi la vigueur renaissante,
 Que les desirs, peres des voluptés,
 Sont par nos sens dans notre ame excités,
 Dans ces momens, Chandos, on te présente,
 La belle Agnès, plus belle & plus brillante
 Que le Soleil aux bords de l'Orient,
 Que sentis-tu, Chandos, en t'éveillant?
 Lorsque tu vis cette Nymphe si belle,
 A tes cotés & tes gregues (***) sur elle:

Chan-

(***) *Gregues*. C'est un vieux mot qui signifie *Culotte*. Il dé-
 rive de l'ancien Celtique *Brag*, dont on a fait par corruption *Greg*,
 & enfin *Gregue*. Les Romains en avoient fait le mot *Bracca*: *Gal-
 lia Braccata*, la *Carle enculottée*. De là viennent nos mots *Bra-
 guer*, *Braguette*. C'est dommage que nous n'ayons pas le loisir
 d'approfondir cette importante matière des *Braguers*. On sait que
 nos ancêtres donnoient ce nom à toute la partie supérieure du de-
 vant de la *Culotte*, que l'on nomme aujourd'hui *Pont-levis*. Ces
Braguers étoient autrefois d'une ampleur démesurée: étoit-ce par besoin,
 étoit-ce par vanité? Ce qu'il y a de sûr c'est que les amples *Braguers*
 étoient fort commodes. Nos bons ayeux y mettoient des oranges,
 des dragées, du pain d'épice dont ils régaloient les Dames (†). En
 hiver les *Braguers* servoient de manchon; enfin ils étoient propres à
 mille choses, & préférables à l'étroite dimension de nos *Ponts-levis*.

(†) Pour s'en former une juste idée, on peut avoir recours
 à l'Almanach de Gotha de 1783, 2^e Planche du mois de Janvier;
 ces *Braguers* y sont exactement représentés selon l'ancien costume.

dressent à la tête, & l'humanité gémit d'une enchainement de barbaries aussi gratuites.

On lit dans les Mémoires de Madame de Staal qu'on lui permit de faire tendre une tapisserie dans sa chambre. Peut-être sa qualité de favorite d'une grande Princesse lui valut-elle cette condescendance; peut-être étoit-on alors plus complaisant qu'on ne l'a

Chandos, pressé d'un aiguillon bien vif,
La contemplait de son regard lascif,
Agnès en tremble, & l'entend qui marmote,
Entre ses dents: je l'aurai ma CULOTTE,
A son chevet d'abord il la fait seoir:
Quittez, dit-il, ma belle prisonniere,
Quittez ce poids d'une armure étrangere:
Ainsi parlant, plein d'ardeur & d'espoir,
Il la décaïque, il vous la décuirasse,
La belle Agnès se défend avec grace,
Elle rougit d'une aimable pudeur,
Pensant à Charle & foudrife au Vainqueur

.....

.....
Monsieur Chandos, hélas que faites-vous ?
Disoit Agnès, d'un ton timide & doux,
Par Dieu, dit-il, (tout héros anglois jure)
Quelqu'un m'a fait une sanglante injure.
Cette CULOTTE est mienne, & je prendrai
Ce qui fut mien où je le trouverai.
Parler ainsi, mettre Agnès toute nue,
C'est même chose, & la Belle éperdue
Tout en pleurant, étoit entre ses bras,
Et lui disoit: non je n'y consens pas.

Cette CULOTTE de Jean Chandos est sans contredit une des plus intéressantes dont il soit parlé dans l'histoire moderne.

ne l'a été depuis, mais ce qu'il y a de certain c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laisse à aucun prisonnier ni couteaux ni ciseaux, ni rasoirs. Après avoir mis les plats sur la table du Prisonnier le Porte-clefs lui coupe ses

mor-

Vient ensuite la Culotte du feu Maréchal de Broglie. On fait que ce Général ayant été surpris en Italie, & obligé de donner ses ordres sans CULOTTE, ne laissa pas que de battre les Impériaux. Consultez les Mémoires du temps.

Les CULOTTES de Madame de Tencin ne sont pas moins célèbres. Cette Dame donnoit tous les ans pour étrennes une CULOTTE de velours aux beaux esprits qui fréquentoient sa maison, à commencer par M. de Fontenelle. C'étoit la plus aimable femme de son siècle, & les CULOTTES qu'elle distribuoit ont passé en proverbe.

Enfin on ajoutera à cette illustre fripperie la vieille CULOTTE, désormais fameuse, consignée dans les Annales du XVIIIe. Siècle, & qui ne tiendra pas le moindre rang parmi les CULOTTES mémorables.

Si le Sujet n'étoit pas si grave, nous aurions compris dans notre énumération la CULOTTE jadis si renommée dans la Piece par Ecriteaux (†) de l'ancien Opera Comique intitulée *Arlequin Roi de Sérendib*:

Mezettin dit à Arlequin (sur l'air *je ne suis ni roi ni Prince &c.*

Quel

(†) On appelle ainsi des Pieces où chaque acteur avoit son rôle écrit en gros caractères, sur un carton qu'il présentoit aux yeux des spectateurs. Ces inscriptions purent d'abord en prose; on les mit ensuite en chansons que l'orchestre jouoit & que les assistants chantoient. Les Comédiens Français ayant obtenu un ARRÊT qui défendoit aux acteurs de la foire de donner aucune Comédie par dialogue, ni par monologue, les *Forains* eurent recours à ces pièces par *Ecriteaux*. Quel pays que la France! vous y trouvez des défenses sur tout, des arrêts contre tout, des *Bastilles* pour tout. Heureusement que l'on s'y moque de tout.

morceaux avec un couteau arrondi par le bout, & le remet avec soin dans sa poche aussi-tôt qu'il s'en est servi.

Quant aux ongles, on les laisse croître, ou si l'on demande une paire de ciseaux, on ne vous les confie pas; on vous les prête un moment, & le Porte-Clefs est là pour les reprendre aussi-tôt que vous avez fini. Le meilleur expédient est de les ronger.

Pour la Barbe, c'est l'office du Chirurgien du Château; encore il s'en faut bien qu'on la fasse à tout le monde. Il y a tel prisonnier à la Bastille qui n'a pas vu couper sa Barbe depuis cinq ou six mois. Le porte Clefs est présent pendant que le Chirurgien fait sa fonction; & son œil vigilant observe bien si la main du patient approche ou non de l'étui qui renferme les instrumens. M. de Lally donna aux Bastilleurs une belle scène à l'occasion d'un rasoir; il mit un jour en riant la main sur un, & faisoit mine de ne pas vouloir le rendre; cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux: le toc-sin n'en sonna pas moins dans tout le Château, la garde étoit déjà mandée, vingt bayonnettes marchaient, on préparoit peut-être les canons, quand

Quel transport de mon cœur s'empare !
Pour vous il se trouble, il s'égaré,
Pais-je méconnoître ses traits ?

C'est Arlequin que j'envifage ;
J'en crois mes mouvemens secrets ,
Et mes yeux encor davantage.

Arlequin lui répond (sur l'air *M. la Palisse est mort*).

C'est lui, plaignez ses malheurs,
C'est lui que le sort ballotte ;
Reconnoissez-le à ses pleurs,
Encore plus à sa Culotte.

heureusement la révolte finit par la réintégration du frêle instrument dans son étui. *Mém. de M. L.*

Régime de la Bastille.

Les anciens Mémoires écrits par des Comman-dans-mêmes du Château font voir qu'autre-fois les prisonniers détenus à la Bastille étoient assez bien nourris, du moins ceux dont quelque recommandation particulière adouciroit le sort. Aujourd'hui l'esprit d'avarice & de rapine, qui préside à toutes les opérations du Gouverneur actuel, a mis bon ordre à l'espece d'aifance qui régnoit jadis. C'est lui qui a l'entreprise à forfait de tous les engagés; & cette gargote royale est conduite de manière à être prodigieusement lucrative.

La nourriture des prisonniers est réglée par un tarif suivant leur qualité. Tout est prescrit suivant le cadastre ministériel dont on auroit assurément pas lieu de se plaindre, si le gargotier en donnoit à ses hôtes pour l'argent qu'on lui paye.

Pour les Princes le prix par jour est de 50 livres. Pour un Maréchal de France 36 liv. Un Lieutenant-Général des armées 16 liv. Un Conseiller au Parlement 15 liv. Un Juge ordinaire, un Financier, un Prêtre 10 liv. Un Avocat, Procureur, 5 liv. Un Bourgeois ordinaire 4 liv. Enfin les Valets, les Colporteurs, les gens du bas étage 3 liv.

De tous les objets à la charge du Roi, il n'y en a point d'aussi bien payé que ce qui regarde la Bastille; & il n'y en a point dans aucun département quelconque, où le régisseur gagne autant & se fasse, outre ses appointemens, un revenu plus considérable par ce qu'on appelle le *tour de bâton*.

Au dessus du nombre existant des Prisonniers, grand ou petit, le Roi fait bon au Gouverneur de quinze places à raison de 10 liv. par jour; ce qui fait 150 livres de profit clair, ou, comme on dit, d'argent sec & liquide, qui entre dans la poche du

du Gouverneur, & lui forme une rente de deux mille cinq cent Louis d'or par an, auxquels on ajoute encore très souvent des gratifications considérables qu'il a l'art de faire trouver justes par la considération de la cherté des denrées.

Le Roi lui accorde en outre le privilege de faire entrer dans ses caves une quantité considérable de pièces de vin, franchises de tous droits. Le nombre en est fixé à 100 pieces, regardées comme suffisantes pour la consommation du Château; mais les Commis qui n'ont rien à refuser à un Gouverneur de Bastille, lui en laissent passer une quantité bien plus forte, & ce bénéfice qui est immense devrait sans doute réjaillir sur les Prisonniers, auxquels du moins l'on devrait donner du vin passable.

Mais qu'arrive-t'il? l'avidé Gouverneur qui se moque bien des Ordonnances du Roi quand il peut les éluder, vend son droit d'entrée à un Cabaretier de Paris qui lui paye pour cela deux mille écus par an, & lui donne en échange du vin au plus bas prix pour les prisonniers.

Les grandes tables, c'est-à-dire l'ordinaire de ceux dont le tarif est le plus haut, sont pour les jours gras une soupe, le bouilli, une entrée, à dîner: le soir une tranche de roti, un ragoût, une salade. En maigre une soupe, un plat de poisson, deux entrées; le soir un plat d'œufs & un de légumes, le dessert du matin & du souper est un biscuit ou une pomme; enfin une bouteille de vin par jour.

Les différences des tarifs moyens aux grands sont bien peu de chose. Elles consistent dans un demi-poulet de plus, ou un pigeon, ou un mauvais quartier de lapin, ou quelques oiseaux fort avancés.

Quant aux tables ordinaires, en voici le service détaillé.

Le Dimanche à dîner une soupe de bouillon de corps de garde, une tranche de vache bouillie & deux petits patés dont la cuisson n'est pas assez

soi-

soignée pour qu'ils puissent être bons; le soir une tranche de roti, veau ou mouton, un petit haricot où les navets abondent & une salade. L'huile est ordinairement de la plus mauvaise qualité; elle fait soulever le cœur, & seroit tout au plus bonne pour les reverberes. Tous les soupers en gras sont uniformes.

Le Lundi au lieu des petits patés, à midi, ce sont deux cotelettes ou un haricot.

Le Mardi une faucisse, ou un pied de cochon, ou une légère grillade de porc prétendu frais.

Le Mercredi une petite tourte dont le dedans est rempli de restes de cuisine, & dont le dessus est presque toujours brûlé ou à moitié cuit.

Le Jeudi des tripes en ragoût, ou quelques vieilles bribes de volaille qu'on ne pouroit pas garder jusqu'au Dimanche suivant.

Le Vendredi, à dîner une petite Carpe frite, de la raie puante, de la morue, ou quelque friture desséchée, accompagnée d'un plat d'œufs. A souper des épinars ou autres légumes, & deux œufs à la coque.

Le Samedi, la répétition de la veille; & le cercle invariable recommence le lendemain sans aucun changement pendant les 52 semaines qui composent l'année.

Le jour de la Saint Louis, de Saint Martin, & des Rois, chaque Prisonnier a une augmentation de portion, qui consiste dans un demi-poulet roti, ou l'équivalent en autre chose. Le Lundi-gras on donne une tourte chaude.

Chaque prisonnier a par jour une livre de pain & une bouteille de vin qui, comme nous l'avons observé plus haut, est toujours mauvais & aussi aigre que du vinaigre. Le dessert consiste en une pomme qui certes n'est pas choisie, quelques amandes ou raisins secs semés légèrement sur le fond d'une assiette. Rarement y a-t'on des cerises dans la saison ou des groseilles: cela seroit beaucoup trop délicat.

On est servi en étain; il faut être un homme d'im-

d'importance, un homme recommandé pour obtenir d'être servi en fayance à ses propres frais, & avoir cuillère & fourchette d'argent. Quant à l'étain qui est pour l'usage commun, il est impossible de se former une idée de la mal-propreté des assiettes & des plats. Dans les auberges & autres maisons publiques où par économie l'on se sert de ce métal, ordinairement on le récure une ou deux fois par an: mais à la Bastille on n'a pas le temps ou la volonté de s'en donner la peine. Les marmitons, tous occupés de la cuisine de M. le Gouverneur, ne regardent les prisonniers que comme les chiens de la maison, & pourvu qu'ils ne meurent pas précisément de faim, la gamelle dans quoi l'on jette ce qu'on leur donne est toujours assez propre.

Il y a des tables qui ne sont pas si dénuées quelque-fois que l'ordinaire qu'on vient de détailler, mais l'accommodage est en général si dégoûtant, que l'abondance des mets n'est qu'un moyen de plus pour avoir mal au cœur. Il n'y a point de gargotte à 12 sols par repas où l'on ne soit mieux traité qu'à la Bastille. L'affaînement y est mauvais, tout a fait négligé, la soupe sans aucun suc, & les viandes de la moindre qualité. Cette lézine contribue à ruiner la santé des prisonniers; mais même le Gouverneur n'a personne au dessus de lui pour tout ce qui concerne la nourriture, il faut en passer par là. Si quelqu'un hasardé quelques plaintes à cet égard: dès lors on le regarde de mauvais œil; les désagrémens pleuvent sur lui de toutes parts: Officiers, valets, tout est contre lui, & le Cachot finit souvent par être le résultat de son humeur indiscrette.

Les Officiers de l'Etat-Major n'ont aucune inspection quelconque sur le traitement physique des Prisonniers: cela regarde le Gouverneur seul, qui peut donner carrière à sa rapacité sans que personne ose s'en mêler. Autrefois quelques Prisonniers obtenoient de faire venir à manger d'un Traiteur du dehors, mais à présent cela n'est plus permis.

Un des tourmens de l'imagination qui affectent le plus ceux qui gémissent à la Bastille, surtout ceux qui ne se sentent coupables de rien, & qui ne sont là que parce qu'ils ont le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque scélérat puissant, c'est la crainte d'être empoisonné: & assurément cette crainte n'est pas tout à fait chimérique.

En effet, qui peut empêcher ces infâmes agens du despotisme de se défaire par des voies obliques de tel ou tel prisonnier, dont la mort est nécessaire à un Ministre? Seroit-ce l'honneur? assurément aucun de ces gens-là n'en a point; & malgré la croix de Saint-Louis dont les chefs de ces Brigands civils sont décorés, tout le monde est incinément convaincu que le scélérat qu'on mène à la potence est souvent moins digne de l'opprobre public que ces geoliers galonnés. Seroit-ce le remords? l'habitude de la dureté, de la barbarie ne laisse plus entendre chez eux les cris de la conscience: un crime de plus ou de moins est une bagatelle. Seroit-ce la crainte que le secret en fût découvert? ils savent fort bien le contraire: les affreux mystères de la Bastille sont plus impénétrables mille fois que ceux des anciens Hiérophantes d'Egypte.

Qui peut donc rassurer un infortuné qui fait qu'il a tout à craindre de ses ennemis, & que sa mort est ce qu'ils desirent le plus, parce qu'elle voilerait toutes leurs iniquités? Le Ministère lui-même a si bien senti la possibilité de ce crime, qu'il a toujours été ordonné qu'un soldat fût mis en faction dans la cuisine-même pour veiller à ce que personne n'approchât des marmites & des fournaux, & à ce que les Cuisiniers fissent leur devoir comme il convient. Aujourd'hui le Gouverneur a eu le crédit de faire révoquer cette sentinelle incommodé: & le moindre marmiton, que quelques louis auront ébloui, peut mettre tout ce qu'il veut dans chaque portion.

L'Etat Major supérieur est composé de quatre Officiers, l'inférieur de quatre Porte-Clefs, & la cui-

cuisine de quatre marmittes. Ces douze hommes savent tous quels sont les prisonniers, malgré les ridicules minauderies (comme dit M. Linguet) avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret. Tous sortent, tous se répandent dans Paris: ils y ont leurs maisons, leurs femmes, leurs amis, leurs connoissances: est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe, qui pour de l'argent se laissât volontiers corrompre? Lui seroit-il difficile ensuite de distinguer le plat destiné à celui que l'on voudroit empoisonner? ou, pour parler sans détour, en est-il un seul parmi eux qui fit la moindre difficulté de se prêter à tout ce qu'on voudroit, pourvu qu'il y eût un petit avancement à espérer? De telles horreurs, dira-t-on ne peuvent guere se présu-mer; mais présu-meroit-on mieux toutes celles qui s'y passent, & qui pour être moins éclatantes n'en sont pas moins affreuses?

Chauffage de la Bastille.

En hiver les prisonniers, à taxe ordinaire comme au plus haut tarif, n'ont que six petites buches à brûler par jour, le bois n'entre point dans le taux cité ci-dessus pour la nourriture, c'est un article à part, & sur lequel le Gouverneur fait un profit encore plus inconcevable qu'on ne le peut dire.

Quelques Prisonniers fortement recommandés ont du bois à discretion mais à leurs propres frais, c'est à dire que le Gouverneur fournit aux dépens de la bourse du patient, & qu'il a soin de faire porter au plus haut prix. Cette faveur, toute égale qu'elle devoit être en elle même, n'est accordée qu'avec des peines infinies. Deux raisons s'y opposent: premièrement l'intérêt du Gouverneur qui alors ne gagne pas autant que sur le bois fourni aux Prisonniers ordinaires; & en second lieu le murmure que cela peut occasionner parmi

les

les autres prisonniers qui pourroient s'en appercevoir, & prendre de là occasion de tourmenter les Officiers pour obtenir la même grâce qu'on n'est pas curieux d'accorder, à moins que l'on n'y soit forcé par quelque recommandation supérieure.

Autrefois le bois se distribuoit sans compte & sans mesure, eu raison de la consommation de chacun; on ne chicanoit pas les prisonniers sur la quantité de feu dont ils disoient avoir besoin pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction; le Prince vouloit qu'ils jouissent au moins de ce soulagement, sans en restreindre la dépense. L'intention est sans doute toujours la même, mais les procédés ont changé. Le Gouverneur actuel a fixé la consommation de chacun à 6 buches, grosses ou petites, par jour, ainsi que nous l'avons dit; ces buches n'ont que 18 à 20 pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois le plus mince, & ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre de préférence les fonds de piles, les restes de magasins, dépouillés par le temps & l'humidité de tous leurs fels, & abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers tels que les *Brasseurs*, les *Boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. — Six de ces allumettes (dit fort plaisamment, mais avec vérité, M. Linguet) composent la provision de 24 heures pour un habitant de la Bastille. On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue; ils font ce que leur conseille en propres termes l'honnête Gouverneur; ils souffrent.

Il est arrivé quelque-fois qu'un prisonnier, dans sa mauvaise humeur, ait voulu user de ces buches pour assommer le Porte-Clefs: dans la crainte de voir renouveler de pareilles scènes, on a soin de les donner si petites, si légères qu'il n'y a plus rien à craindre. Au reste pendant le service soit des repas, soit du bois, il y a toujours une sentinelle armée au pied de chaque tour, & pendant la messe un soldat est en faction à la porte.

D

Promo-

Promenades de la Bastille.

Cet article est un des plus curieux, & un de ceux où la barbarie du despotisme se fait le plus sentir aux infortunés prisonniers. C'est encore l'Auteur des Annales qui nous fournira les traits les plus frappans. Nous le mettons volontiers à contribution : égoïsme à part ; n'attrappe pas sa manière qui veut.

A la Bastille, est on absolument privé d'air & d'exercice, diront ceux qui ont lu les anciennes relations de ce Châteaueu, & ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité : car on y admet les curieux : le Gouverneur, quoique logé au dehors s'y rend souvent pour recevoir ses visites : tous ses Collegues depuis le Lieutenant de Roi jusqu'au dernier marmiton y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule le public qui s'y rend pour jouir du coup d'œil."

„ Dans ces occasions la Bastille n'offre que l'image du calme & de la paix. Tous ces spectateurs étrangers ignorent ce qui s'y passe, ce qui est renfermé sous ces voutes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entre eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son pere qu'il croit à 200 lieues de lui bien tranquille, occupé de ses affaires ou de ses plaisirs."

„ Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plates-formes très élevées, ou par conséquent l'air est pur, la vue pittoresque, & entendant assurer que tout cela, les jours ordinaires, est à l'usage des Prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas agréable à la Bastille, ces adoucissements peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit-êre autrefois; voici ce qui est arrivé depuis peu."

„ Le Gouverneur actuel est un homme ingénieux

nieux qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie intéressant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes & les fruits, & lui en paye une somme fixe par an: mais pour n'être pas gêné dans son marché, il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers; en conséquence, il est venu une Lettre signée *Amelot* qui défend le jardin aux prisonniers."

„ Quant aux plates-formes des tours, quoique à l'élevation où elles sont, il soit à peu près impossible d'y être reconnu ou de reconnoître: cependant comme elles donnent sur la rue Saint Antoine dont on n'a pas encore chassé le public, on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geoliers de la maison, soit Porte-Clefs, soit Officier; ils ont trouvé dans ces derniers temps, c'est-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient. D'ailleurs il en résulroit des conversations avec le factionnaire. La vigilance du Gouverneur en a pris l'allarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collegues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une seconde Lettre signée *Amelot* qui interdit les plates-formes comme le jardin."

„ Reste donc pour la promenade la Cour du Châteaueu, qui est un carré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, sans aucune fenêtre: de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre: l'été le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circulant pas le soleil en fait un vrai four. C'est là le *Lycée* unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent chacun à leur tour venir dégorger pendant quelques momens l'air infect de leur habitation."

„ Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser qui rend, à la Bastille, les heures si doulou-

reuses se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle sorte de promenade ce peut être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut, où l'on n'éprouve des éléments extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, & l'aspect de l'Horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude."

„ C'est une remarque curieuse. L'horloge du Château donne sur cette Cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t'on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchainées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout au tour du Cartel, reviennent sur le devant former un gros nœud, & pour prouver quelles menacent également les deux sexes, l'artiste guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modérer un homme & une femme.

Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont recreés. Une grande inscription en marbre noir lui apprend qu'il en est redevable à M. Raymond Gualbert de Sartines, jadis Lieutenant de police de Paris, qui ensuite a fauté à pieds-joints au Ministère de la Marine, & qui aujourd'hui n'est plus rien du tout.

Quelques reproches de Plagiat qu'on puisse nous faire, nous ne pouvons nous dispenser de continuer ce récit de M. Linguet. Il offre des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur cet article, & cet endroit est le plus agréable de ses Mémoires.

„ Ne pensez pas, ajoute l'Ex-Avocat, que le prisonnier jouisse de cette vue autant qu'il le voudroit; on mesure avec économie le temps où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne

descend jamais que l'autre ne soit remonté, & que grâce aux Lettres signées Amelot, cet entonnoir commun est le seul qui leur reste à partager, si la Bastille est fort peuplée les portions sont plus petites. Je m'apercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faisoit fournir à ses plaisirs".

„ Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complete. Cette Cour est l'unique chemin de la cuisine; c'est par là que passent les pourvoyeurs de toute espece, les ouvriers &c. Or comme il faut surtout qu'un prisonnier soit invisible & qu'il ne voye rien, quand il se présente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le Cabinet: c'est un boyau de douze pieds de long sur deux de large pratiqué dans une ancienne voute. C'est là qu'il faut se receler au plus vite, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le soin d'en fermer scrupulement la porte sur soi; car au moindre soupçon de curiosité, la moindre punition seroit une clôture absolue: & ces alternatives sont fréquentes; j'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du Cabinet."

A propos de ce Cabinet, n'oublions pas l'histoire des bains de Madame la Gouvernante; elle vaut la peine d'être répétée.

„ Qu'une femme de Gouverneur se lave dans un lieu ou dans un autre, rien ne semble plus indifférent, mais à la Bastille tout a des conséquences douloureuses."

„ La Baignoire de Madame étant placée dans l'intérieur du Château, pour y parvenir il faut traverser la Cour, et par conséquent le seul espace qu'aient les Prisonniers pour se promener. Mais ce sont ses laquais qui portent l'eau, il faut qu'ils entrent & qu'ils sortent; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre de se renfermer au Cabinet."

„ Ensuite viennent les femmes de chambre, il faut porter les *chemises*, les *serviettes*, les pantoufles de *Madame*: tout seroit perdu si le reclus apercevoit le moindre de ces *secrets de l'état*. Chaque importation produit donc encore un ordre du *Cabinet*.”

„ Enfin arrive *Madame* elle-même: elle n'est pas légère, sa marche est un peu lente: l'espace à parcourir est un peu long: le Sentinelle, pour faire sa cour & prouver son exactitude, crie *Au Cabinet* dès qu'il l'aperçoit; il faut fuir, il faut s'enfermer jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire; & quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités. Il faut supporter de nouveau, dans le *Cabinet*, la maîtresse, les femmes de chambre & les laquais.”

„ De mon temps le Sentinelle, dans un de ces passages, ayant oublié de heuler le signal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé: j'étois *l'Actéon* du jour: je n'essayai point de métamorphose; mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours: je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.”

„ Ailleurs les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une Gouvernante de Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.”

„ Cette histoire du *Cabinet* décrite si plaisamment par M. Linguet n'est que trop vraie. Avec cette indigne sujettion les *Promenades* sont plutôt un supplice qu'une récréation; & mieux vaudroit sans doute laisser un homme dans sa chambre, que d'en faire une marionette traitée si impertinément. Arrive-t'il que le Gouverneur donne un grand diner (ce qui lui est bien facile, aux dépens de ses Pigeonneaux) alors on vous dit nettement qu'il n'y a point de promenade. Les chiens de basse-cour d'un Garde-chasse ou d'un Fermier sont-ils conduits avec plus d'insolence? Et que doit-on penser du scélérat qui s'embarasse peu pour son plaisir d'aggraver les chagrins, les pei-
nes,

nes, le désespoir de tant de personnes qui languissent sous le poids de ses caprices, & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui?

Pour apprécier combien est cruelle la privation de quelques heures de promenade par jour, lorsqu'on est renfermé pendant des mois, des années entières, il faudroit faire réflexion aux effets physiques qui résultent d'une respiration continuelle du même air: il faudroit penser un peu au désespoir habituel d'un homme qui n'a aucune distraction extérieure: alors sans doute un Gouverneur, humain, juste, honnête sacrifieroit volontiers ses plaisirs au moment de bonheur qu'il pourroit procurer aux infortunés que le Gouvernement lui confie. Mais il faudroit supposer une ame sensible, un cœur capable de sentimens d'humanité: & c'est précisément le contraire de ce qu'est ordinairement un Gouverneur de Bastille. La plupart ont été des hommes sans naissance, parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux, & qui les mettent dans la nécessité de voler, pour remplir les engagements qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le Gouverneur actuel M. de *Launay* est peut-être, de tous ceux qui l'ont occupé jusqu'à présent, le plus avare, le plus insensible aux maux de l'humanité, & par dessus tout le plus insolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y a guerre que M. de *Rougemont* Commandant de Vincennes qui puisse lui être comparé. Nous en dirons un mot.

Etat-Major de la Bastille.

Cet *Etat-Major* consiste en un Gouverneur dont la place vaut, outre ses appointemens de la Cour, plus de 60,000 livres de rente qu'il gagne, ou plutôt qu'il vole, sur la nourriture des prisonniers. Un Lieutenant de Roi dont le brevet est de soixante mille livres & qui en retire cinq mille francs par an; un Major à 4000 Livres d'appointemens; un Aide-Major à 1500 Liv. & un Chirurgien à 1200

Liv. Ce dernier fait des profits immenses sur les remèdes qu'il fournit & dont le Roi fait les frais. Le Médecin ne demeure point dans le Château; il loge aux Thuilleries, c'est à dire à une lieue de la Bastille; & l'on sent bien que ce Docteur est un homme trop important pour faire beaucoup de cas de son service: il a ses affaires, ses plaisirs, ses visites; sa place n'est qu'un titre dont les fonctions ne le touchent gueres, & quand un prisonnier est malade, il trouve toujours que ce n'est rien, pour ne pas multiplier ses courses dont le nombre ne lui produit rien parce qu'il est payé à l'année.

Le Gouverneur actuel DE LAUNAY regarde comme son bien propre, comme un vrai patrimoine, dit l'Auteur des Annales, les 60,000 livres de rente qu'il tire par son emploi; & il en a quelque raison, car il les a achetées, & même assez chèrement.

1^o. Il en a obtenu la survivance du temps du précédent Gouverneur M. de Jumilhac; mais celui-ci pour se déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant qui lui ont été payés; & de plus le mariage de son fils avec la fille de M. de Launay, regardée comme une riche héritière, ce qui a eu lieu.

2^o. M. de Launay, malgré cet accord, n'ayant pour lui ni nom, ni services, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu essuyer un refus; heureusement il avoit un frere au service de M. le Prince de Conti. Ce frere a obtenu l'intervention du Prince qui a eu le consentement du Ministre dont les Commis ont expédié les patentes signées Amelot; & pour payer la recommandation de son cadet, l'heureux aîné lui a assuré une pension de dix mille livres par an sur les revenus de sa place.

Ce marché est tout public à la Bastille: il n'y a pas un des marmitons qui n'en soit instruit; & pourquoi s'en scandaliserait-on? tous les emplois qui y existent en occasionnent de semblables. Celui de Lieutenant de Roi, vaut, avec le tour de bâton

bâton, environ 8000 Liv. par an. Le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur une somme comptant, & de plus une pension annuelle de mille écus.

Les emplois des Porte-clefs valent à peu-près 900 livres par an; ce sont ordinairement, ainsi que nous l'avons dit, d'anciens laquais du Gouverneur; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait boureaux; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *blanchissage* même est l'objet d'un tripotage de cette espece. La Blanchisseuse en titre reçoit du Roi environ 3 sols par chemise: elle afferme son brevet à un sous-traitant qui lui en laisse le tiers, & qui gratte le linge des reclus à deux sols par piece

Voilà comme se fait le service du Roi & celui des Prisonniers: Voilà comment se maquignent ces emplois de confiance! Voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent, qui n'a à se reprocher que le malheur, plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puissans! *Mém. sur la B.*

Il n'y a gueres plus de 30 ans que l'Etat-Major de la Bastille existe sur le pied actuel. Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant-de-Roi étoient les seuls à la nomination de la Cour. Les autres officiers étoient nommés par le Gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté: ils avoient sous eux des archers de Compagnies françaises, des bourgeois soldés par le Gouverneur, pour la garde du Château. M. d'Argenson leur fit substituer un Etat-Major, avec une Compagnie d'invalides de cent hommes qui ont à leur tête deux Capitaines & un Lieutenant lesquels sont fort bien payés. Quand aux soldats leur paye est de 10 sols par jour; ils sont entretenus de set, chandelle, bois, linge, & souliers. Les soldats ne

peuvent découcher sans la permission du Gouverneur. Plusieurs l'obtiennent, les autres font le service des absens qui leur abandonnent la moitié de leur paye.

Aucun des officiers ne peut diner dehors sans permission, ni découcher sans un congé du Ministre.

Le Major est chargé de tout ce qui regarde la Correspondance, & a le détail de la plume. Il dresse tous les mois les comptes; il en remet le double au Ministre dans le département duquel est la Ville de Paris, ainsi qu'au Controleur-général des finances, & au Lieutenant de Police. Ces comptes présentent le tableau du nombre des prisonniers, de leurs noms & le calcul des dépenses. Cet officier reçoit l'argent du Controleur-général & fait les payemens. La dépense générale monte par mois, l'un dans l'autre, à 60 mille livres, dans lesquelles ne sont point compris les appointemens ni gages de personne.

Par le tableau que nous avons donné ci-dessus de la maniere dont les Prisonniers sont nourris & meublés, on peut se faire une idée du bénéfice énorme que le Gouverneur & le reste de la séquelle font annuellement sur ce qu'ils appellent leurs *pigeonnages*. Il n'y a pas un de ces gens-là qui ne trouve que la Bastille est la plus belle invention du monde; plus leurs cavernes sont pleines, plus ils redoublent de gain; & l'on peut bien s'imaginer s'ils sont portés à faire le moindre effort pour procurer une liberté plus prompte aux malheureux dont la détention est pour eux un profit si clair.

Le Major est encore chargé du Livre d'entrée & de celui de sortie. Le premier contient le nom & la qualité de chaque Prisonnier, le numéro de l'appartement qu'il occupe, & la liste de ses effets déposés dans la case du même numéro. On se souvient qu'à coté de la *Salle du Conseil* nous avons dit qu'il y avoit une vaste Piece qui seroit de dépôt pour les effets des Prisonniers: Cette Piece est

est remplie d'armoires très grandes, distribuées par cases, étiquettées des mêmes numéros que les chambres du Château.

Le Livre de sortie contient une formule de serment de ne rien révéler de tout ce qu'on a vu, sçu, & entendu à la Bastille; (il y a bien de la bonté, pour ne pas dire de la sottise, à imaginer qu'un homme une fois sorti de ce gouffre affreux se croye lié par cette ridicule cérémonie! Si les loix les plus sacrées ont été enfreintes sans difficulté contre lui; un serment ainsi extorqué est-il en droit de le retenir un moment? Il faut avouer que le despotisme est bien gauche) de plus, une formule de protestation de fidélité, de respect, de soumission & de reconnoissance (celui-là est fort) pour le Roi; d'assurance que les faits qui ont compromis le Prisonnier ont été l'effet de l'erreur seule de l'esprit; d'actions de grâces de ce que Sa Majesté ne l'a pas livré à des *Commissaires Extraordinaires*; enfin d'une accusation d'avoir reçu tous ses effets, argent &c. (Un pauvre prisonnier trop heureux, trop content de décamper, ne se fait pas prier pour signer tout ce qu'on veut: que le compte soit juste ou non, il est bien trop pressé pour y regarder de si près; il a encore trop peur pour ofer dire un mot, & les Dogues de la Bastille ont bon marché de sa facilité, pour s'approprier ses dépouilles.) Ce protocole doit être signé par chaque Prisonnier à l'instant de son départ.

Un troisieme Livre, en feuilles détachées, contient les noms des Prisonniers & le tarif de leur dépense. C'est le relevé de ce Livre qui passe tous les mois sous les yeux du Ministre.

Quant au registre du détail de la dépense journaliere, il n'est vu que par le Gouverneur, c'est le Chef de cuisine qui le tient: le Major n'y a aucune inspection.

Enfin le quatrieme Livre est un *in folio* immense, ou plutôt une suite de cahiers qui augmentent journallement. Ces cahiers sont renfermés dans un

un grand carton ou porte feuille en maroquin fermant à clef. Les pages en sont distribuées par colonnes dans l'ordre suivant: (Ce Livre est véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la maniere dont il est tenu.)

- | | |
|--------------|---|
| Ie. Colonne. | Noms & qualités des Prisonniers. |
| IIe. Col. | Date des jours d'entrée des Prisonniers au Château. |
| IIIe. Col. | Noms des Secretaires d'Etat qui ont expédié les ordres. |
| IVe. Col. | Date de la sortie des Prisonniers. |
| Ve. Col. | Noms des Secretaires d'Etat qui ont signé les ordres d'élargissement. |
| VIe. Col. | Causes de la détention des Prisonniers. |
| VIIe. Col. | Observations & Remarques. |

Le Major peut remplir de lui-même les cinq premières Colonnes, ainsi que la septième. Quant à la sixième, il suit les indications que le Ministre ou le Lieutenant de Police lui donne. S'il étoit possible de jeter un coup d'œil furtif sur ce livre, que de choses étonnantes & singulieres n'y verroit-on pas? Mais il n'est guere probable, malgré la certitude du secret, que le Ministre soit sincere dans ce qui regarde les articles de la VIe. Colonne: il auroit trop souvent à rougir de lui-même; il y fait coucher quelques mensonges, ou ce qui est encore plus commode, il n'y fait rien mettre du tout, & cet endroit de la Colonne reste en blanc.

Mais comment ce même Ministre ne sent-il pas que ce silence du Livre doit l'accuser lui-même un jour aux yeux de la postérité? Est-il d'autre cause

cause à assigner que le caprice ou la vengeance, lorsque le registre n'en présente aucune autre? On ne dira pas qu'il y a des causes d'emprisonnement qu'il faut taire: Car s'il est quelque-fois nécessaire, pour certaines raisons, de cacher au public quelques crimes secrets, au moins la vérité devoit-elle être exposée dans tout son jour sur le livre consacré à cet objet: ne fût-ce que pour la justification future du Ministère qui, malgré son pouvoir sans bornes, n'est pourtant pas encore parvenu à donner sa simple volonté pour loi. Mais ces considérations délicates ne sont pas faites pour être senties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui se trouve sur leur chemin est moins que l'insecte qu'ils écrasent sous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs tracent, souvent en fortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent, ils signent froidement l'infortune d'un citoyen honnête qui aura dit trop haut sa maniere de penser sur leur compte; & l'on comprend bien que dans un cas de cette espece on a soin de mettre en blanc les causes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples sont beaucoup plus rares; grâces à la vigilance paternelle du Monarque qui régné sur la France, & aux sentimens d'humanité qui commencent à percer jusques . . . jusques dans les Bureaux.

La septième Colonne, destinée aux Observations & Remarques, contient l'historique des faits, gestes, caracteres, vie, mœurs & fin des Prisonniers. Ce sont des especes de Mémoires secrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaise du Major, qui le plus souvent n'est rien moins qu'un philosophe, rien moins qu'un observateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme juste & sincere.

Ce Livre est d'une invention du Sieur Chevalier qui

qui occupoit la place de Major de la Bastille en 1774. Le Ministère l'ayant chargé d'écrire l'histoire secrète de ce Château depuis son origine, il a remonté jusqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépôt des Archives. Quand une feuille est remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout est conservé pour la postérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviste apointé.

Il entre encore dans les fonctions du Major de réunir dans un Registre à part tous les ordres donnés ou adressés au Gouverneur de la Bastille, toutes les lettres des Ministres & celles de la Police : le tout est soigneusement recueilli, & se retrouve au besoin.

Avant de terminer cet article sur l'Etat-Major de la Bastille, il faut tenir la promesse que nous avons fait plus haut au Lecteur de lui donner quelques détails sur le Commandant de la Prison ou Château de Vincennes. Cette petite digression servira de pièce de comparaison, & ne nuira point à l'intelligence du reste. C'est partout le même esprit d'avarice & de barbarie, partout la même inhumanité envers les Prisonniers nommés d'Etat : C'est dans l'Ouvrage récent, intitulé : des *Lettres de Cabot & des Prisons d'Etat* que nous allons puiser la matière de ce court épisode.

Cet homme (*M. de Rougemont, l'archetype de M. de Launay*) a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudroit l'insufer à tous les autres, & se faire regarder comme un homme essentiel & nécessaire à l'Etat. Il le dit, il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoutant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont point subordonnés, & ses prétentions toujours repoussées, renaissent toujours du sein des humiliations.

tions. Comment s'en dédommage-t'il ? en faisant courber sous le poids de ses caprices tout ce qui est dans sa dépendance..... Il va traînant partout son énorme corpulence : les sarcasmes pleuvent sur lui ; n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure (comme dit Pope) : le railler, c'est fouetter un sabot. Mais au Donjon de Vincennes c'est un despote absolu qui jouit de la volapté la plus grande pour lui, lorsqu'il peut ouvrir & fermer des cachots, river des chaînes, appesantir un sceptre de fer A la moindre apparence d'une contradiction il entre en fureur, il écume. Soyez ferme, bientôt il devient lâche & rampant : vous n'obtiendrez à-la vérité que de vaines promesses, mais du moins il vous craindra. Si vous fléchissez, il vous opprimerá ; & si vous lui donnez prise, il vous étouffera.

Dès le premier moment de son règne, il prédit que tout changeroit au Donjon de Vincennes, & tout a changé (1). A force d'intrigues il a écarté tout ce qui pouvoit le surveiller. Ces magiques paroles LE SECRET, LA SURETÉ, lui ont suffi pour bouleverser cette maison. Il semble à l'entendre que tout seroit perdu & l'Etat en danger, si l'on savoit le nom d'un prisonnier. Si ce geolier le pouvoit, leurs poëles leur serviroient de prison.

On

(1) Hélas ! oui, tout y est bien changé ! Rappelons au Lecteur, à ce sujet, ces beaux vers de la Henriade.

Que vous êtes changé, séjour jadis aimable !
Vincennes, tu n'es plus qu'un Donjon détestable,
Qu'une Prison d'Etat, qu'un lieu de désespoir,
Où tombent si souvent du faite du pouvoir
Ces Ministres, ces grands qui tonnent sur nos têtes,
Qui vivent à la Cour au milieu des tempêtes,
Oppresseurs, opprimés, fiers humbles tour à tour,
Tantôt l'horreur du peuple & tantôt son amour.

On croiroit à voir ses inquiétudes, vraies ou feintes, que c'est un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la fermeture sont poussées à un degré excessif.

Une fois dans le mois, & souvent moins encore, cet homme va par désœuvrement visiter quelques prisonniers dans leur chambre. Lui parle-t-on de la nourriture (qui est tellement détestable que les ramoneurs-mêmes refusent d'acheter les restes) il se recrie: *ah, Monsieur, vous êtes le seul qui vous plainiez. En vérité vos murmures m'étonnent, je ne mérite pas ce procédé; j'ai des attentions uniques, je ne crois pas qu'il y ait de fraude: les Porte-Clefs sont d'honnêtes gens; d'ailleurs je les surveille de près.* Vraiment il est bien question des Porte-Clefs! Où pourroient-ils trouver des aliments plus mauvais pour les substituer à ceux que fournit ce faquin. Insistez-vous? il prétend que c'est humeur, injustice, en un mot que vous êtes un *Prondeur*: car dans son opinion se plaindre de lui, c'est se plaindre du gouvernement.

JE REPRÉSENTE LE ROI, disoit-il un jour à un prisonnier — Vous, Monsieur — Oui, moi. — Le prisonnier le fixe, le mesure du haut en bas, (le trajet n'est pas long) & s'écrie: *Ma foi, il est grotesquement représenté.* On peut penser si le sarcasme a été payé: un lâche fripon ne pardonne guere mais quoi! parce que le voleur est inséparable de l'homme, l'homme est inséparable de la place! A ce compte, quelles infamies ne pulluleront point à l'ombre de l'autorité? Bizarre conduite, d'unir ainsi ce qu'il y a de plus vil & de plus respectable!

Si le prisonnier que visite M. de Rougemont est un homme qui ne lui dispute rien, qui ne lui demande rien, qui souffre en silence: le Commandant s'épuise en offres de service; il promet tant, qu'il ne sauroit tromper. Eh! comment tromperoit-il ceux qui le voyent si barbairement vorace, si impitoyablement dur dans les choses mêmes les plus

plus indifférentes à la fureté, & qui ne lui coûtent rien?

Que la nourriture soit excessivement mauvaise, que M. de Rougemont fasse à cet égard les gains les plus illicites: encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Constamment aiguillonné par la vanité, il veut dépenser & ne fait pas compter. Jamais il n'a d'argent (avec 30,000 livres de rente) jamais de provisions, jamais d'exacritude à remplir ses engagements: il est donc obligé de fermer les yeux sur les brigandages de ses valets. C'est le tonneau des Danaïdes qui toujours rempli s'écoule toujours. Tout cela se comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & stériles? Si ce n'est parce que faire du mal est la plus douce jouissance; parce que son ame, si ce misérable en a une, est un composé de barbarie, d'orgueil, & de petitesse. Qu'on dise, par exemple quel peut-être le but d'un homme qui, voyant de beaux fruits dans le jardin des prisonniers, fait abattre les arbres qui les portent? Et remarquez que ce n'est pour aucune raison plausible même d'avarice; car il laisse pourrir les fruits, & fait scier les arbres au pied, au lieu de les transplanter. Qu'on dise à quoi bon détruire de belles couches de fleurs, & empêcher ces malheureux de les cultiver, même avec une hêche de bois?

Un prisonnier demande un miroir. — CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais fait-on des brèches, enfonce-t-on des portes avec un miroir? — N'importe, on peut correspondre. — Mais avec qui? Ma fenêtre est bouchée avec une trémie; je ne vois que les astres. — CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais fixez-le contre le mur & donnez-le moi si petit que vous voudrez. — CE N'EST PAS LA REGLE. — Mais, Monsieur. . . . — CE N'EST PAS LA REGLE: & puis mon brutal vous plante-là.

Les malles d'un Prisonnier contiennent des effets qui lui sont indispensablement nécessaires. Peut-être manque-t'il de bas, de Calottes? Que ne lui

donne-t'on ce dont il peut jouir sans danger pour la sûreté de la prison? — Mais il faut faire un inventaire. — Eh! pourquoi cet inventaire? Volera-t'on ce prisonnier dans une chambre si bien fermée? — LA REGLE, Monsieur, LA REGLE, l'ordre, la probité, l'honneur! — Eh bien, scrupuleux Geolier, faut-il beaucoup d'heures pour dresser cet inventaire? Ah, vraiment des heures! des mois ne suffisent pas. Ces malles ont des Serrures, des ferremens, il faut les dépeçer. — Eh bien, faites appeler un Serrurier. — Demain, la semaine qui vient: on a bien le temps, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaisies dans une place qui demande tant de soins, où il faut courir sans cesse. — Comment, Courir? Et moi, je croyois bonnement que de tous les postes c'étoit le plus sédentaire. — Quoi! ne faut-il pas être à Paris, à la Cour, observer, proposer, rendre compte, travailler avec le Ministre, avec le Maître (expressions favorites de cet impertinent) — Soit; mais pourtant les habits de tel prisonnier tombent en lambeaux. — Qu'importe? Voit-il quelqu'un? — Oh! non: mais enfin on aime être vêtu, ne pas geler de froid, être propre. — Eh bien on verra. helas! quand? Dieu, mais Dieu seul le fait.

Ce n'est pas tout. — Ces malles infornées contiennent des livres. Des livres! Bon Dieu! des livres! Les voilà prosrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le Donjon de Vincennes; fut-ce l'imitation de *Jésus-Christ*. On auroit trop peur que celle de *Beaufort* ne fût à coté (2).

Dans

(2) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le Duc de Beaufort fut mis à Vincennes & trouva le moyen de s'en sauver. Le Prince de Condé le Prince de Conti & le Duc de Longueville y furent aussi renfermés par les intrigues du Cardinal Mazarin. Le Prince de Conti qui s'amusoit à lire demandoit entre autres livres l'*Imitation de J. C.* & moi, dit le Grand Condé, je voudrois l'*Imitation de Beaufort*. — Le Grand

Dans une altercation assez vive avec un de ses préposés qui se reclamoit du Lieutenant de Police, il eut la sottise assurance de dire qu'il ne travailloit qu'avec le Maître & avec ses ministres. „ Je ne le „ savois pas; repiqua froidement celui qui disputoit; mais comme je ne suis point appelé à de „ si hautes destinées, vous trouverez bon que je „ me mette sous la protection de mon supérieur „ immédiat, & que je le fasse juge entre nous”. A l'instant le Commandant qui eut peur, le caressa, l'appaîsa, & lui accorda tout ce qu'il voulut. C'est ainsi que des gens qui n'ont rien à se reprocher, & qui sont à même de se faire entendre, sont bien sûrs de mettre à la raison un misérable qui n'a d'autre sauve-garde que le silence auquel il voudroit réduire tous ceux qui ont affaire à lui.

Mais de malheureux prisonniers, que feront-ils? La plupart d'entre eux tremblent quand on leur prodigue ces mots impofans de *Ministres*, de *Maîtres*: ils se prosternent devant leur geolier dont ils admirent avec terreur l'importance & le crédit. . . . *J'en parlerai au Roi*, disoit *Bontems*; & cette habitude étoit si forte en lui qu'un Courtisan lui ayant demandé des nouvelles de sa femme, il répondit: *j'en parlerai au Roi*. Au moins ce ridicule ne faisoit de mal à personne; mais quand M. de *Rougemont* renvoie un Porte-Clefs qui l'a guetté inutilement huit jours de suite pour lui communiquer la demande d'un Prisonnier, en lui disant: *Je n'ai pas le*

Condé passoit son temps à jurer, & à cultiver des oeillets en pots dont on a longtems conservé des marcottes. On appella ces oeillets les panaches du Grand Condé. La célèbre Mademoiselle de Scuderi étant allée à Vincennes, on lui fit voir ceux que ce Prince avoit lui-même cultivés; elle fit cet imprécium.

En voyant ces oeillets qu'un illustre guerrier Arrofa d'une main qui gagna des batailles, Souviens-toi qu'Apollon bâtissoit des murailles, Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

le temps, le Ministre n'attend : Croit-il que le prisonnier soit fort satisfait de ce Lazzi ?

Un reclus de ce triste repaire veut se faire raser la tête : le Chirurgien - Major n'ose le faire sans permission ; il la demande, le Commandant lui répond gravement *j'en parlerai au Ministre* : à la bonne heure, ce n'est là qu'une petite contrariété pour le prisonnier. Mais un autre est déchiré de coliques néphrétiques, des bains lui sont absolument nécessaires ; on cherche M. de Rougemont, on le guette, on lui écrit, on le joint enfin : on lui expose le cas : *Je demanderai des ordres*, dit-il froidement. — Mais Monsieur, vingt-quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. — *Tant-pis*, répond-il, *mais je n'innoverai rien sans ordre*.

A la vue de ces contrariétés si barbares, un être vif & sensible doit soigneusement veiller sur lui-même ; car il peut se perdre par un emportement. Un homme sage & modéré se tait, & soupire doucement après sa liberté, soit pour la recouvrer, soit pour sortir des ferres cruelles d'un tel vau-tour.

Mais combien ne faut-il pas être maître de soi, pour pouvoir écouter patiemment des absurdités & des mensonges qui excitent l'indignation. M. de Rougemont voit-il qu'on lui prête une oreille attentive ? il entasse les fables les plus mal tissées & les plus fortes, les fanfaronades les plus ridicules, le tout delayé dans un stîle de laquais & orné du geste le plus grotesque. Il ne cesse de parler de ses procédés, de sa générosité ; ensuite passant au pompeux étalage de ses services, de ses qualités, de ses amis, de ses biens, il se jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon sens que de vérité. Heureux le patient qui l'écoute & qui n'est qu'ennuyé ! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation quand il entend cet être vil vanter ses soins, ses bontés pour les prisonniers ! Un homme franc & généreux a besoin d'un grand effort sur lui-même pour écouter de sang-froid un sot qu'il méprise aussi souverainement, & dont il reçoit

reçoit tant d'injures journalières, parler de sa sensibilité, de son désintéressement, & mendier d'une manière si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.

Telle est en bref l'esquisse du caractère physique & moral du principal Geolier de Vincennes, tracée assurément de main de maître, & dont personne n'oseroit révoquer la véracité en doute, si l'on pouvoit sans risque nommer l'Auteur des *Lettres de Cachet & des Prisons d'état* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu instruits, ou un peu connoisseurs, qui ne le dévinent. Revenons maintenant à notre premier sujet.

Rondes de la Bastille.

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'à la Bastille, & il n'y en a point peut-être d'aussi bien fortifiée.

Le Château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point, & qui ne sont jamais renouvelées, croupissent, se corrompent, & enveloppent la *Royale-Prison* de vapeurs mortifères qui incommode beaucoup les prisonniers, surtout ceux dont les Lucarnes donnent sur la partie du fossé du côté du nord. Ce fossé est entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel est attachée une galerie de bois à rampe qui règne dans tout le pourtour du Château. On appelle cette galerie les *Rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche, en face du grand Corps de garde conduisent à ces *Rondes*. Des Sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promènent sans cesse & examinent si les Prisonniers font quelques tentatives. Pendant

la nuit les Sentinelles sont posées sur ces Rondes au nombre de 4 à la fois. Les Officiers & Sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'affurent par les *qui-vive* si les Sentinelles veillent. Chaque soldat en faction a son instant de ronde marqué. Tous ont des pièces de cuivre numérotées & trouées qu'ils passent dans une aiguille dont la base est adhérenté au fond d'une boîte cadencée, telle qu'on en a dans les villes de guerre. Cette boîte est portée tous les matins à l'Etat-Major. Les Officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pièces enfilées & jugent de l'exactitude ou du défaut des Rondes. On rend compte en même temps au Lieutenant de Roi & au Major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui se passe en dedans ou en dehors est rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit la Sentinelle intérieure du Château sonne une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche on en sonne une autre la nuit sur les rondes de quart-d'heure en quart d'heure. Il est impossible de s'imaginer combien cette lugubre sonnerie est accablante pour les prisonniers. A tout moment leur sommeil est interrompu par cette cloche, qui les avertit sans cesse du malheur qu'ils ont d'être sous la puissance des tigres qui les déchirent.

La Garde de la Bastille monte à onze heures du matin. La retraite de la garnison sonne à 9 heures du soir en hyver & à 10 en été. Les Ponts se lèvent entre 10 & 11 heures. Le premier s'abaisse souvent pour la commodité de M^{te} le Gouverneur quand il a des soupers en ville ou Compagnie chez lui. Tout s'ouvre à quelque heure que ce soit quand il arrive des ordres du Roi.

Au dehors du Château du côté du faubourg Saint Antoine il y a un grand Bastion dégagé du corps de la Bastille. C'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris. On y a planté des arbres, il est cultivé, & c'est présentement un jardin qui rapporte beaucoup au Gouverneur. La porte du chemin qui y conduit

duit est entre la tour du Trésor Comté.

A la gauche de la Bastille étoit la porte d'Antoine que l'on a abattue depuis quelque temps pour rendre plus large ce passage très fréquent. Cette porte étoit flanquée d'un Bastion parallèle à celui qui sert de jardin au Château: on y a construit des maisons.

La Bastille peut contenir 40 prisonniers dans des chambres séparées. Quand il y en a un plus grand nombre, ainsi que cela est arrivé souvent sur la fin du règne de Louis Quinze, on en met quelques uns ensemble, ce qui n'a lieu que le moins possible; ou l'on en transfère à Vincennes, à Charenton, & autres Châteaux diminutifs de la Bastille.

Le Lieutenant Général de Police de Paris est le Subdélégué du Ministère au département de la Bastille. C'est lui qui deux ou trois fois l'année y vient faire ce qu'on appelle les *grandes visites*. Elles consistent en un diner splendide que lui donne le Gouverneur; & lorsque les vins délicieux, le café, les liqueurs ont suffisamment égayé les esprits, & qu'on s'apperçoit que le temps est presque écoulé, on se leve & l'on marche froidement vers les Tours, d'où l'on sort le plus vite qu'on peut, pour aller commencer la partie, & ne pas faire attendre Madame.

Le Lieutenant de Police a sous lui un Commissaire en titre que l'on nomme le *Commissaire de la Bastille*, & qui a des gages fixes pour faire ce qu'on appelle les instructions; mais il ne les fait point exclusivement: il n'a aucune inspection, ni fonction que dans le cas où il reçoit des ordres. La raison en est que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

Les Prisonniers de la Bastille sont de deux sortes: Prisonniers d'Etat & Prisonniers de Police. Les Prisonniers d'Etat (comme furent par exemple sous le règne dernier M. de la Bourdonnais, M. de Lally & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada) sont en très petit nom-

temps des persecutions au sujet d'une Bulle, les Prisonniers ont beaucoup plus nombreux, parce qu'on de ce nom tous les Jansenistes que l'on moit en vertu d'une *Lettre de petit cachet*, vulgairement *Lettre de Cachet*.

Les Prisonniers de Police comprennent les auteurs, les libraires, les graveurs d'estampes satiriques ou obscènes & jusqu'à des relieurs & relieuses de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

Arrivée d'un Prisonnier à la Bastille.

C'est presque toujours en fiacre qu'on est conduit à cette Prison, afin d'éviter le scandale public. Un Exempt de Police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés montent dans la voiture pour tenir en respect celui qu'on arrête. Le fiacre traverse la première Cour extérieure, passe sur le Pont-Levis & va jusqu'à la porte de l'hôtel du Gouverneur. C'est là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui sont ordinairement le Major de la Bastille & le Lieutenant de Roi, reçoivent le Prisonnier & le font monter avec l'Exempt à l'appartement du Gouverneur. Le fiacre reste à la porte avec les deux hoquetons. L'Exempt présente au Gouverneur la lettre de cachet & la lui remet; celui-ci en signe une reconnaissance qu'il donne à l'Exempt pour sa décharge. Pendant que tout cela se fait, on laisse le prisonnier sur une chaise rêvant tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre de cachet dans le registre, ainsi que du nom & qualités du Prisonnier, l'Exempt prend congé & sa mission est finie. Le nouvel arrivant reste seul avec le Gouverneur, le Major & le Lieutenant de Roi. On lui dit quelques mots de consolation, si c'est quelqu'un un peu recommandé, & pendant ce temps un valet va chercher deux Porte-clefs. Dès qu'il sont arrivés, le Gouverneur leur nomme l'appartement (ou

(ou le trou) que son nouvel hôte doit occuper, & le remet entre les mains du Major qui, escorté des Porte-Clefs, l'emmene sans autre compliment à la chambre qui lui est destinée. Sur son passage tant au second Pont-Levis que dans la Cour intérieure, les sentinelles & soldats des Corps de garde ont la consigne de mettre leur chapeau sur leur visage, afin de ne pas voir le prisonnier; & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'oseroit manquer, se renouvelle à toutes les entrées, sorties, allées & venues de tout prisonnier quelconque.

Arrivés dans la Chambre, on commence par prier le détenu de vider exactement tout ce qu'il a dans ses poches, & de donner le tout exactement au Major qui en écrit le détail, pièce par pièce, & fait signer cet inventaire par le prisonnier, auquel on ne laisse que les vêtemens qu'il a sur le corps; montres, bagues, étuis, papiers tout est enlevé jusqu'aux cure-dens. Un des Porte-Clefs va enfermer le tout (ou à peu près) dans une des cases de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie que l'on assai-sonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verrous des doubles portes qui le séparent de tout le genre humain, & on le laisse se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs: car il y a plusieurs Chambres où l'on ne porte ce qui est nécessaire que lorsque le prisonnier y est.

S'il arrive que le détenu fasse difficulté de vider entièrement ses poches, ou qu'il refuse de remettre tout ce qu'il a sans exception, argent & autres, on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent sans pitié, & ne lui laissent quelque fois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apporte au prisonnier les meubles dont il ne peut absolument se passer, du pain, du vin, & du feu en hiver; l'homme chargé de ce soin a l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche, quelques questions, quelques

demandes que puisse faire le Prisonnier; mais en récompense il écoute tout fort attentivement, & dans ces premiers momens où le cœur, gonflé de tristesse & d'amertume, s'exhale souvent en plaintes, un prisonnier se fait quelquefois bien du tort, oubliant que tous les mots sont recueillis avec avidité.

Dans les premiers temps on n'a jamais ni livres, ni encre, ni papier; on ne va ni à la messe ni à la promenade: on n'a permission d'écrire à qui que ce soit, pas même au Lieutenant de Police de qui tout dépend. Il faut passer les premiers mois dans une solitude & une disette de distractions qui influe souvent sur tout le reste du temps qu'on doit passer dans ce triste séjour.

Quand à force de sollicitations on a obtenu du Gouverneur ou du Major la permission d'écrire au Lieutenant de Police, on peut lui demander celle d'écrire à sa famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique, ou un garde-malade &c. Ce Magistrat accorde ou refuse suivant les circonstances: on ne peut rien obtenir que par ce canal; mais ces faveurs sont tellement rares que sur vingt prisonniers, il n'y en a pas trois à qui elles soient accordées.

Les officiers de l'Etat-Major se chargent de faire parvenir les Lettres des prisonniers à la Police; elles y sont envoyées exactement à midi & le soir: on a même quelque-fois la condescendance de les faire porter par des exprès payés de l'argent des détenus; mais c'est une grâce spéciale dont il ne faudroit pas user trop fréquemment; la complaisance de ces Messieurs seroit bientôt à bout. Les réponses sont toujours adressées au Major qui les communique au Prisonnier à l'heure ou, pour mieux dire, au jour qu'il lui plaît. Si dans sa lettre le prisonnier a demandé quelque chose au Ministre, ou au Lieutenant de Police, & que dans la réponse, il ne soit pas question de cet objet-là, alors c'est un refus; & il seroit aussi inutile que mal-à-propos d'y revenir dans une autre lettre.

Quand on dit que les lettres sont portées à la Poli-

Police le matin & le soir exactement, cela ne veut pas dire que les Prisonniers puissent écrire quand ils le jugent à propos, ou que chacune de leurs lettres soit fidèlement envoyée; il s'en faut bien. Premièrement la liberté d'écrire n'est accordée qu'après bien des prières; & en second lieu, il n'en sort aucune de la Bastille qui ne soit vue ou du Gouverneur ou du Major, soit d'une manière licite, soit par des moyens obliques, & dont on ne fait nullement scrupule de se servir. Un prisonnier qui parleroit trop ouvertement sur le compte de ses geoliers, ou qui hazarderoit quelques plaintes par écrit, pourroit être sûr que sa lettre ne parviendroit jamais, & que le sujet de ses plaintes, loin de diminuer, augmenteroit. Il faut à cet égard la plus grande politique, & l'on ne sauroit trop le recommander.

Les gardes que l'on donne à ceux à qui l'on refuse leurs domestiques propres, sont ordinairement des soldats invalides. Cela ne s'accorde que lorsqu'on est attaqué de quelque maladie, ou que quelque personnage important s'intéresse à vous. Mais que l'on s'imagine un peu ce que c'est qu'une telle compagnie: un soldat vieux, podagre, lourd, grossier, incapable d'attentions & de soins dont un malade a besoin! Ce soldat une fois attaché au Prisonnier ne peut plus le quitter, il devient prisonnier lui-même auprès de lui: ainsi il faut d'abord acheter son consentement, & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité; & si vous en revenez, il faut vous résoudre à supporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé (comme dit M. Linguet) des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie.

Mais ce n'est pas là le pire. Le plus dur pour un homme honnête & franc, c'est qu'il faut sans cesse être en garde contre ces ombres qui ne vous quittent jamais. Tout ce qu'on lâche par imprudence, ou par confiance déplacée, est rendu aux Officiers qui le reportent à la Police. C'est ainsi que l'on

l'on étudie le caractère des prisonniers. Tout est dans ce Château, mystère, ruse, artifice, piège, espionnage; souvent même les Officiers, les gardes, les porte-clefs, les valets tâchent d'induire un prisonnier à parler mal du Gouvernement pour rendre compte de tout ce qu'on a dit.

De toutes les peines auxquelles l'innocence est exposée à la Bastille, l'obligation d'une défiance continuelle n'est pas la moins affreuse. Il faut en avoir passé par-là pour concevoir combien il est facile à l'homme le moins coupable de se rendre criminel, & d'aggraver ses malheurs, par les larmes, les soupirs, les plaintes, les murmures d'indignation qui lui échappent, & que la malignité recueille avec soin.

Quelques jours après l'arrivée d'un prisonnier, surtout lorsqu'il est d'importance, le Lieutenant de Police le fait descendre dans la salle du Conseil, ou va le visiter dans sa chambre si c'est une Dame. La conversation roule ordinairement sur l'objet de sa détention. Il faut être bien circonspect dans ces entretiens, & observer une prudence d'autant plus grande, que sous l'air de la commisération & du sentiment le perfide *Visiteur* ne cherche, comme on dit, qu'à tirer les vers du nez, pour en aller faire ensuite sa cour au Ministre, & voir quelles mesures efficaces on pourra prendre pour votre perte. Souvent il vous induit à donner des déclarations écrites & signées, qui vous mettent ensuite dans des embarras cruels, par l'artifice avec lequel on vous les a fait faire. En général on doit mettre autant de circonspection dans ces conversations que dans un interrogatoire - même, puis que rien de tout ce qu'on y dit n'est oublié.

Interrogatoires de la Bastille.

Quelque-fois un prisonnier est interrogé quelques jours après son entrée à la Bastille; mais le plus souvent il ne l'est que plusieurs semaines après, & même plusieurs mois. Il arrive quelque-fois qu'on

le

le prévient du jour qu'il subira un interrogatoire, ce qui est un grand avantage par ce qu'on a le temps de se préparer contre les surprises; souvent il ne l'apprend qu'au moment-même où on le fait descendre à la salle du Conseil. Ordinairement c'est le Lieutenant de Police, ou un Conseiller d'Etat, un Maître des requêtes, un Conseiller ou un Commissaire du Châtelet qui remplit cette Commission. Lorsque le Lieutenant de Police ne vient pas lui-même pour faire l'interrogatoire, il a soin ordinairement de se trouver aux dernières séances.

Ces Commissaires ne sont point du tout des êtres paisifs, comme le dit l'auteur des Remarques; au contraire il est difficile de peindre l'activité, l'adresse, la duplicité, l'artifice, la finesse avec lesquels ils tournent & retournent un pauvre prisonnier pour lui arracher des aveux dont ils puissent tirer parti. Tantôt ils tâchent de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête; tantôt ils font mine d'employer la douceur, la cordialité; ils mettent en œuvre toutes sortes de ruses & de pièges pour le faire parler. Souvent pour l'intimider ils supposent des preuves, représentent des papiers sans permettre de les lire, soutenant que ce sont des pièces de conviction invincibles. Leurs interrogations semblent n'avoir point d'objet déterminé; elles sont vagues, & sautent sans cesse d'un sujet à l'autre pour embarrasser le prisonnier ou voir s'il ne se coupera point dans ses réponses. Leurs demandes captieuses roulent non seulement sur les paroles & les actions du prisonnier, mais même sur ses pensées les plus intimes, sur les personnes de sa connaissance, sur toute sa conduite antérieure & souvent sur les choses qui ont le moins de rapport avec les causes de sa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui se voit en de telles mains, & qui sent que, coupable ou non, son juge pour son propre honneur veut le trouver criminel! Que l'on examine si de tous les tourmens, il en est un pareil à un tel interrogatoire; & s'il ne faut pas avoir une patience à l'épreuve pour ne pas brusquer avec dedain

ces

ces perfides ageas qui n'ont ni humanité, ni bonne foi!

La plupart d'entre ces *Interrogateurs* commencent par dire à un prisonnier qu'il y va de sa tête, que de lui dépend en ce jour sa vie ou sa mort; que s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils sont autorisés à lui promettre un élargissement prompt: mais que s'il refuse d'avouer il va être livré à une Commission extraordinaire; que l'on a des pièces décisives, des preuves acquises, plus qu'il n'en faut pour le perdre; que ses complices, ou ses amis, ses parens, ses associés ont tout découvert; que le Gouvernement a des ressources inconnues dont il ne peut se douter; que le meilleur pour lui est une déclaration prompte; que le Roi est indulgent, (misérables! sans doute il l'est: mais, Vous!) qu'ils lui conseillent en amis de ne rien cacher. Ils fatiguent le prisonnier par des demandes incohérentes, captieuses, singulieres, multipliées à l'infini. Suivant les personnes, ils employent les promesses, les menaces, les caresses, les insultes, les flatteries, les outrages, les bassesses, les cruautés; enfin tout ce que la tyrannie peut imaginer pour amener les infortunés au but qu'ils se proposent, surtout quand le détenu est un homme dont l'esprit est retif, & l'humeur à craindre.

S'il arrive que le prisonnier fait les aveux exigés, alors les Commissaires lui déclarent, en affectant un ton pénétré, que pour son élargissement ils n'ont pas encore d'autorisation précise, mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer, qu'ils vont la solliciter, & que bientôt il en entendra parler: mais, *va t'en voir s'ils viennent*. Il s'en faut bien qu'on ait dessein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, entre lesquels on laisse écouler un espace de temps considérable; ce qui prolonge sa détention, compromet les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'expose lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires ainsi que dans les entre-

tiens

tiens & visites des officiers, on débite souvent aux détenus les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & observant soigneusement l'effet que ces mensonges préparés produisent sur leurs traits. Ce sont ordinairement ces phrases banales: *il est bien malheureux que le Roi ait été prévenu contre vous. Sa Majesté ne peut entendre prononcer votre nom sans courroux. Ou, l'affaire, pour laquelle on vous a ravi votre liberté n'a été qu'un prétexte: on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puissans ennemis.* Tels sont les propos d'étiquette dont on tourmente un infortuné à qui la tête tourne en reconnoissant qu'il est le plastron d'un tel patelinage.

Le plus insupportable de tous ces traits de vexation, ce sont les promesses vagues, indéfinies, fausses, ou équivoques que l'on vous fait, sans prendre même la précaution d'en couvrir la duplicité sous un air d'indulgence ou de commiseration; les espérances intarissables, & toujours frustrées d'une liberté prochaine; les exhortations à la patience; les conjectures à perte de vue dont le Lieutenant de police & les Officiers sont très prodigues.

Mais le comble de l'indignité, le dernier degré de la barbarie, c'est la méchanceté avec laquelle on débite contre le prisonnier les calomnies les plus absurdes, les plus contradictoires, soit pour l'effrayer lui-même, soit pour rallentir le zèle des parens ou des protecteurs qui seroient tentés de solliciter pour lui.

L'instruction de l'affaire d'un prisonnier, (lorsqu'on en fait une, ce qui est rare) est toujours sujette à des longueurs dont il n'y a pas d'exemples dans aucuns tribunaux. Toute la procédure relative au prisonnier consiste en interrogatoires faits de loin en loin, & tellement disparates qu'il a souvent beaucoup de peine à deviner de quoi il s'agit, de quel crime on l'accuse. Quelque-fois on ne vient à la question principale qu'après des années entières de faux-fuyans, dont on use pour tâ-

cher

cher de mettre son homme en défaut, & dans l'impossibilité de se tirer d'affaire.

Cette maniere inique a lieu surtout lorsque la détention du prisonnier a pour cause quelque écrit, ou quelque propos satirique contre quelque protégé ou quelque protégée, & que le Ministre veut donner une couleur de justice à l'emprisonnement du jaseur indiscret. C'est alors que les supôts de la police, les *Lycaons* en robe noire mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'adresse & de détours pour engager ce malheureux dans quelque réponse ambiguë, sur laquelle ils bâtissent en un moment l'instruction la plus compliquée. Etonné lui-même de ses réponses, le prisonnier se trouble, il balbutie, il s'enferme, il se coupe, il se brouille & voilà un homme coupable sans qu'il puisse même concevoir comment on a pu l'amener à de tels aveux sur des choses dont souvent il n'a pas la moindre notion.

Qu'un protecteur prenne la peine ensuite d'aller auprès du Maître solliciter pour cet innocent: on lui ferme la bouche avec des pièces authentiques contre lesquelles il n'y a rien à répliquer. Ce sont, *lui dit-on*, les propres aveux de l'homme qu'il veut défendre. Que dire? Il faut se taire, & se retirer en silence. La fourberie, la malignité percent de toutes parts: mais toute tentative seroit inutile, & une chaleur trop obstinée pour la cause du protégé pouroit souvent conduire le protecteur lui-même à la Bastille.

En général, quelque soit la cause qui fasse entrer un individu quelconque dans cette odieuse retraite, on en déguise toujours les vrais motifs de la détention. Le public cherche envain à pénétrer ce qui attire à tel ou tel prisonnier cette galanterie ministérielle; il n'y en a que très peu dont on sâche au juste l'imprudence ou le délit qui les a conduit dans cette enceinte désagréable.

Il y a de certains cas où ce sont des Commissaires du Parlement même qui font les instructions: alors, ces Messieurs tiennent leurs séances chez le

Gou-

Gouverneur, ou dans l'hotel de l'Arsenal; car il ne leur est pas permis d'entrer dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le ministère met entre eux & les membres du Conseil ou du Châtelet, est que ceux-ci sont *Royalistes*, & les autres *Parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette *Place* dite Royale; on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Cette différence d'interrogateurs a lieu lorsque l'affaire du détenu est purement civile. On auroit très grand tort de croire que la BASTILLE est réservée uniquement aux prisonniers d'Etat, ainsi qu'on affecte de le persuader au peuple. La légèreté, dit M. Linguet, avec laquelle on en ouvre les portes, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle semble être le préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins susceptibles par leur objet de cet étrange & terrible début. Elle est devenue en quelque sorte l'*anticambre* de la Conciergerie.

N'y a-t'on pas mis Madame de *Saint-Vincent*, soupçonnée d'avoir fabriqué de faux billets signés *Richelieu*? Quel rapport son affaire pouvoit-elle avoir avec la Bastille?

N'y a-t'on pas mis une certaine Roger marchande de France à Lyon, accusée d'avoir caché chez elle de l'argent appartenant aux Jésuites?

Relâché après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille pour des discussions domestiques avec un premier Commis qui a quelque intérêt de la perdre: on la remet à la Bastille. Est-ce donc là une *Affaire d'Etat*?

Ces deux femmes ont été renvoyées ensuite devant les juges ordinaires. Qu'ont elles donc été faire à la Bastille? Pourquoi cette prison préparatoire? On diroit que le Ministre expéditeur des Lettres de cachet seroit de moitié avec le Gouverneur-Cantiniér, pour profiter du sol qu'il y a à gagner sur la subsistance des prisonniers. Plus il y en a, plus il y a de profit.

Visites de la Bastille.

Les prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors, avant que l'instruction, lorsqu'on en fait une, ne soit contommée. Pour obtenir cette faveur, après les interrogatoires, il faut la demander avec instance & avec persévérance, & surtout que des amis puissans la sollicitent. C'est d'abord au Gouverneur qu'il faut s'adresser, puis au Lieutenant de Police qui décide, d'après le Ministre, si cette grâce sera accordée ou non.

Quand un étranger est admis à visiter quelque prisonnier, on prend les plus grandes précautions pour qu'il ne puisse être vu d'aucun autre que de celui qu'il vient voir.

Pour parvenir à parler à quelqu'un détenu à la Bastille, il faut avoir une permission écrite du Lieutenant de Police. Elle est ordinairement dans une Lettre dont l'adresse est au Lieutenant de Roi ou au Major. Le nombre & la durée des visites y sont toujours fixés. Ces visites ne se rendent presque jamais dans les chambres-mêmes des prisonniers, mais dans la salle du Conseil, à moins que le prisonnier ne soit malade. Elles se font toujours en présence d'un Officier, ou au moins d'un Porte-Clefs; ce qui empêche qu'on ne puisse s'ouvrir mutuellement, par la défiance continuelle qu'on doit avoir de ces insupportables gardiens. Mais telle est la règle invariable, & qui n'est enfreinte pour personne. Il n'est jamais permis de parler à un prisonnier des motifs de sa détention, ni de rien qui ait rapport à son affaire. Le *Bastilleur* présent à la visite, a la montre en main, & aussitôt que le moment désigné expire, il entraîne à grands pas le visitant; fût-il au milieu du discours le plus intéressant, il faut marcher, il faut sortir.

Pour qu'un prisonnier reçoive des visites sans témoins, il faudroit une permission expresse du Ministre, & l'on sent bien qu'il est intéressé à ne la jamais accorder. Il y en a eu dans le siècle dernier quelques exemples, mais cela est trop rare pour être mis en ligne de compte. Quant aux Officiers

de

de l'Etat-Major, ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un prisonnier. Ils pourroient sans doute leur ménager des correspondances au dehors; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne se découvrit (ce qui entraineroit la perte de leur place) c'est que l'on diroit que tout sentiment de commiseration & d'humanité se retire à l'instant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Bastille. Les sollicitations les plus ardentes ne peuvent plus rien sur eux. Il semble que l'air de ce séjour soit incompatible avec la bonté constitutive de l'espèce humaine.

Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de police des visites reçues, de tout ce qui s'y est dit, & jusqu'aux gestes qu'il croit susceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château que celles qui y amènent des prisonniers, ou qui en enlèvent pour les transférer dans d'autres prisons ou Châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des visites que le prisonnier doit toujours rester à une certaine distance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & surtout la communication des mains, sous prétexte qu'on pourroit fournir à un prisonnier des instrumens ou des armes, dont il feroit ensuite usage, soit contre lui même, soit contre le Porte-Clefs. En effet un prisonnier à qui, dans une visite, l'on pourroit donner une paire de pistolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pourroit parvenir à se sauver, s'il étoit résolu à tout: mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud; il seroit pris & arrêté avant d'avoir pu se mettre en sûreté.

Maladies, Morts, Cérémonial, & autres menus détails de la Bastille.

Quand un prisonnier tombe malade & qu'il se plaint à son Porte-Clefs, celui-ci en avertit le Major, ou le Lieutenant de Roi, quand il peut les rencontrer. Le Chirurgien reçoit alors l'ordre

de se rendre à la Chambre du malade qu'il doit examiner pour en faire son rapport, & décider si le Médecin doit être appelé. Si le Chirurgien ne trouve point de fièvre au prisonnier, il n'est point réputé malade; c'est une légère indisposition; il ordonne une ptisanne, il s'en va & ne revient plus. Deux ou trois jours s'écoulent, le sang s'allume, la fièvre se déclare, on rappelle de nouveau le Chirurgien. Il vient au bout de 5 ou 6 heures, il examine le malade en riconnant, enfin il conclut à faire venir le Docteur. On y envoie; il y a au moins une lieue; il n'est pas chez lui, mais la commission est faite, il viendra quand il pourra. Il arrive pourtant: l'odeur ambrée de sa perruque le dévance; il tâte le pouls de son malade d'un air distraît, il ordonne quelque potion, il s'en va, & ne revient plus. Si le prisonnier va mieux, tout est dit; s'il empire, on renvoie chez M. le Médecin qui montre alors une mine renfrognée, & qui semble se fâcher de ce que la maladie ne fait pas à son aspect.

Enfin si le prisonnier a absolument perdu la santé & si l'on craint pour ses jours, on le fait sortir, soit pour tout à fait, soit pour le transporter ailleurs, surtout si c'est un homme protégé de quelqu'un, ou connu. Le Ministère n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Il est vrai que quelques-uns y ont péri par des voies secrètes, mais ces exemples sont fort rares.

Quand un prisonnier meurt on transporte son corps pendant la nuit, & on le fait inhumer à la Paroisse Saint Paul, sous le nom d'un Domestique. Ce mensonge est enregistré sur le livre ordinaire de la Paroisse, pour tromper la postérité. Il y a un autre registre à la Bastille où le nom véritable des morts est inscrit; mais il faut bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il faut auparavant que le Commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Lorsque le Commissaire du Roi, ou le Lieutenant de police, ou le Ministre entre dans le château

teau de la Bastille, la garde se présente en haye à son passage, & fait le salut; le même cérémonial s'observe pour les Maréchaux de France. Ceux-ci peuvent seuls entrer dans le château avec leurs épées. Les Durs & Pairs ont prétendu avoir droit à la même distinction.

Oùtré les chambres & appartemens dont on a fait le détail ci-dessus, il y a encore à la Bastille de vastes magasins que l'on nomme *les dépôts*. C'est là qu'on renferme les livres saisis ou dont le débit est arrêté. C'est là que pourissent les premiers volumes de l'Encyclopedie. Enfin dans une salle séparée est une Bibliothèque fondée par un prisonnier étranger mort à la Bastille au commencement de ce siècle. Quelques prisonniers obtiennent la permission d'y aller; d'autres qu'on leur porte des livres dans leur chambre: ce qui est une faveur aussi rare que signalée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces Remarques sur la Bastille, que par un Extrait succinct du parallèle que l'Auteur des Annales fait du régime de la Bastille avec celui de quelque *Prison d'état* que ce soit, sur le globe entier.

Dans l'Asie, il est impossible de découvrir une *Prison d'état* ailleurs qu'à Ceylan. Encore ne peut-elle être comparée à la Bastille, puisque les prisonniers détenus par l'ordre du Roi sont mis dans les prisons ordinaires, ou déposés sous la garde des grands; ce qui assurément est fort éloigné du régime de la Bastille.

En Amérique, & en Afrique il y a bien d'autres fortes d'oppressions, mais on n'y connoît pas celle-là. Les indiens dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, avilis eux-mêmes par la superstition. Une partie des côtes de l'Afrique est soumise à un gouvernement arbitraire qui n'a que les abus & les dangers de celui qui règne en Asie. Le reste n'est guère devasté que par notre commerce. Ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans du Congo, & non pas leurs princes qui les en accablent. On les vend, mais aucun ministre n'y a le droit de les

condamner, pour son bon plaisir à une inaction meurtrière.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ce terrible fléau; & encore dans quelle partie de l'Europe? Ce n'est pas, comme on fait dans toute la Grande Bretagne. Une détention arbitraire y seroit un crime de *Leze-Peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un crime de *Leze-Majesté*. A la Tour de Londres un prisonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne, malgré que les princes y soient en général assez despotiques, cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. On ne trouve de prison d'état depuis le Rhin jusqu'à l'Oder que *Spandaw*.

Mais 1°. *Spandaw* existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse né de nos jours & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine. 2°. C'est spécialement aux militaires que la *Bastille Prussienne* est destinée; il est très rare que des *citadins* en partagent le funeste honneur: ce qui est précisément le contraire en France.

Au reste ce seroit une erreur, pour ne rien dire de plus, que de comparer *Spandaw* à la Bastille. Personne n'est enfermé à *Spandaw* sans un jugement préliminaire. Chaque prisonnier fait à merveille pourquoi il est privé de la liberté, & combien de temps doit durer sa prison. D'ailleurs le Roi de Prusse n'a jamais fait renfermer personne pour des épigrammes bonnes ou mauvaises, & ses sujets parlent de lui & de ses opérations avec une liberté qui se trouve à peine sur les bords de la Tamise. Il est vrai que le Roi de Prusse est un grand homme.

En Dannemarck depuis l'abominable *Christiern* on ne voit point d'emprisonnements illégaux tels que ceux de la rue Saint Antoine. Le Jutland, la Fionnie ne gémissent point sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrières que la Bastille.

Suede

Suede aucun Roi n'a souillé son règne par l'ordre d'en construire, ou d'en faire usage. En Hollande le Château de *Loevestein* est bien éloigné d'être une *Bastille*, quoique destiné à servir de prison d'état.

En Russie le contraste est frappant. C'est une province entière d'une grandeur immense qui est devenue une prison d'état. En France un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot; en Sibirie ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont enfevelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes deserts. Quelque infortunés que soient les derniers, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les suivre, les accompagner; ils peuvent au moins pleurer ensemble, & les seules larmes vraiment amères sont celles qui se versent dans la solitude.

En Espagne les tours de Pampelune, de Saragosse, de Valladolid ressemblent beaucoup à la Bastille. On pourroit dire que les bonnes coutumes d'un pays ont passé dans l'autre, & que c'est ce qui fait que tout y va si bien. Mais enfin un peuple tel que celui d'Espagne & de Portugal, qui a la lâcheté de porter le joug de l'*inquisition*, & de le porter paisiblement, ne méritoit pas d'être plaint, eût-il cent Bastilles au lieu d'une.

En Italie, on trouve chez certaines Puissances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. à Rome par exemple, & à Venise il existe des indices d'un pouvoir très redoutable & d'un *Bastillage* très-caractérisé. On voit dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal qui sont également des outrages à la justice, & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglais, un Hambourgeois s'embarquent pour aller à Rome admirer *Saint Pierre*, ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder du Château *Saint-Ange*,

ou de l'inquisition d'état : mais il n'y a point d'étranger allant en France, à qui l'on ne dise de se défier de la Bastille.

L'idée d'ériger une statue à Louis XVI, sur l'emplacement qu'occupe la Bastille, appartient à l'auteur du *Courier du Bas Rbin* qui en a parlé le premier. Cette idée est heureuse. Mais ce seroit trop peu d'une seule statue. Il en faudroit également une à Pierre-encise ; une surtout sur l'emplacement du donjon de Vincennes ; une aux Isles Marguerites ; une à la tour de Ham ; une au Château de Loches. Il en faudroit encore une au sommet des Alpes dans un des forts de Briançon ; une autre sur la cime du mont saint Michel ; une dans l'Isle d'Ouessant ; une au Château-trompette ; deux ou trois sur les pyrennées ; une dans le château de Dijon &c. &c. &c. deux pages d'*et cætera* ; sans compter celle qu'il faudroit placer à Saint Venant où l'on renferme les Curés de mauvaise vie : les Curés seulement, car pour les Evêques de mauvaise vie, tout le monde fait qu'on ne les renferme nulle part.

ANECDOTES.

I.

Avant de passer à aucune autre, il faut tâcher de fixer l'esprit du Lecteur sur l'Anecdote célèbre du fameux Prisonnier au *masque de fer*. L'incertitude où l'on est encore aujourd'hui, & où l'on sera probablement toujours sur ce personnage, est capable seule de piquer la curiosité.

Journal de M. de Jonca Lieutenant de Roi de la Bastille.

„ Jeudi 18 Septembre 1698, à trois heures après-midi, M. de Saint-Mars Gouverneur de la Bastille

„ fille est arrivé, pour sa première entrée, venant des Isles Marguerites, ayant amené avec lui dans sa litiere un prisonnier qu'il avoit à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait tenir toujours masqué, & qui fut mis d'abord dans la tour de la Basiniere, en attendant la nuit, & que je conduisis ensuite moi même sur les neuf heures du soir dans la troisième Chambre de la tour de la Bertaudiere, laquelle Chambre j'avois eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars. . . . En le conduisant dans la dite Chambre j'étois accompagné du Sieur Rosarges que M. de Saint-Mars avoit amené avec lui, lequel étoit chargé de servir & de soigner le dit prisonnier qui étoit nourri par le gouverneur. . . . Du Lundi 19 novembre 1703. Le Prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avoit amené avec lui des Isles Sainte-Marguerite, s'étant trouvé hier un peu plus mal en sortant de la messe, il est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie. M. Giraut notre Aumonier le confessa hier. . . . Du mardi 20 novembre 1703. Ce même prisonnier a été enterré à quatre heures après-midi dans le cimetière de Saint Paul, & son enterrement a coûté 40 livres”.

Voilà à peu près tout ce que l'on fait de positif sur cet étrange personnage ; en y ajoutant l'extrait du registre de sépulture de l'église paroissiale de Saint Paul à Paris.

L'an mis sept cent trois, le dix neuf novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de l'église Saint Paul le vingt du dit mois, en présence de M. de Rosarges Major, & de M. Reilh Chirurgien-Major de la Bastille qui ont signé. &c. —

Il est encore très-certain que le tronc seul du Cadavre fut enterré, & que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut

enterrée en plusieurs autres lieux ; qu'après sa mort il y eut ordre de bruler généralement tout ce qui avoit été à son usage, linge, habits, matelats, couvertures ; que l'on fit regratter & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on poussa même les précautions jusqu'à de faire tous les carreaux, dans la crainte qu'il n'eut caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit. Son masque n'étoit point de fer, comme on le prétend, & comme le nom-même lui en est resté, mais simplement de velours noir, garni de baleines très-fortes & attaché par derrière avec un cademat scellé. Il étoit fait de manière qu'il lui étoit impossible de l'ôter ou de l'arracher lui-même, & qu'il pouvoit manger avec, sans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer s'il se découvroit. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand gout étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire, il jouoit de la guitare ; on lui faisoit la plus grande chère, & le Gouverneur s'asséyoit rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & quelques parties de son corps. Il étoit de la plus belle taille, bien-fait, la peau un peu brune ; il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se plaignoit jamais de son état, & ne laissoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être.

Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya à la citadelle de Pignerol, lieu de sa première détention, il ne disparut dans l'état aucun homme considérable. M. de Chamillard fut le dernier Ministre qui eut cet étrange secret. A sa mort, le Maréchal de la Feuillade son gendre le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu désigné sous le nom de *l'homme au masque de fer*. M. de Chamillard lui répondit que c'étoit le secret de l'Etat, & qu'il avoit fait serment de ne point le révéler.

Un

Un homme transféré avec de telles précautions, un prisonnier qu'on oblige à être toujours masqué, enfin un captif à qui le gouverneur-même témoignoit des respects, ne pouvant être qu'un personnage très-considérable, plusieurs historiens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être. Voici les diverses Opinions à cet égard. Quoique l'évidence ne soit d'aucun côté, nous croyons que la dernière est la plus probable.

1°. *Le prisonnier au masque de fer étoit le Duc de Beaufort.*

Cette opinion est fondée sur une Lettre de M. la Grange Chancel à Freron, dans laquelle il dit :
 „ Le séjour que j'ai fait aux Isles - Marguerites m'a
 „ appris les particularités suivantes sur l'homme au
 „ masque de fer. M. de la Motte - Guerin qui com-
 „ mandoit dans ces Isles du temps que j'y étois dé-
 „ tenu (1) m'assura que ce prisonnier étoit le Duc
 „ de Beaufort qu'on disoit avoir été tué dans l'Isle
 „ de Candie au siège fait par les Turcs, & dont
 „ on ne put retrouver le corps, suivant toutes les
 „ relations de ce temps-là. Si l'on considère en ef-
 „ fet l'esprit remuant du Duc de Beaufort, & la
 „ part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du
 „ temps de la fronde, (on l'appelloit le Roi des
 „ halles) peut-être ne sera-t-on pas surpris du
 „ parti violent qu'on prit pour s'en assurer ; d'au-
 „ tant plus que la charge de Grand-Amiral le met-
 „ toit journellement en état de traverser les grands
 „ desseins du Ministre chargé du département de
 „ la marine. Cet Amiral qui paroissoit si dangereux
 „ fut remplacé par le Comte de Vermandois fils du
 „ Roi & de Madame de la Vallière”.

Réfutation de cette opinion. Lors de la détention du Prisonnier masqué, l'autorité de Louis XIV étoit affermie, & la puissance royale au plus haut degré ; il est donc peu probable que l'on craignît assez

(1) Comme Auteur des fameuses Philippiques.

assez le Duc de Beaufort pour prendre à son égard de telles précautions, tandis qu'un seul mot suffisoit pour le déplacer ou l'exiler. D'ailleurs il y avoit bien longtemps que le Duc de Beaufort étoit rentré dans son devoir, & depuis ce temps on avoit rien à lui reprocher. En outre le prisonnier au masque de fer est toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure; & le Duc de Beaufort étoit ou auroit du être alors très vieux, & il étoit singulièrement connu par sa malpropreté en habits. Enfin un témoin oculaire de sa mort au siège de Candie, témoin assurément de poids, M. le Marquis de Saint-André-Montbrun, en parle en ces termes. „ M. de Beaufort n'attendit pas qu'il „ fût jour pour donner le signal de l'attaque: le „ désordre se mit dans l'armée française, & pendant qu'il se précipitoit de tous cotés pour tâcher de les rallier, il fut tué & confondu dans la foule des morts. . . . On n'a jamais bien su de quel coup il fut tué, mais on fait que le „ Grand-Visir envoya sa tête à Constantinople où elle fut portée pendant trois jours, par les rues, „ au bout d'une pique comme une marque de la „ défaite des Chrétiens”.

Ajoutons encore que quelque grand seigneur que fût le Duc de Beaufort, le gouverneur de la Bastille n'auroit point été tenu envers lui à des respects aussi marqués que ceux qu'il témoignoit pour son prisonnier; & pour dernière preuve, c'eut été de la part de Louis XIV ou de son ministère une cruauté aussi ridicule qu'inutile.

II°. Ce Prisonnier étoit le Comte de Vermandois fils du Roi & de Madame de la Valliere.

Ce sentiment fondé sur le récit de l'Auteur des Mémoires secrets, est appuyé encore par le Jésuite Griffet qui avoit été longtemps confesseur de la Bastille, qui avoit feuilleté les papiers les plus secrets des Archives de ce château, & dont le suffrage

frage à cet égard est d'un poids considérable. Voici ce que disent les *Mémoires secrets*. „ Le Comte „ de Vermandois fils naturel & bien aimé de „ Louis XIV, à peu près du même âge que le „ dauphin, mais d'un caractère tout à fait opposé „ au sien, s'oublia un jour au point de lui donner „ un soufflet. Cette action ayant trop éclaté pour „ rester impunie le Roi le fit partir pour l'armée, „ & donna ordre à un confident intime de faire semer peu après son arrivée le bruit qu'il étoit atteint d'une fièvre maligne & contagieuse, afin „ d'éloigner tout le monde de lui; de le faire passer ensuite pour mort, & tandis qu'aux yeux des „ troupes on lui feroit des obseques splendides, de le conduire en grand secret à la citadelle de l'Isle Sainte-Marguerite: ce qui fut exécuté. Le Comte de Vermandois ne sortit de cette prison que „ pour être transféré à la Bastille où il mourut quelques années après”. Le même auteur ajoute que le Comte de Vermandois s'avisait un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut bien faire sa cour en portant cette assiette au Commandant, & se procurer une récompense, mais que ce malheureux fut trompé dans son attente, & que l'on se défit de lui sur le champ, afin d'empêcher que le secret ne fût divulgué.

Réfutation de cette opinion. Le narrateur de cette anecdote commence par dire que le Dauphin & le Comte de Vermandois étoient à peu près du même âge; mais cela n'est pas. Le Dauphin né en 1651 étoit plus âgé de six ans que le Comte de Vermandois né en 1667. Lors du prétendu soufflet le Comte avoit 16 ans & le Dauphin 22, il étoit même déjà marié & avoit un fils, le Duc de Bourgogne. Ainsi ce n'étoient pas deux enfans de 12 ou 13 ans, qui jouant ensemble, peuvent en venir à se fâcher & se frapper. D'ailleurs le Comte de Vermandois étoit doux, poli, caressant, sa figure rappelloit toutes les grâces de sa mere. Vers la fin de l'année 1682 Louis XIV ayant su qu'il s'étoit trou-

vé dans quelques parties de débauche un peu outrée, lui fit une sévère reprimande, & le bannit de la Cour pour quelque temps. Il n'y reparut qu'à la fin d'octobre 1683 pour prendre congé, devant partir pour sa première compagnie, ce qui étoit déjà décidé depuis plus de trois mois: & ce qui fait absolument tomber la fable du *roufflet*. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant sa petite disgrâce; il faut donc qu'il l'ait commise à son retour à la Cour: mais on est certain qu'il n'y resta que quatre jours, & on connoit l'emploi total de ces quatre jours: il étoit d'ailleurs très-mortifié de la punition qu'il venoit d'éssuyer, & bien éloigné alors de se porter à aucun excès.

En outre il y a toujours trop de personnes autour du Dauphin pour qu'une action aussi inouïe n'eût pas à l'instant été publique. Toutes les relations de ce temps là portent que le Comte de Vermandois se trouva mal le 12 novembre au soir; que le lendemain la fièvre maligne se déclara, & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout son conseil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer cette fièvre maligne; il fallut donc persuader à ce Prince si violent, si emporté de faire le malade pendant six jours; il fallut donc aussi corrompre les médecins, ou les mettre dans la confidence; & ce M. *Goslas* ce prêtre si pieux que Madame de la Vallière attacha à son fils pour le suivre à l'armée & qui revint désolé de la mort de son jeune maître dont il avoit recueilli le dernier soupir, l'avoit-on aussi gagné? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & son récit une hypocrisie?

Toutes ces improbabilités suffisent sans doute pour détruire l'opinion que le Comte de Vermandois fut le prisonnier au masque de fer.

On a fait des combinaisons sur le nom *Marchialy* qu'on lui donne sur le registre mortuaire, nom visiblement controuvé & fabriqué exprès: ce qu'il y a de singulier c'est ce que ce nom bisarre est l'Anagramme des deux mots latins *bis Amiral* [en français *ici est* ou *ici est* l'*Amiral*, en sous-entendant *Jacet.*] Effectivement le Comte de Vermandois étoit

étoit nommé Amiral de France: mais cette particularité conviendrait également à M. de Beaufort qui a été aussi Amiral. D'ailleurs l'Anagramme n'est pas juste, en ce qu'il faudroit un *i* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du prisonnier masqué ne conviendrait pas plus au Comte de Vermandois qu'au Duc de Beaufort: l'un étoit beaucoup trop jeune, l'autre beaucoup trop vieux.

III^o. Ce prisonnier étoit le Duc de Montmouth; fils de Charles II Roi d'Angleterre & de Lucie Walters.

(Son histoire est si singulière qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu) — L'extrême affection que le peuple Anglais avoit pour le Duc de Montmouth, & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chasser Jacques II, lui firent former une entreprise qui auroit peut-être réussi, si elle eut été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à *Lime* dans le Comté de Dorset, n'ayant que 120 hommes à sa suite; bientôt il en attroupa jusqu'à 6000. Quelques villes se déclarerent pour lui; il s'y fit proclamer Roi, soutenant que sa naissance étoit légitime, & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec sa mère; il livra bataille à l'armée royale, & déjà la victoire se déclaroit pour lui, lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes; le Lord *Grai* qui commandoit sa Cavalerie, l'abandonna lâchement. Au milieu de siens qui fuyoient de toutes parts, le malheureux Montmouth ne put échaper aux vainqueurs; il fut conduit à Londres, & condamné à perdre la tête le 15 Juillet 1685. L'exécution se fit avec toutes les formalités ordinaires; mais dit M. *Hume* ses partisans se flatterent (avec quelque fondement) que ce n'étoit pas le Duc de Montmouth qui fut exécuté, mais quelqu'un de ses affiés qui, condamné à la mort comme lui, & ressemblant beaucoup à ce Prince, eut le courage & la bonne volonté de mourir

rir à sa place, & de lui donner cette preuve de son extrême attachement.

Il est certain que le bruit courut dans Londres qu'un officier de son armée étoit mort pour lui, & que sur ce bruit une dame de grande qualité, ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil, l'examina au bras droit, & s'écria avec faiblesse : *ab! ce n'est pas lui.*

Mais sans s'arrêter à ces oui-dire, le caractère timoré de Jacques II, & les circonstances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion. Le Roi Jacques lié par un serment solennel de respecter constamment le sang de son beau-frère, se laissa facilement aller à l'idée de sauver les jours au malheureux Montmouth, en le faisant passer en lieu de sûreté; & où le pouvoit-il mieux qu'en France, où Louis XIV y étoit pour ainsi dire engagé par un intérêt commun? En effet si le Roi Jacques venoit à avoir un fils, alors le Duc de Montmouth étoit destiné à finir ses jours entièrement ignoré; mais dans le cas contraire, Montmouth remis en liberté, devenoit un concurrent bien redoutable au Prince d'Orange dont le caractère sec, dur, & les manières froides étoient peu propres à lui concilier l'affection des Anglais.

Quant à la supposition d'un autre coupable à la place du Duc de Montmouth, elle n'a rien d'impossible, ni même de trop romanesque, quand on considère combien il étoit adoré de ses amis.

Enfin que l'on cherche, qu'on lise, qu'on réfléchisse sur tous les événemens de ces temps-là; trouvera-t-on, non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe, un prince quelconque, à l'égard de qui on puisse imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât sa détention, & que l'on prit toutes les précautions dont on usoit pour le cacher, si ce n'est le Duc de Montmouth. Qu'on en cherche un autre dont l'âge s'accorde aussi bien avec celui du prisonnier masqué? La taille, la voix, l'accent même qui, selon le rapport du chirurgien *Nelaton*, homme sans intérêt, qui fut un jour appelé pour le saigner, & qui sans ce-

pendant lui voir la tête qu'on avoit enveloppée d'une serviette, reconnut sur le champ à son accent qu'il étoit Anglais: tout cela dépose en faveur de cette opinion. Enfin pour preuve dernière, le nom de *Macmouthe* écrit avec un couteau sur l'assiette qu'il lança par sa fenêtre, & qui ne fut lu ainsi, que parce qu'il n'étoit pas tracé assez bien.

II

René-Auguste-Constantin de *Renneville*, le plus jeune de 12 freres tous militaires, dont sept avoient péri les armes à la main au service du Roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le Château ou prison royal de la Bastille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille distinguée, originaire d'Anjou. Après avoir servi en qualité d'officier, il fut envoyé dans plusieurs Cours étrangères pour négocier des affaires importantes. De retour en France il fut parfaitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy; le premier, s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & sa fortune paroissoit assurée, lorsque la malignité ou la jalousie lui susciterent de misérables tracasseries qui le plongèrent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ses malheurs vint par des Bouts-rimés qu'il se permit de faire, & dans lesquels la France n'étoit pas assez ménagée. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.



MADRIGAL en faveur de la France & de l'Espagne alliées contre l'Autriche, par allusion aux termes du Piquet Quinte & Quatorze; signifiant Philippe V & Louis XIV.

Contre Quinte & Quatorze on n'a jamais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie
Ne sert de rien, ou sert de peu.

Peuples, qui vous liguez, Qu'avez-vous qui balance
Ou votre perte, ou votre gain?

Combattant l'Espagne & la France
Vous trouverez toujours Quinte & Quatorze en main.

Réponse de M. de Renneville en Bouts-rimés.

Contre Quinte & Quatorze on peut faire beau jeu,
On est même assuré de gagner la partie;
Aux plus sages conseils notre force est unie,
Votre Quatorze est nul, votre Quinte est trop peu,
Le ciel qui voit ce jeu fait pencher la balance
Pour votre perte & notre gain

Nous ferons un repic: & l'Espagne & la France
Se trouveront capot, Quinte & Quatorze en main.

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au Ministre de cette légère folie, & l'excuse qu'il lui en demanda, en protestant que ce n'étoit qu'un badinage d'esprit où le cœur n'avoit point de part, on ne put pardonner cette faillie à M. de Renneville. On prétexta des lettres reçues de Hollande, & un matin à quatre heures, au moment où il s'y attendoit le moins, un Exempt & deux hoquetons lui ayant fait ouvrir sa porte, lui presenterent le bout de leurs carabines, en l'arrêtant de la part du Roi & lui ordonnant de les suivre; ils le menerent à la Bastille.

Bastille où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 jusqu'au 16 juin 1713; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. A son arrivée au Château il fut enfermé dans la première chambre de la tour du Coin, où Henri de Montmorenci Duc de Luxembourg, les Marechaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Bastille le 14 mai 1666, avoit fait pendant un séjour de 2 ans la plus grande partie de sa version de la Bible.

A sa sortie, M. de Renneville se retira à Londres où il composa son *Inquisition française* ou Histoire de la Bastille, imprimée d'abord en 2 volumes, & dédiée à George I; ensuite réimprimée en 5 volumes, grossie par un grand nombre d'Histoires particulières peu vraisemblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet Ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher; les détails qu'il donne sur la topographie du Château sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve ici, mais le régime est devenu tout à fait différent. Du reste M. de Renneville étoit amateur des belles-lettres, surtout de la Poësie, & l'on trouve dans son Histoire des fragmens que les meilleurs Poëtes de son temps ne défavoueroient pas.

 III.

C'est encore dans cette même Chambre de la tour du Coin que M. de Voltaire fut renfermé dans sa jeunesse par ordre du Régent. On l'accusoit entre autres choses d'être l'auteur de ce Couplet sur l'air de Joconde alors fort à la mode.

Enfin votre esprit est guéri

Des craintes du vulgaire,

Grande Duchesse de Berri,

Consummez le mystère:

Remarques Historiques

Un autre *Loth* vous fert d'époux,
Mere des *Moabites*,
Faites encor sortir de vous
Un peuple d'*Ammonites*.

Voltaire ne resta pas longtemps à la Bastille ; il eut le bonheur de se tirer d'affaire par le moyen de ses amis & d'une autre Epigramme dans laquelle il prouvoit que les *Moabites* & les *Ammonites* lui étoient totalement inconnus, parce que, disoit-il,

Un homme qui sort des Jésuites
Ne connoît que les *Sodomites*.

Il fut peu après présenté au Régent qui lui ayant offert fort gracieusement sa protection, „ la seule „ chose, dit Voltaire, que je prends la liberté de „ demander à Votre Altesse Royale, c'est qu'à l'a- „ venir Elle veuille bien ne plus se mêler de mon „ logement”.

Quelques mois après son entrée à la Bastille, M. de Voltaire fut mis dans la tour de la *Bastiniere*, & c'est là que plus de la moitié de la *Henriade* fut composée. Ce poëme ne fut connu d'abord que sous le titre de la *Ligue*.

I V.

L'Abbé *Lenglet du Frenoi* fut renfermé dix ou douze fois à la Bastille; une fois entre autres à la réquisition du Duc d'Albermale pour lors Ambassadeur d'Angleterre à Paris. Son Excellence trouvoit mauvais que l'Abbé eût placé dans un de ses ouvrages le nom du Roi *Jâques*, comme Roi d'Angleterre, immédiatement après le nom du Roi *Charles II.* Tout le monde sait que le pauvre Abbé étoit si bien accoutumé aux promenades du faubourg *Saint Antoine*, ainsi qu'il les appelloit lui-même, que

que dès qu'il voyoit paroître l'Exempt *Tapin*, aussitôt sans lui donner le temps de s'expliquer, *Allons vite*. disoit-il à sa gouvernante, *mon petit paquet, du linge, du tabac.*

V.

Madame de *Staal*, une des femmes de Madame la Duchesse du Maine, fut renfermée à la Bastille à l'occasion des intrigues de cette Princesse avec la Cour d'Espagne, & par ce qu'on la regardoit comme sa confidente. Dans ses Mémoires cette Dame raconte la maniere dont elle fut traitée dans ce Château royal; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourd'hui envers les prisonniers. Le Lieutenant de Roi étoit même devenu amoureux d'elle, & cet attachement apportoit beaucoup d'adoucissement à son sort, quoiqu'elle fût d'ailleurs observée avec beaucoup de soin. Ce qui lui arriva à l'occasion d'une petite incommodité mérite de trouver place ici; on y verra la circonspection d'un Médecin de Bastille.

„ J'eus quelque indisposition (dit Madame de *Staal*) pour lequel on fit venir M. *Herment* Médecin ordinaire de la Bastille. Le Lieutenant de Roi me le présenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fusse sous la plus étroite garde, comme notre Lieutenant se relâchoit volontiers en ma faveur au moindre prétexte, il s'éloigna de nous, en me disant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec son médecin: nous continuâmes donc à nous promener, & quand M. *Herment* vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre, il me prit la main, & baissant la voix, Vous avez, me dit-il, des amis & de très bons amis, des amis capables de tout pour vous; j'en ai vu un qui s'intéresse bien particulièrement à ce qui vous regarde. — Ah! monsieur, lui dis je avec émotion, vous auroit-il chargé de quelque chose pour moi? — Oui, reprit-il, il connoît ma discrétion, je fais la vôtre: il ma dit

de vous demander ce qui pouroit vous être utile, si vous n'auriez pas besoin d'un Couvre-pied? — Eh! Bon Dieu, lui dis-je, quel est cet ami si en peine de favoir si l'on a ici les pieds chauds? — C'est, me répondit-il, M. Bignon Conseiller d'état. — Rendez lui grâce de ma part, repris-je en colere, & dites-lui que ce qui l'inquiette est assurément la moindre des choses que je voudrois demander à un ami.

V I

Il ne faut pas laisser dans l'oubli un bon mot du Régent. Le Comte de L..... enfermé à la Bastille pour la même affaire que Madame de Staal, faisoit tous ses efforts pour intriguer au dehors, & ayant gagné le Chirurgien qui servoit aussi d'Apothicaire, il prétexta une maladie pour laquelle il se fit ordonner deux *lavemens* par jour. Le Régent qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les prisonniers, examinant les Mémoires du Chirurgien de la Bastille, l'abbé Dubois qui étoit présent se récria sur cette quantité de *lavemens*: le Régent lui dit en souriant: Va, mon cher Abbé, puisqu'ils n'ont que cet amusement-là, ne le leur otons pas.

V I I.

Charles de Gontault Duc de Biron, Pair, Amiral, & Maréchal de France, quoique comblé des bienfaits d'Henri IV, eut la faiblesse de traiter avec les ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoie) qui le flatterent de lui donner en souveraineté le Duché de Bourgogne & la Franche-Comté pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du Duc de Savoie qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV ayant découvert le

com-

complot en parla à Biron qui nia ouvertement son crime avec obstination. Le Parlement de Paris instruisit son procès; il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la patrie, & fut condamné par arrêt du 29 Juillet 1602 à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 31 du même mois dans la Cour intérieure de la Bastille. Les Crocs de fer qui retenoient son échaffaud sont encore dans les murs. Les choses furent disposées de manière que de sa chambre il y passa de plein pied. Il n'étoit âgé que de 40 ans. Son corps fut inhumé à la paroisse de Saint-Paul. Il y a des copies manuscrites du procès du Duc de Biron à la Bibliothèque royale, à celle de Saint Germain des prés, & de la Ville de Paris.

C'est de lui que parle M. de Voltaire dans son immortel poëme de la Henriade, en faisant l'énumération des seigneurs qui combattoient avec Henri IV contre les Ligueurs:

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de sa gloire & ceints de ses lauriers,
D'Aumont qui sous cinq Rois avoit porté les armes,
Biron dont le seul nom répandoit les allarmes,
Et son fils, jeune encore, ardent, impétueux,
Qui depuis mais alors il étoit vertueux.

Cette illustre maison de Biron étoit depuis longtemps attachée aux intérêts des Rois. Le pere de celui dont il est ici question étoit un grand homme de guerre; il commandoit à Ivry le corps de reserve de l'armée de Henri IV, & contribua beaucoup au gain de la Bataille en se présentant à propos à l'ennemi. Après la victoire il dit au Roi: Sire, vous avez fait ce que devoit faire Biron, & Biron ce que devoit faire le Roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 au siège d'Epernai.

Le Crime de son fils étoit d'autant plus impardonnable qu'il devoit la vie à Henri IV, qui lui-même l'avoit sauvé de sa propre main au combat de Fontaine-Française. C'est ce que peint avec

tant de noblesse M. de Voltaire, quoiqu'en transportant ce fait à la bataille d'Ivry; licence bien permise dans un Poëme héroïque qui ne doit point être une Gazette.

Le généreux Bourbon fut bientôt le danger
Où Biron trop ardent venoit de s'engager :
Il l'aimoit, non en Roi, non en Maître sévère
Qui souffre qu'on aspire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur, & l'inflexible orgueil
Croit le sang d'un sujet trop payé d'un coup d'œil.
Henri de l'amitié sentit les nobles flammes :
Amitié, don du ciel, plaisir des grandes ames,
*Amitié que les Rois, ces illustres ingrats
Sont assez malheureux pour ne connoître pas ! (I)*
Il court le secourir. Ce beau feu qui le guide
Rend son bras plus puissant & son vol plus rapide.
Biron qu'environnoient les ombres de la mort
A l'aspect de son Roi fait un dernier effort,
Il rappelle à sa voix les restes de sa vie,
Sous les coups de Bourbon, tout s'écarte, tout plie ;
Ton Roi, jeune Biron, t'arrache à ces soldats
Dont les coups redoublés achevoient ton trépas.
Tu vis..... songe du moins à lui rester fidele.

V I I I.

François de Bassompierre, Maréchal de France, né le 2 Avril 1597, se signala toujours par sa conduite & par son courage. Sa haute réputation faisant

(I) Les deux plus beaux Vers, & les plus vrais peut-être, qui aient jamais été faits en aucune langue..... ô Maîtres de la tetrel toujours trompés & souvent trompeurs, que votre sort est peu digne d'envie !

sant ombrage au Cardinal Richelieu, ce Ministre le fit renfermer à la Bastille le 25 Fevrier 1631. Bassompierre ne recouvra sa liberté que le 19 Janvier 1643 au bout de 12 ans, après la mort de son ennemi. Il y composa ses Mémoires & mourut en 1646, des suites d'une incommodité qu'il gagna pendant sa longue détention.

I X.

En 1674 les Bagages de *Louis* Chevalier de *Roban* Grand-Veneur de France ayant été pris, & fouillés dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le *Havre de Grâce* aux Anglais, il fut arrêté & mis à la Bastille. Le sieur de la Tuanderie son entremetteur se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes: on nomma une Commission pour instruire cette affaire comme crime de haute trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen; on y alla pour l'arrêter, mais il fit feu sur les assaillans, & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au Chevalier de *Roban* alloient la nuit autour de la Bastille corner dans des Portes-voix: *La Tuanderie est mort & n'a rien dit*. Ils ne furent point entendus du Chevalier. Les Commissaires instruits de cette circonstance en profitèrent pour l'intimider & lui arracher des aveux: ils lui dirent que le Roi savoit tout, qu'ils avoient des preuves en main, mais que l'on vouloit seulement son aveu, & qu'ils étoient autorisés à lui promettre sa grâce s'il déclaroit la vérité. Le Chevalier trop crédule avoua tout. Alors les perfides Commissaires changerent de langage; ils lui dirent que pour la grâce ils ne pouvoient pas précisément en répondre, mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la solliciter. Ils s'en mirent peu en peine & condamnerent le Chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein-pied à l'échafaud par une gallerie dressée à

La hauteur de la fenêtre de la Salle d'armes de l'Ar-
senal qui donne sur la petite place au bout de la
rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 Novembre
1674. Son Procès est à la Bibliothèque Royale ;
& l'on peut voir à ce sujet les Mémoires du Mar-
quis de Beauveau, Cologne 1688, page 407.

X.

La détention de *Roger - de - Rabutin* Comte de
Bussi, Lieutenant - Général des armées du Roi, &
Mestre de camp Général de la Cavalerie légère,
Auteur de plusieurs ouvrages très-estimés & fort
curieux pour l'intelligence des événemens du siècle
de Louis XIV, ne paroît point avoir eu de motif
bien déterminé, si ce n'est la punition qu'on vou-
loit lui faire subir pour quelques traits satiriques
répandus dans une pièce secrète que l'on soupçon-
ne être la Comédie de la *Comtesse d'Olonne*; ou
l'Histoire des amours de Madame de Chatillon,
manuscrit dans lequel le Prince de Condé étoit as-
sez maltraité, & dont les ennemis de M. de Bussi-
Rabutin avoient encore augmenté la malignité, en
y insérant de traits bien plus envenimés & plus
méchans.

Une dame (M^{de} de la Beaume) avec qui M. de
Bussi avoit été parfaitement bien, & qui par jalousie
ou autre caprice de femme, s'étoit brouillée
avec lui, fut la principale cause de sa détention.
Il avoit eu la faiblesse de lui confier ce manuscrit :
elle en tira une copie qu'elle falsifia à son gré, &
eut ensuite la lâcheté indigne de la faire parvenir à
M. le Prince & au Roi, qui tous deux en furent
très-irrités. Elle passa même l'inimitié jusqu'à en
parler à S. M. Enfin le 17 avril 1665 on vint
arrêter M. de Bussi. „ Je n'en fus pas trop
surpris, dit-il dans ses Mémoires, car bien
que j'eusse quelquefois des rayons d'espérance,
ma mauvaise fortune qui me faisoit toujours
craindre, me faisoit toujours prendre tout au
au

au pis; ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme
en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes
du corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après
arriva un Chevalier du guet qui me dit qu'il avoit
ordre du Roi de me fouiller, mais qu'il porteroit à
Sa Majesté ce que je lui remettrai. Je lui répon-
dis que je lui donnerois tout, hormis des lettres de
ma maîtresse si j'en avois, & sur cela je vuidai mes
poches en sa présence, je lui dis ensuite de passer
dans mon Cabinet où étoient mes livres & manus-
crits. Quand nous y fûmes, tenez, lui dis-je, en
lui donnant le Manuscrit que le Roi m'avoit rendu,
voilà la pierre de scandale, voilà pourquoi vous
m'arrêtez, le Roi l'a eu quatre jours, reportez le
encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit,
après quoi il me mena dans son carrosse à la Bas-
tille.”

„ En y faisant bien réflexion, ne trouvera-t-on
pas qu'il est inoui qu'on ait jamais arrêté un hom-
me de qualité, qui a bien servi à la guerre & qui
est pourvu d'un grande charge, pour avoir écrit,
sans dessein que cela devint public, les amours de
deux Dames que tout le monde savoit, & sur la
simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit con-
tre le Roi & contre la Reine-mère? Cependant si
j'eusse été convaincu d'intelligence avec les enne-
mis de l'état, on ne fut pas allé plus vite & je
n'eusse pas été traité plus rudement.”

„ Le sur-lendemain 19 Avril, Baifemaux Gou-
verneur de la Bastille vint me dire que le Lieute-
nant-Criminel alloit monter pour m'interroger de
la part du Roi.”

„ Quoique ce fût là pour un homme innocent
le chemin de sortir bientôt d'affaire, je ne laissai
pas que de trouver de l'aigreur dans ce procédé,
mais sans en rien témoigner. Un moment après je
vis entrer M. Tardieu Lieutenant-Criminel accom-
pagné de son Greffier & d'un Commis. Le Lieute-
nant-Criminel commença par me dire qu'il étoit
bien fâché de me voir-là, qu'il falloit que je prisse
cette mortification comme venant de la main de
Dieu, & que tout le monde disoit que ma maniere
de

de vivre l'avoit bien mérité. Je trouvai ce discours fort impertinent surtout dans un tel moment. Je ne suis pas dévot, lui dis-je, mais je ne suis pas impie, & si tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Bastille il y auroit peu de gens de reste pour les interroger : mais, Monsieur, ajoutai je, est-ce sur cette matiere que vous avez ordre de me parler ? non, Monsieur, me repondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire, & là dessus nous étant assis, je viens ici par ordre du Roi, continuat-il, & afin que vous n'en doutiez pas, Monsieur, voici ma Commission; en disant cela il me présenta une Lettre de cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je : car bien que vous ne soyez pas mon juge, j'ai tant de respect pour les volontés du Roi que s'il m'avoit envoyé un Valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous".

„ Après cette petite escarmouche il procéda à l'interrogatoire. A la suite de diverses questions, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roi ? je lui dis qu'il m'offensoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant servi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des grâces de Sa Majesté, je voulusse lui masquer de respect, & que pour fonder un tel soupçon il falloit de mon écriture ou des témoigns irréprochables".

„ Après ce premier interrogatoire, le Lieutenant criminel me dit qu'il alloit rapporter le tout au Roi, & que dans quelques jours il reviendrait : mais il fut hors d'état de me tenir parole; car cinq jours après, lui & sa femme furent assassinés en plein midi dans leur maison par deux freres gentils-hommes qui leur étoient allés demander de l'argent dont ils avoient un extrême besoin, & qui les tuerent sur ce qu'en les refusant ils avoient crié au voleur."

„ Ce Magistrat avoit si publiquement trafiqué de la justice toute sa vie que sa mort fut regardée comme un châtement du ciel; & l'infame avarice de sa femme qui ne lui permettoit pas, avec les

biens

biens immenses qu'ils possédoient, d'avoir seulement un valet, fut la principale cause de leur malheur. (1)"

„ Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison, & le Duc de Saint-Aignan l'étant venu visiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à Sa Majesté, le Roi lui avoit dit que c'étoit pour mon bien qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cela d'être assassiné. (*Bravo, ma foi! Voila ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grâce. Et c'est un Roi qui parle! juste ciel! où en sommes nous?*)

Pen-

(1) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lésinerie, d'une avarice pareille à celle du Lieutenant-Criminel Tardieu & de sa femme nommée Marie Ferrier. C'est d'elle que Racine a dit dans ses plaideurs :

*Elle eut du Buvetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.*

Quelque familier que Despréaux soit à tout le monde, nous ne pouvons résister à l'envie de placer ici le portrait qu'il fait de ce couple misérable, dans sa fameuse Satire contre les femmes. Les beaux vers sont toujours plaisir, & le Lecteur les trouvant ici sera dispensé de les chercher ailleurs. Au reste il ne s'agit point de fiction, c'est le tableau véritable du ménage de l'avaré Tardieu que tout Paris a connu.

Dans la robe on vançoit son illustre maison,
Il étoit plein d'esprit, de sens & de raison,
Seulement pour l'argent un peu trop de faiblesse
De ses vertus en lui ravalloit la noblesse
Sa table toute-fois sans superfluité
N'avoit rien que d'honnête en sa frugalité;

Chez

Pendant le cours de sa détention qui fut de treize mois. M. de Buffi-Rabutin ne fut presque pas un jour sans solliciter, sans écrire pour qu'il plût au Roi ou de lui rendre sa liberté, ou de faire terminer l'instruction de son affaire, s'il étoit vrai qu'il fût coupable; enfin le chagrin de ne pouvoir réussir auprès de S. M. joint à celui qu'il eut d'être forcé de se défaire de sa charge,

lui

Chez lui deux bons chevaux de pareille encolure
 Trouvoient dans l'écurie une pleine pâture,
 Et du foin que leur bouche au râtelier laissoit
 De surcroît une mule encor se nourrissoit.
 Mais cette soif de l'or qui le brûloit dans l'ame
 Le fit enfin songer à choisir une femme,
 Et l'honneur dans ce choix ne fut point regardé;
 Vers son triste penchant son naturel guidé,
 Le fit dans une avare & fordidie famille
 Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille;
 Et sans trop s'enquérir d'où la laide venoit
 Il fut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnoit.....
 Il l'épouse & bientôt son hoteffe nouvelle
 Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit, au prix d'elle;
 Un vrai dissipateur, un parfait débauché:
 Lui même le sentit, reconnut son péché,
 Se confessa prodigue, & plein de repentance
 Offrit sur ses avis de régler sa dépense.
 Aussi-tôt de chez eux tout roti disparut,
 Le pain bis renfermé d'une moitié décrut;
 Les deux chevaux, la mule, au marché s'envolèrent,
 Deux grands laquais à jeun, sur le soir s'en allerent,
 De ces coquins déjà l'on se trouvoit lassé,
 Et, pour n'en plus revoir, le reste fut chassé,
 Deux servantes déjà, largement souffletées,
 Avoient à coups de pied descendu les montées,

Et

lui donna une maladie assez sérieuse pour faire craindre qu'il ne mourût à la Bastille. Les Ministres

Et se voyant enfin hors de ce triste lieu
 Dans la rue en avoient rendu grâces à Dieu.
 Un vieux valet restoit, seul chéri de son maître,
 Que toujours il servit, & qu'il avoit vu naître,
 Et qui de quelque somme amassée au bon temps
 Vivoit encor chez eux, partie à ses dépens.
 Sa vue embarrassoit, il fallut s'en défaire;
 Il fut de la maison chassé comme un Corsaire,
 Voila nos deux époux, sans valets, sans enfans,
 Tous seuls dans leur logis, libres & triomphans.
 Alors on ne mit plus de borne à la lézine
 On condamna la Cave, on ferma la Cuisine;
 Pour ne s'en point servir, aux plus rigoureux mois,
 Dans le fond d'un grenier on séquestra le bois.
 L'un & l'autre dès lors vécut à l'aventure
 Des présens qu'à l'abri de la magistrature
 Le mari quelque-fois des plaideurs extorquoit,
 Ou de ce que la femme aux voisins escroquoit.
 Mais peut-être j'invente une fable frivole:
 Démens donc tout Paris qui prenant la parole,
 Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
 Tout prêt à le prouver te dira, je l'ai vu.
 Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
 A tous mes habitans montrer que l'avarice
 Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
 Et nous reduire à pis que la mendicité.
 Des voleurs qui chez eux, pleins d'espérance entrèrent
 De cette triste vie enfin les delivrerent;
 Digne & funeste fruit du nœud le plus affreux
 Dont l'hymen ait jamais uni deux malheureux.

Boil. Sat. X.

L'as-

tres qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, n'aiment pas qu'on meure en ce Château, persuaderent au Roi de l'en faire sortir; & en effet une lettre de cachet fut expédiée par laquelle Sa Majesté rendoit la liberté à M. de Buffi-Rabutin, pendant sa maladie seulement, & à condition de revenir se constituer prisonnier après sa guérison. Mais par la suite le Roi ne l'exigea pas, & il fut assez reconnu que c'étoit aux mauvais services que le Marechal de Turenne lui avoit rendu auprès du Roi, par esprit de vengeance ou de jalousie secrète, que M. de Buffi avoit véritablement dû sa disgrâce.

Parmi les Placets, Lettres, Billets &c. que M. de Buffi-Rabutin écrivit dans sa prison, on remarque surtout une Requête au Roi, en vers, au nom de trois amans prisonniers. Elle est fort bien écrite: en voici la dernière strophe qui n'est pas la plus mauvaise.

Pardonnez donc, grand Prince, à ces pauvres Amans,
 Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses,
 Bien que toujours remplis de tendres sentimens,
 Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maitresses,
 Quoi qu'amoureux & quasi fous,
 Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies,
 Et plus de cent fois en leurs vies
 Ils ont voulu mourir pour vous.

XI

L'assassinat de M. Tardieu & de sa femme fut commis le 24 avril 1665, vers les 10 heures du matin, par René & François Touchet, d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentils-hommes, comme le dit M. de Buffi-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour sortir par ce qu'il y avoit un secret à la serrure, furent pris dans la maison-même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maison étoit située sur le quai des Orfèvres. On y trouva une somme très considérable en especes, qui consola beaucoup les héritiers de la perte de ces parens peu regrettables.

XI.

A l'avènement de Louis XVI au trône, des Ministres nouveaux & humains firent un acte de justice & de clémence, en revifant les registres de la Bastille, & en élargissant beaucoup de prisonniers.

Dans leur nombre étoit un *vieillard* qui depuis quarante sept ans gémissoit, détenu entre quatre épaisses & froides murailles. Durci par l'adversité qui fortifie l'homme quand elle ne le tue pas, il avoit supporté l'ennui & les horreurs de sa captivité avec une constance mâle & courageuse. Ses cheveux blancs & rares avoient acquis presque la rigidité du fer, & son corps ployé si longtemps dans un cercueil de pierre, en avoit contracté pour ainsi dire la fermeté compacte.

La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds effrayans, s'ouvre non à demi comme de coutume, & une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir.

Il croit que c'est un rêve; il hésite, il se leve, s'achemine d'un pas tremblant, & s'étonne de l'espace qu'il parcourt. L'escalier de la prison, la salle, la cour, tout lui paroît vaste, immense, presque sans bornes. Il s'arrête comme égaré & perdu: ses yeux ont peine à supporter la clarté du grand jour; il regarde le ciel comme un objet nouveau; son œil est fixe; il ne peut pas pleurer: stupéfait de pouvoir changer de place, ses jambes malgré lui deviennent aussi immobiles que sa langue; il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il se sentit rouler dans la voiture qui devoit le ramener à son ancienne habitation, il ne put en supporter le mouvement, il fallut l'en faire descendre. Conduit par un bras charitable, il demanda de la rue où il logeoit, il arrive: sa maison n'y est plus, un édifice public la remplace. Il ne reconnoit ni le quartier, ni la ville, ni les objets qu'il avoit vus autrefois. Les demeures de ses voisins,

empreintes dans sa mémoire ont pris de nouvelles formes. En vain ses regards interrogerent toutes les figures, il n'en vit pas une seule dont il eût le moindre souvenir.

Effrayé, il s'arrête & pousse un profond soupir. Cette ville a beau être peuplée d'êtres vivans, c'est pour lui un peuple mort; aucun ne le connoit, il n'en connoit aucun; il pleure & regrette son cachot.

Au nom de la Bastille qu'il invoque & qu'il réclame comme un asile; à la vue de ses habillemens qui attestent un autre siècle, on l'environne. La curiosité, la pitié s'empresstent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des choses qu'il rappelle. On lui amène par hazard un vieux domestique, ancien portier, tremblant sur ses genoux, qui confiné dans sa loge depuis quinze ans, n'avoit plus que la force suffisante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoit pas le visage du maître qu'il a servi, son nom seul l'en fait ressouvenir. Il lui apprend que sa femme est morte, il y a trente ans, de chagrin & de misère; que ses enfans sont allés dans des climats inconnus; que tous ses amis ne sont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens passés & presque effacés.

Le malheureux gémit & gémit seul. Cette foule nombreuse qui ne lui offre que des visages étrangers lui fait sentir l'excès de sa misère plus que la solitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur, il va trouver le Ministre dont la compassion généreuse lui fit présent d'une liberté qui lui pese. Il s'incline, & dit: faites-moi reconduire dans la prison d'où vous m'avez tiré. Qui peut survivre à ses parens, à ses amis, à une génération entière? Qui peut apprendre le trépas universel des siens sans désirer le tombeau? Toutes ces morts qui, pour les autres hommes, n'arrivent qu'en détail & par gradation m'ont frappé dans un même instant. Séparé de la société, je vivois avec moi-même; ici je ne puis vivre ni avec moi, ni
avec

avec les hommes nouveaux pour qui mon désespoir n'est qu'un rêve. Ce n'est pas mourir qui est terrible, c'est mourir le dernier.

Le Ministre fut attendri. On attachà à cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de sa femme & de ses enfans. Il n'eut d'autre consolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître; il se fit au milieu de la ville une espece de retraite non moins solitaire que le cachot qu'il avoit habité près d'un demi siècle, & le chagrin de ne rencontrer personne qui pût lui dire *nous nous sommes vus jadis* ne tarda point à terminer ses jours.
— *Tableau de Paris.*

XII.

Les Jésuites du College de *Clermont* situé rue Saint-Jaques à Paris, ayant, dans l'année 1674, invité Louis XIV à honorer de sa présence une Tragédie que leurs écoliers devoient représenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtisans avoient eu soin d'insérer dans la piece plusieurs traits de flatterie dont le Monarque, avide d'encens, fut fort satisfait. Lorsque le Recteur du College reconduisoit le Roi, un seigneur de sa suite loua le succès de la Tragédie: Louis XIV dit: faut-il s'en étonner, *C'est mon College*. Les Jésuites ne laisserent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver en grandes lettres d'or sur un marbre noir: *Collegium Ludovici Magni*, & le substituerent à l'ancienne inscription qui étoit placée au dessous du nom de *Jesus* sur la porte principale du College: *Collegium Claromontanum Societatis Jesus*. Le matin la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité, âgé de 16 à 17 ans, témoin du zèle des Reverends Peres, fit les deux vers suivans qu'il afficha le soir à la porte du College.

Abstulit hinc *Jesum*, posuit-que insignia Regis,
Impla gens; alium non colit illa Deum.

Traduction.

La Croix fait place aux lys, & *Jesus-Christ* au Roi:
Louis, ô race impie, est le seul Dieu chez toi.

Les Jésuites ne manquèrent pas de crier, au Sacrilege; l'Auteur-enfant fut enlevé & renfermé à la Bastille. L'implacable Société le fit condamner par grâce à une prison perpétuelle, & il fut transféré à la Citadelle de l'Isle Sainte Marguerite. Plusieurs années après il fut ramené à la Bastille. En 1705 il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille qui possédoit de grands biens, le Jésuite Riquelet, alors Confesseur de la Bastille, remontra à ses confreres la nécessité de faire rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaë eut le même effet sur le Château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier de la protection qu'ils lui accordèrent; & cet homme considérable dont la famille alloit s'éteindre sans le secours de la Société, ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnoissance.

XIII.

Le Sieur *Vaillant*, Prêtre vertueux, mais pour son malheur appellant de l'impertinente Bulle dont la sotte extravagance a causé tant de maux en France, par la foiblesse que le Ministère a eue de s'occuper trop des platitudes Ecclesiastiques qu'il ne devoit que mépriser, fut détenu à la Bastille depuis l'année 1728 jusqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion, ou séduites, débitèrent que ce Prêtre étoit le Prophete *Elie* descendu depuis peu sur la terre, qu'il étoit à la Bastille, mais qu'il en sortiroit miraculeusement &c. &c. Les partisans de cet Ecclesiastique étoient en grand nombre. (Celui des foux est toujours considérable en France comme ailleurs)

leurs) On les appelloit les *Vaillantistes*. Les vexations que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre & ses pieuses austérités lui avoient échauffé l'imagination; il crut lui-même quelque temps qu'il étoit effectivement le Prophete *Elie*. Il s'attendoit à se voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux Officiers de la Bastille. Le 26 Janvier 1739 le feu prit à sa cheminée, il crut être au moment de son enlèvement, mais le feu s'éteignit, & il demeura sous les verrouils comme à l'ordinaire. Alors il se crut obligé de déclarer très sérieusement par écrit à M. Héraut Lieutenant de Police: que lui *Vaillant* n'étoit en aucun sens le Prophete *Elie*, qu'il ne le représentoit pas, & n'avoit même aucune mission pour l'annoncer, agir, ni parler en son nom.

La longue solitude avoit affaibli son esprit. Un Dimanche étant entré à la Chapelle pour entendre la messe, il s'empare des ornemens, passe l'Aube, met la Chasuble, & commence la messe. On appelle du secours; le Major vient, veut interrompre le prêtre qui continue: l'Officier s'oppose le Célébrant résiste, & les deux champions se prennent au collet. Cette scène priva pour toujours le prisonnier d'assister à la messe. Il fut transféré dans la suite au Château de Vincennes où il est mort.

XIV.

Les Mémoires de M. de *Gourville* sont écrits d'un stile à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui même. On sait combien il existe de prétendus Mémoires, d'Anecdotes historiques &c., du commencement de ce siècle, qui sous l'air de la vérité, ne sont que les rapsodies de quelques Valets de Chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque Libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces especes de produc-

tions est incroyable, ainsi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'est pas certainement sans raison qu'on se défie de ces Mémoires annoncés avec tant de pré-somption.

„Ceux de M. de *Gourville* sont peut-être dans ce cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoiqu'il en soit, voici ce que l'Auteur lui même raconte de sa détention à la Bastille.

„Le Cardinal de Mazarin fatigué des demandes continuelles que lui faisoit le Prince de Conti, tant pour lui, que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le Prince de Conti, par le moyen de la Princesse son épouse sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que si Son Eminence me faisoit mettre quelque temps à la Bastille, le Prince cesseroit sûrement de l'excéder.”

„Le Cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliere, Gouverneur de cette prison Royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés, & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois chez moi & ce que je faisois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé répétant une *Courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, & qu'il avoit ordre de M. le Cardinal de me mener à la Bastille.”

„Il m'y conduisit dans son carrosse; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité, il me mit dans une chambre au premier étage, laquelle étoit la plus commode de toutes, j'y fus renfermé avec mon valet pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le Gouverneur étant enfin venu me voir, me dit que

M.

M. le Sur-Intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pouvoient dépendre de lui, & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir, m'étant déjà ennuyé au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer.”

„Peu de tems après ayant fait venir un brochet fort raisonnable, un jour maigre, je priaï M. le Gouverneur d'en vouloir bien manger sa part. ce qu'il m'accorda. (1) Nous passâmes une partie de l'après-dinée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié.”

„J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois; & quelque-fois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre: ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, surtout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai pour passer le temps à me faire apporter des fèves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encognures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une feve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussi-tôt aux moyens que je pouvois trouver pour me tirer de là.”

„Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en

(1) Si cela n'est pas un mensonge, il faut avouer que voilà un Gouverneur bien complaisant. Quoi permettre à la Bastille l'importation d'un brochet Assurément M. de *Launai* n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce la *Barilliere* ne savoit pas son métier.

n'en retirer: mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pouvois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte; que lui ayant donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre."

„ Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boîte à la Roche-foucault, pour en faire faire de pareilles par un ferrurier habile qui y demeuroit. Mais vers le mois de Septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le Cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce côté-là."

„ Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le Sur-Intendant, & de voir avec son frère si en parlant de temps en temps des autres prisonniers avec le Cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le Cardinal devoit faire pour quelques jours, l'abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être.

Un jour, dit le même, dans le temps que j'étois détenu dans ce Château, je me promenois dans la cour avec un Procureur aussi prisonnier, homme goguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrâce de M. l'abbé *Fouquet*. Tout à coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à côté de nous, & qui paroissoit n'appartenir à personne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là? — Bon! dit le Procureur avec un grand sang froid, c'est un compagnon: je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'abbé *Fouquet*.

X V.

Un nommé *Odricot* & son épouse, d'une honnête Famille Irlandaise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons détailler, & qu'eux-mêmes peut être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La Dame étoit jeune & jolie; Corbé neveu du Gouverneur, & Giraut Aumonier du château, tous deux infignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause quelconque la fit céder à leurs poursuites, & bientôt elle en porta des marques sensibles. *Ru* un des Porte-Clefs lui servit de Sage-femme à ses couches; mais comme elle ne pouvoit décider en conscience quel étoit le pere de son enfant, ou l'abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il pût être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux, & sa qualité de Lieutenant de Roi du Château lui donnant des facilités, il fut empêché que l'Aumonier Giraut l'a vît davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire sa maîtresse pour quelques années. Pendant ce temps la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, *Odricot*, comme Irlandais, profita du bénéfice de paix, & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé, il résolut d'en faire ses plaintes à la Cour. Mais l'indigne Lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire ensuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné *Odricot* y périt au bout de quelques mois: & le scélérat, coupable de tant de crimes, obtint la croix de Saint Louis, en récompense de ses bons services à la Bastille.

XVI.

Nicodeme *Dezimberg*, de Grenoble en Dauphiné, après avoir servi longtems dans les troupes du Roi, Capitaine dans le régiment de Picardie, fut détaché pour aller au siège de Namur fait par Louis XIV en personne. Sa Compagnie y fut entierelement défaite, & lui dangereusement blessé. Après sa guérison, il vint solliciter auprès du Ministre de qu'on remette sur pied sa Compagnie; mais des envieux ayant parlé contre lui, loin de le récompenser on le cassa. Envain il employa les sollicitations de plusieurs Officiers Généraux qui rendirent témoignage de sa bravoure & de sa probité, il ne put rien obtenir. La raison secreete est qu'il étoit réformé d'origine & qu'il dédaignoit les ridicules cérémonies du Papisme. Réduit au désespoir par cette injustice, il passa en Angleterre, où par l'entremise de quelques personnes de considération, il obtint une audience du Roi Guillaume III. Il fit à ce Monarque une proposition si terrible contre le Roi de France, que l'idée seule fait frémir d'horreur, & qu'il vaut mieux la laisser ensevelie dans le silence que de la répéter. L'horrible Conjurati-
on des poudres n'est qu'un diminutif du projet que cet homme avoit conçu. Tant il est vrai qu'il est dangereux de pousser à bout des esprits violens qui resteroient toujours de bons serviteurs, si on leur rendoit la justice qui convient! Mais on doit dire à l'honneur du Roi d'Angleterre que, quoi qu'on lui proposât la vengeance de son plus grand ennemi, dans un temps où lui-même découvroit tous les jours des conspirations contre sa vie, il eut honneur de cette proposition, & fit retirer ce misérable de devant lui, commandant qu'on l'envoyât pieds & mains liées à Louis XIV, avec une exposition de son infâme projet.

Dezimbert se voyant embarqué pour retourner en France, fut frappé d'une si grande terreur qu'il perdit entierelement le sens & la raison. Remis entre

tre les mains des Ministres, ils crurent qu'il contrefaisoit le fou pour se dérober à la mort; mais on s'aperçut bientôt que son aliénation d'esprit étoit véritable. On se décida à le renfermer pour toujours dans un des cachots de la Bastille. Il étoit si furieux que pendant plus d'un an on n'avoit osé entrer dans le lieu où il étoit, & qu'on fut contraint de faire un trou à la porte par lequel on lui jetoit du pain. Des momens lucides lui revenoient de temps en temps, & par degrés sa raison se retablit. Au bout de 10 ou 12 ans on lui fit espérer qu'il pouroit obtenir son pardon, s'il abjurait la Réforme pour embrasser la Religion Romaine. L'espérance de la liberté le fit consentir à se laisser instruire; mais ce n'étoit qu'un piège, & son sort n'en devint que plus affreux. On le retira de la Bastille, & on le transféra secretement dans un château-fort situé dans les pyrenées, ou après avoir gémi longtems sur la perfidie qu'il avoit es-
fuyée des prêtres catholiques, il mourut dans les accès du délire & du désespoir. Deux personnes à qui ce malheureux avoit fait confidence de son projet, ont languì longtems dans diverses prisons.

XVII.

Ce seroit sans doute abuser de la patience du Lecteur que de placer ici l'Histoire récente & bien connue de M. de *Lalli*. Voici seulement quelques particularités sur sa détention à la Bastille, où il a resté environ trois ans qu'a duré l'instruction de son affaire. Il étoit extrêmement violent par caractère. Un de ses propos favoris étoit qu'il ne connoissoit point de plaisir plus doux que la vengeance, & que c'étoit vraiment le plaisir des Dieux. Il disoit: *le Parlement me jugera suivant toute la rigueur des Loix, mais le Roi me fera grace & commuera ma peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un Secrétaire; il le harceloit par ses duretés continuelles.

Un jour ce Secrétaire ayant aperçu dans la grande Cour du Château un amas de sang caillé, provenu d'une saignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconsidération, il fut saisi d'effroi & se crut prêt d'être supplicié; la tête lui tourna, il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Bastille eut ordre de conduire le Comte de *Lalli* au Palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier Président vouloit que cet Officier lui ôtât le cordon de l'ordre & les marques de ses dignités: il le refusa & les huissiers le firent. Le Comte de *Lalli* reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les Officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après avoir été prononcé. Pendant ce temps ses parens se promenoient en voiture du côté de la Porte Saint Antoine, & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles; le prisonnier concentré en lui même, ne jeta point les yeux de ce côté, & laissa tout faire au Boureau qu'il eût prévenu certainement. Le Major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit qui précéda son exécution. Il s'y reconcilia avec cet officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier Conseiller au Parlement lui dit: *le Roi est plein de bonté, il vous fera sûrement grâce si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices.* M. de *Lalli* entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus fortes & proféra contre lui les plus terribles imprécations. Le Magistrat ordonna qu'on lui mit un baillon à la bouche; peu après le Confesseur parut & on lui ôta le baillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement dessus, voulant se détruire. On s'en aperçut & on le désarma. Il dit, *F..... j'ai manqué mon coup.* Le Chirurgien trouva la blessure très légère, enfin il se calma & se confessa. Au moment de son exécution le Comte *Lalli* paroissant disposé à haranguer le peu-

peuple, on lui remit le baillon, & on ne le lui ôta qu'au moment où il fut décollé.

Sa famille avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du Duc de Biron; elle en sollicita inutilement la répétition; mais ce qu'on a remarqué avec quelque peine, c'est que ses parens furent moins empressés encore à sauver la personne du coupable qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

XVIII.

Jusques à présent on a pu appercevoir les causes apparentes ou réelles de la détention de ceux dont nous venons de parler: en voici un qui y a été mis pour des *chansons*.

Charles Farci soldat aux Gardes, fils d'un maître Couvreur de Paris, pouvoit espérer un état plus agréable, puisque son pere avoit donné 40 mille livres comptant de dot à sa fille, sœur unique du soldat aux gardes, en la mariant à un Courier du Cabinet. Le libertinage éloigna longtemps *Farci* de la maison paternelle, & le conduisit enfin à la ressource ordinaire des débauchés, c'est-à-dire à s'enrôler. Après plusieurs campagnes il prit parti dans le régiment des Gardes. La veuve d'un marchand épicier jeune & jolie, chez qui il alloit souvent boire de l'eau de vie, le trouva si fort à son gré qu'elle lui acheta son congé, le fit recevoir maître & l'épousa. Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage; il continua à fréquenter ses anciens camarades, & pour dernière sottise il s'enrola de nouveau dans la même Compagnie d'où sa femme l'avoit tiré à force d'argent. Cependant à force de promesses d'être plus sage à l'avenir, il obtint de sa femme de le dégager une seconde fois, & l'affaire étoit sur le point d'être conclue, lorsqu'un matin au plus fort de l'hiver, étant couché auprès de sa femme, dès la pointe du jour, il entendit frapper à sa porte. Croyant que

que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de Peau de vie, il se leva tout en chemise pour leur ouvrir; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il se sentit empoigner par six archers vigoureux qui lui fermerent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier, l'enleverent comme une plume, le placerent dans un carosse & l'enmenerent, nud comme il étoit, à la Bastille, où on le relégua dans un cachot, en compagnie avec un prisonnier fou, qui y étoit depuis longues années.

Quoique l'on fût au plus fort de l'hiver, il ne put obtenir d'habits: les officiers lui dirent que son compagnon s'en passoit bien: en effet il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille, & une mauvaise serpilliere pour couverture; il y resta trois ans sans autres meubles ni vêtemens. Ayant alors tout le loisir d'examiner en lui même ce qui lui attiroit cette méchante affaire; il crut d'abord que c'étoit le frere de sa femme qui Echevin de Paris, & orgueilleux comme un Marguillier de paroisse, étoit très couroucé contre sa sœur de ce qu'elle avoit épousé un soldat aux Gardes. Il crut ensuite que peut-être c'étoit sa femme elle-même qui lui jouoit ce tour pour se venger de sa mauvaise conduite, & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin il en decouvrit la véritable raison à la suite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenson Lieutenant de Police, en lui demandant s'il s'aviserait encore de chanter des chansons contre les personnes de qualité? il se ressouvint qu'étant un jour allé monter la garde à Versailles, il se trouva à boire dans un Cabaret avec d'autres soldats & qu'ils poussèrent loin la débauche. Il se rappela que dans la chaleur de l'ivresse, il chanta à son tour une chanson grivoise où Madame de Maintenon, alors dans sa plus grande faveur, n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette Dame buvoit dans une chambre à coté: scandalisé d'entendre chanter sa Maitresse, il vint s'informer du nom de l'impudent, & huit jours après *Farci* fut arrêté. On

auroit

auroit peine à croire un trait de vengeance aussi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur, s'il n'étoit pas aussi bien constaté.

X I X.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* est assez singuliere pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de 18 ans qui s'étoit mis domestique depuis quelques jours chez un certain M. le Fort lequel vivoit en chambre garnie avec une Anglaise fort jolie qu'il avoit enlevée. Un soir vers les neuf heures un Exempt de Police vint arrêter le Fort & sa demoiselle de la part du Roi. Le Carosse étoit à la porte pour les conduire à la Bastille, & comme ils ne firent mine d'aucune violence, la chose se passa avec autant de douceur & de politesse que s'il eut été question d'une visite en ville. *Philibert* qui ne savoit de quoi il s'agissoit, monta derriere la voiture en qualité de laquais. Lorsque le carosse fut entré dans la Cour de la Bastille, il descendit & vint à l'ordinaire ouvrir la portiere pour aider Madame à descendre. Qui es-tu donc toi? lui dit l'Exempt qui ne l'avoit pas encore vu; je suis, répondit-il, le laquais de Monsieur — ah! ah! eh bien tu resteras ici. En effet il n'en fallut pas d'avantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable, où après l'avoir gardé quelques années, sans qu'il fût même de quoi on accusoit son maitre, M. d'Argenson le vendit au Roi pour en faire un Dragon. Ce pauvre homme étoit inconsolable, & l'esprit manqua lui tourner en reconnoissant la bêtise qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

X X.

L'Abbé *Rollet* étant au Collège d'Harcourt, précepteur des enfans de M. de *Ranci* fermier général,

ral, conduisoit un après-midi ses élèves, selon sa coutume, au jardin du Luxembourg il y trouva un prêtre qui revenoit d'Hollande, nommé *Sorel*. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une espece de connoissance avec lui, tira de sa poche quelques brochures défendues qu'il avoit apportées d'Hollande, & lui proposa de les acheter. Le lendemain ce même *Sorel* lui alla faire visite au Collège d'Harcourt & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occasion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit se défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles: ce que l'abbé lui promit galamment. Mais quelques jours après *Sorel*, prêtre aussi emporté que libertin, eut querelle avec son valet, le battit, le chassa, & fut prier l'abbé *Rollet* de ne se plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui savoit tous les secrets de son maître, alla le dénoncer, à la police comme distributeur de mauvais livres, & surtout de livres imprimés en Hollande. Le Lieutenant de Police M. d'Argenson envoya trois de ses gens chez le prêtre pour le saisir; mais *Sorel* qui en eut vent avoit pris la fuite, & on le trouva plus. Le valet insinua à M. d'Argenson que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet* à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'espoir d'une bonne capture, le Lieutenant de Police fit investir le Collège d'Harcourt par un grand nombre d'huisfiers, records, sergens, & s'y rendit lui-même en personne pour faire la visite. On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un seul. Cependant l'accusation étant formelle: M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé *Rollet* en dépôt chez un Exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel* que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé *Rollet* à la Bastille où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer il trouva moyen de tromper d'une manière bien ingénieuse la vigilance des gens de la Bastille. Il fut par hazard que

que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux Porte-Clefs quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux soldats de la garnison du Château. L'abbé *Rollet* fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à Madame de *Ranci* qui avoit une grande amitié pour lui, & le foura à tout hazard dans ce pain, bouchant le trou si adroitement que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat qui en le coupant y trouva le billet, & le porta à son adresse, s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de *Ranci*, aussi bienfaitante que spirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet* qui depuis n'eut plus envie d'acheter de livres venant d'Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné sa paroisse pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il passa quelque temps en Hollande, vivant aux dépens des Ambassadeurs étrangers; enfin il eut l'effronterie de revenir à Paris, où son commerce clandestin de livres prohibés le conduisit à la Bastille pour le reste de ses jours. Il y devint fou; sa démence consistoit à se croire sans cesse à la veille d'être pendu. Il se jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux Porte-Clefs, & leur faisoit entonner le *Salve*. Au bout de plusieurs années il devint tellement furieux qu'il fallut le séquestrer totalement & même l'enchaîner. Il y périt de misere dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de *Leri*, près du Pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

X X I.

Pierre de la Porte, d'abord Porte-manteau de la Reine Anne d'Autriche femme de Louis XIII, puis

puis Maître d'hôtel & premier Valet de Chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Bastille par le Cardinal de Richelieu, & n'en sortit qu'après avoir beaucoup souffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la Reine & fut le seul ministre des intrigues & des correspondances qu'elle entretenoit secrètement en Angleterre & en Espagne alors ennemies de la France. Il connoissoit parfaitement combien le métier qu'il faisoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais son attachement pour la Reine le fit passer par dessus toute considération particulière; il ne sortit de la Bastille que lorsque Louis XIII se fut reconcilié avec la Reine & qu'elle fut devenue enceinte. De là il fut envoyé en exil à Saumur où il resta jusqu'en 1643, temps auquel le Roi étant mort, la Reine le rappella à la Cour, lui fit quelque bien, & le disgracia ensuite sans le moindre fondement, excitée par le Cardinal Mazarin. Si jamais personne éprouva la vérité de cet axiome qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des grands, c'est assurément M. de la Porte; il avoit risqué sa fortune & sa vie pour les intérêts de la Reine: & au moment où il devoit naturellement espérer des grâces & des récompenses, il se vit obligé de vendre sa charge & de se retirer.

Le Cardinal de Richelieu qui se connoissoit en hommes & qui savoit parfaitement distinguer ceux dont les lumières & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eut grande envie d'attacher M. de la Porte à son service; il étoit bien sûr qu'il étoit le ministre affidé de la Reine, il fit tous ses efforts pour le gagner; il chercha à l'épouvanter, & à le convaincre; enfin n'ayant pu lui rien faire avouer, il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidèle; & l'on voit par ce qui est rapporté dans les Mémoires du temps qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui-même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

„Après bien des soupçons sur les intelligences de la Reine en Espagne, & sur la part que j'y avois,

avois, le Roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrâce & ma prison”.

„S. M. qui étoit à Saint Germain manda à la Reine qui étoit à Paris depuis quelques jours, de se rendre à Chantilli. Elle partit sur le champ, en m'ordonnant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques Lettres qu'elle attendoit, & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere qui devoit la porter à Madame de Chevreuse à Tours”.

„Après le départ de la Reine je trouvai la Thibaudiere dans la Cour du Louvre, à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche: mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là”.

„En sortant de la Cour du Louvre, j'allai voir M. de Guitaut Capitaine aux gardes, où je restai jusques à six heures du soir. En m'en allant je vis un Carosse à deux chevaux, dont le cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des vieux Augustins, & de la rue Coquilliere; & comme je passois entre le coin de la rue & le carosse, un homme que je ne pus voir parce qu'il me prit par derriere, me mettant les mains sur les yeux, me poussa vers le Carosse, & en même temps je me sentis enlevé par plusieurs mains qui après rabattre les portieres, en sorte que je ne pus voir qui m'arrêtoit, ni où l'on me menoit. Enfin le carosse s'arrêta & je reconnus la Bastille, ainsi que celui qui m'y conduisoit, lequel étoit Goular Lieutenant des mousquetaires, accompagné d'une douzaine de satellites”.

„A la descente du Carosse on me fouilla, & l'on trouva cette lettre de la Reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir: on me demanda de qui elle étoit; je dis à Goular qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la Reine, & que c'étoit pour Madame de Chevreuse. (à qui la Reine ne faisoit aucun mystere d'écrire.) On me fit ensuite passer le pont & entrer dans le Corps de garde, entre deux hayes de soldats de la garnison qui avoient la meche allumée & se tenoient sous les

armes, comme si j'eusse été un criminel de Leze-Majesté”.

„ Je fus une demie heure dans ce corps de garde pendant qu'on me préparoit un cachot, qui fut celui d'un nommé *Du Bois* qui en avoit été tiré depuis peu pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le Cardinal à qui il avoit promis de faire de l'or. Arrivé au cachot, on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois; ensuite on apporta un lit de fangle pour moi, & une paille pour un soldat qu'on enferma aussi dans le même lieu, une terrine pour nos nécessités naturelles, & l'on ferma sur nous les portes”.

„ Pendant ce temps le Cardinal qui vouloit faire bien du bruit pour peu de chose, envoya au plus vite un détachement de Cavalerie vers Orléans, pour en imposer à tout le monde, comme s'il eut s'agi d'une grande conspiration contre l'Etat. Cette demarche fit peur à Madame de Chevreuse qui se recira en Espagne, sans songer combien cette fuite faisoit tort à la Reine”.

„ Je subis plusieurs interrogatoires où je tins ferme, resolu de ne jamais compromettre la Reine quelque chose qui en pût arriver. Le Cardinal voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer, prit le parti de m'interroger lui-même. Dabord il me dit qu'il n'y avoit plus lieu pour moi de nier une chose dont il étoit bien instruit, puisque la Reine l'avoit avouée au Roi & à lui, mais qu'il vouloit avoir aussi mon aven. Sur ma réponse que je dirois tout ce que je savois, il m'interrogea sur toutes les correspondances de la Reine: je niai tout fermement; il se mit en colere, me menaça, se radoucit, promit de faire ma fortune, enfin n'épargna rien pour me faire parler, mais n'aboutissant à rien de ce qu'il avoit en vue, il me renvoya dans mon cachot”.

„ Au bout de six semaines je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire. J'appris par les soins de Mademoiselle de Haute-fort que le Roi & la Reine s'étoient reconciliés, & même que Leurs Majestés reveques à Paris avoient touché ensemble.

ble. Comme c'est de cette fois-là que la Reine devint grosse de Louis XIV, on pouvoit l'appeller le fils de mon silence, aussi bien que des prières de la Reine & des vœux de toute la France”.

„ On m'accorda ensuite la liberté de la promenade sur les tours, & la conversation avec quelques prisonniers. Ce petit bien-être raccommoda un peu ma santé”.

„ Enfin arriva le jour de ma sortie de la Bastille où je demurai neuf mois, jour pour jour, comme dans le sein de ma mere, avec cette difference qu'elle ne fut point incommodée de cette grossesse dont j'eus seul toutes les douleurs. La Reine étant à mi-terme & ayant senti remuer son enfant, elle demanda ma liberté & l'obtint, à condition que j'irois en exil à Saumur, & que je n'en fortirois point sans un ordre du Roi”.

„ Le 12 mai de l'an 1638 M. le Gras-Secrétaire des commandemens de la Reine, avec un Commis de M. de Chavigni, vint me faire signer la promesse que je faisois au Roi d'aller à Saumur à cette condition; je signai, & le lendemain je sortis de la Bastille”.

„ Ainsi le premier coup de pled du Roi me fit ouvrir toutes les portes de ce Chateau-Royal, & m'envoya à plus de quatre vingt lieues au de là. Je restai huit jours à Paris pour mes affaires; avant de partir pour Saumur M. le Cardinal me fit demander si je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois espérer; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ses offres. Je me rendis donc à mon exil où je ne m'établis pas d'abord pour un long séjour: car on m'avoit toujours fait espérer que je retournerois à la Cour aussitôt que la Reine seroit accouchée; mais les affaires changerent de face, & la Reine eut assez de peine à se conserver elle-même contre ses ennemis qui n'étoient pas moins puissans qu'avant sa grossesse”.

„ Enfin le Cardinal étant mort, & le Roi aussi quelque temps après, je revins auprès de la Reine”.

X X I I.

Le Sieur de Bure Libraire de Paris, distingué dans sa profession, a été mis dernièrement à la Bastille pour un sujet qui paroitra bien mince.

Le Souverain (*Mém. de M. Ling.*) juge à propos d'introduire dans la Librairie une police nouvelle; une loi ordonne que certains livres seront *Estampillés*, c'est-à-dire marqués d'un certain signe qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui *l'estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoit au Sieur de Bure d'appliquer lui-même *l'estampille*, de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération: il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles de la Communauté dont il est le chef: il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur, à s'excuser: il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point sa démission; on lui répète deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *Estampillez, ou bien.* Il persiste à se défendre: on accomplit l'alternative, on le met à la Bastille, & voila un Criminel d'état.

X X I I I.

En 1766 Un Professeur de Rhétorique du Collège de nommé M. L. t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville qui venoient de condamner le jeune Chevalier de la Barre au supplice le plus terrible pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légère reprimande, & enveloppant dans la chaleur de son discours les quinze Conseillers du Parlement de Paris qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la sentence des ânes d'Abbeville, fut écouté par un misérable duquel il ne se défit pas. Cet

Cet homme vil étoit le parasite ordinaire de l'Evêque de Il se fit un plaisir malin de rapporter au Prélat les paroles du Professeur, les envenima encore, & anima tellement le sacré Bishop, en lui faisant entendre que la Sainte-Eglise elle-même étoit compromise, qu'il lui persuada d'employer son crédit pour châtier un peu l'indiscret Orateur. En effet à force d'intrigues, & de femmes perdues qui s'en mêlerent, on extorqua une Lettre de cachet, & un beau jour on vint s'emparer de M. L. t qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette distinction ministérielle. On le conduisit à la Bastille où pendant dix-huit mois de retraite, il eut le temps de concevoir que quand un Tribunal souverain fait une sottise, un particulier, qui n'a pour lui que le bon sens, a très grand tort d'en relever l'injustice, surtout quand l'affaire touche un peu la horde ecclésiastique. Ce fut à un Ministre aussi humain qu'éclairé que M. L. t dut sa liberté; le Clergé s'y opposoit; & les juges ignares, couverts d'opprobre & de confusion, auroient volontiers donné la moitié de leur fortune pour enfevelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

X X I V.

Le dépôt de la Bastille contient plusieurs malles de papiers de feu M. le Duc de Vendome qui concernent son histoire & celle des guerres d'Espagne d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent saisis sur son fils naturel qui étoit son légataire, lequel étant soupçonné d'avoir composé la Brochure intitulée *Les trois Mariés* fut renfermé d'abord à la Bastille & transféré dans la suite à Vincennes où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide, ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés des vers, s'ils ne le sont déjà, & la postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis-Joseph Duc de Vendôme, de Mercœur, d'Étampes & de Penthièvre, Général des Galères, grand Sénéchal & Gouverneur de Provence, né le 30 Juillet 1654, fut Vice-Roi & Généralissime des armées de Catalogne & d'Espagne depuis 1685, jusqu'au commencement de ce siècle. En 1702 il passa au commandement des armées d'Italie où il battit le Prince Eugène & les Impériaux; en 1707 il fit la campagne de Flandres; trois ans après il retourna en Espagne où il mourut à Vinaros le 11 Juin 1712. Cet homme célèbre par ses exploits militaires, qui avoit le Roi Henri IV pour Bifayaeyul, ne laissa d'autre postérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes, après une longue prison, pour une misérable Brochure que peut-être il n'avoit pas faite; les prétendues preuves qu'on en a n'étant rien moins qu'évidentes.

Dans un des Numéros du *Courier de l'Europe* de cette année, on trouve l'annonce d'un Livre ayant pour titre: *Réfutation des Mémoires de M. Linguet*. L'Auteur, quel-qu'il soit, semble vouloir dire que M. Linguet n'a pas été fidèle dans le tableau qu'il a donné du Régime de la Bastille. Ce livre n'ayant pas encore paru, nous ne pouvons juger sur quels fondemens l'écrivain de cette nouvelle production s'appuie pour prouver que M. Linguet a dit trop, ou trop peu. — Serait-ce par hasard une Apologie de la Bastille, ainsi que le titre semble l'insinuer? Cela seroit vraiment curieux. Ce seroit une pièce à mettre à coté de l'Apologie de la Saint-Barthélemi qu'un fanatique ignorant a osé faire il y a quelques années.

Si ce n'est qu'une satire contre M. Linguet, l'auteur nous paroît fort peu généreux de l'attaquer sur ses Mémoires. M. Linguet a d'autres cotés qui prêtent assez facilement à la critique; mais relativement à sa détention, il n'est personne parmi les honnêtes gens qui n'ait été indigné de cet affront fait

fait à la justice, à l'humanité: & si l'on peut reprocher quelque chose à ses Mémoires sur la Bastille, c'est d'être trop peu vigoureux, de ne pas révéler d'une manière plus forte, plus énergique le crime de ceux qui le persécuterent, & surtout de n'avoir pas assez approfondi l'histoire & le régime de cet odieux Château la honte du gouvernement français.

Soutenir que la Bastille est une chose utile & indispensable en France, seroit l'acte d'un vil esclave du despotisme: & l'instigateur d'une pareille assertion seroit digne de la haine & du mépris de toutes les ames honnêtes.

LETTRE à l'Auteur des REMARQUES HISTORIQUES SUR LA BASTILLE.

Londres ce 1. Juillet 1783.

M

Tout le monde achette les Mémoires de M. Linguet sur la *Bastille*, & bien des personnes en desfont d'autres. L'accueil que fait, comme par instinct, tout homme que l'habitude du joug n'a point abruti, à une description dont le Lecteur le plus indulgent ne peut se dissimuler les défauts, est un gage de celui qui attend votre ouvrage.

Je ne doute pas, M., que les Anecdotes que votre zèle vous a fait rassembler pour battre en brèche ces magasins du crime, ces *Oreilles* modernes de l'ancien Tyran de Syracuse, ne fassent gémir tous vos Lecteurs sur le sort de tant d'hommes immolés à de sombres jalousies, à de secrètes vengeances, & même souvent aux caprices de ces *Lo-*

rustes pestiférés qui, sous le nom d'Exempts de Police, aiment mieux faire périr mille honnêtes citoyens que de retourner les mains vuides, & punissent sans remords l'innocent de leur propre maladresse.

Mais, M., dans une matière comme celle-ci, il ne suffit pas d'exciter la commisération pour les victimes & l'indignation contre les boureaux; il faut encore dévoiler toute la perfidie qui sert de bâte aux manœuvres des nouveaux *Rbadamantes*; il faut les suivre pas à pas dans les cavernes obscures de cette prison, théâtre de leur scélératesse: il faut exciter contre ces lieux d'horreur & d'opprobre le cri de l'humanité entière.

Qu'il est facile à un homme en place de surprendre la crédulité de celui qui attend de lui quelque faveur; & qu'il lui est aisé de le rendre dupe de sa propre confiance! Plus celui-là met d'art à feindre qu'il respecte les droits de l'humanité, plus la confiance de l'autre est tranquille, & plus la perfidie du premier est à couvert.

Je vais, Monsieur, vous faire part de quelques traits récents dont peut être, dans votre retraite littéraire, vous n'aurez pas été parfaitement instruit. Il est bon que la génération présente & future ait quelque idée de la manière de procéder de certains gens. Lisez & jugez.

I.

Un Ministre de la marine, renommé pour sa lauderie, mais réveillé tout à coup de la stupeur de la lésine par la crainte de perdre sa place, songe à un certain d'*Anouille*, un de ces piliers d'antichambre propres à toutes mains. „ Ces diables „ d'Anglais me désolent, lui dit-il, ils savent tout „ ce que nous faisons ici. Quelqu'un de mes „ coquins de commis a des intelligences dans „ les

„ les Bureaux de Londres. Tenez, voila une „ lettre de 5600 louis, allez - vous - en flairet „ dans *Cleveland-Row*, & mettez - moi sur la „ voie.”

Le famélique d'*Anouille* tout extasié, se tâte d'abord lui même: puis se voyant spiritualisé par la vertu des paroles ministérielles, il saisit le *papier talismanique* & part; ne doutant pas qu'un *Eveillé* de Versailles n'ait bientôt fait jaser quelques butors d'Anglais; malheureusement il trouve au gîte un renard: ses finesse sont bientôt découffues; la crainte des *Messagers d'Etat* dissipent ses illusions; & atteint de frayeurs plus que paniques, il regagne au plus vite le Quai de la ferraille.

„ Quoi, mauvais serviteur, lui dit le Ministre „ en le revoyant, tu ne me rapportes ici ni de „ quoi faire pendre quelqu'un, ni l'argent que je „ t'ai donné! Qu'on le saisisse. & qu'on le jette „ dans les ténébres extérieures.” Aussitôt fait que dit. D'*Anouille* y est, & y restera encore longtemps.

I I.

Depuis quelque temps la médisance & la calomnie exerçoient leur rage contre une Reine jeune & belle, à qui l'éclat de son rang, & peut être la franchise de son caractère, ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même, environné de l'amour & de l'estime du peuple, n'est pas à l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant, *Jacquet* est nommé pour aller à la découverte; il achete & rapporte des éditions entières. Les sottis de la Police, jaloux de ses succès, l'accusent d'être lui-même le libelliste & le distributeur. (Le pauvre Diable fait à peine signer son

son nom.) Il est arrêté & précipité dans le *Puits Royal*.

He bien, M., c'est le Captureur de ce malheureux, c'est ce même Familier de l'inquisition Gallicanne, c'est ce même B.... nommé *Receveur*, qui est venu à Londres ce mois de Mars dernier pour y établir un bureau d'espionage. Jugez de la justesse de ses combinaisons & des succès qu'il en devoit attendre, par les coopérateurs qu'il s'associoit.

Il y a dix ou douze ans qu'un fugitif de France, ne sachant de quel bois faire fleche, après avoir épuisé la ressource d'un libelle qu'il avoit intitulé *Le Gazettier cuirassé*, imagina de mettre à contribution la Belle *Ange* qui régnoit alors en France. Pour jouer à coup plus sûr il avoit introduit dans les *Mémoires secrets d'une femme pub....* un personnage qui n'enduroit pas aussi gaiement le *Populus me sibilat*. On envoya *Receveur* pour attirer le Libelliste dans un piège quelconque, & l'enmener à Paris; mais le mal-adroit manqua son coup, & fut trop heureux d'échapper à la fureur de la populace qui vouloit le mettre en pieces; il lui en prit une si vive peur que son cerveau se déranger, & qu'il a fallu lui administrer quelque temps le régime pour les foux.

Quant à l'Ecrivain, il s'en tira selon ses vues; un autre négociateur non moins vil arriva, & conclut pour avoir son griffonage un marché de 1500 guinées comptant avec 200 autres de pension viagere.

Revenu à Londres au mois de mars dernier, le Chevalier *Receveur* (car ce misérable est décoré d'une croix bien indignement prophanée) crut pouvoir profiter de l'esprit de coalition qui avoit gagné toutes les têtes sur les bords de la Tamise; il s'adresse à celui-même qu'il avoit voulu enlever il y a dix ans: „ Donnons-nous la main, lui dit-il; il y a ici des coquins de griffonneurs que „ votre exemple alléche, tendons nos toiles en „ semble, & que toutes ces mouches qui nous fatiguent viennent s'y prendre”.

Je

Je le veux bien, répond l'homme aux cuirasses, mais en attendant la Croix de Saint Louis, je vous prévien que je vais être arrêté pour 60 guinées que je dois à un marchand tapissier. — „ A cela ne „ tienne, dit l'autre, allons-nous-en chez mon „ Banquier, nous prendrons sur ma lettre de Crédit de quoi faire taire cet importun. Mais avant „ tout, découvrez-moi qui est l'auteur de cette polissonnerie des *Petits soupers de l'hotel de Bouillon*. Ce coquin a écrit deux fois à Paris, j'ai „ ses lettres, il faudroit se procurer de l'écriture „ de tout ce qu'il y a ici de Français suspects, afin „ de confronter”.

Le premier auquel on s'arrêta fut un nommé *Maurigon* qui, après avoir joué des farces dans quelques bureaux de Paris, est venu inviter les gens de Londres à des Soliloques en guise d'Opéra-Bouffon à une demi-guinée par tête.

Le *Gazettier Cuirassé* ne sachant comment s'y prendre pour avoir de son écriture, dit à un certain *la Fite* de dire à un certain *Fombert* qu'il y avoit 5 guinées à gagner pour celui qui rapporteroit réponse à une lettre qu'on lui donneroit pour *Maurigon*.

Fombert va conter le cas à un certain *Dupuis*, qui se met en tête de gagner les 5 guinées, & fabrique sans scrupule l'écriture désirée.

Le vieux *Goudar* satellite de *Receveur*, soupçonne la fraude, & rencontrant par hasard un jour au Parc-St. James le célèbre *Philidor* ami de *Maurigon*, il lui propose l'affaire, persuadé que ce moyen sera plus sûr. — *Volontiers*, dit le Musicien, je vais chercher *Maurigon*, il écrira sous ma dictée. — Eh non! reprend *Goudar*, il ne faut pas que *Maurigon* sache de quoi il s'agit. — Laissez-moi faire, dit *Philidor* en se moquant de lui, je vais vous l'amener.

Pendant ces Altercas, on distribuoit & on affichoit dans les rues de Londres un Billet d'allarme, pour rendre le peuple attentif sur les desseins de *Re-*

Re-

Receveur. (1) Comme dans ce billet on parloit de trois Ouvrages, dont deux n'étoient pas encore imprimés, *La Fite* imagina de jouer notre homme de police, & de le mettre à contribution. En conséquence il feint de connoître l'auteur des libelles, suppose avec lui des entrevues à la campagne & propose un marché à conclure pour l'acquisition des manuscrits & des figures. Cela donna lieu à une négociation où M. de Monstier Ministre de France fut compromis, & qui a pensé couvrir de ridicule l'administration elle même.

Enfin le temps s'étant écoulé vainement, M. le Comte d'Adhemar arrivé à Londres a fait venir *Receveur*. „ As-tu trouvé ce que tu cherchois, lui a demandé l'Ambassadeur? — non Monseigneur. *Eh bien, cela étant, décampe, & qu'après demain tu ne sois plus à Londres*”.

Voilà

(1) Voici la substance de ce Billet d'alarme.

Tocfin contre des Espions Français, & avis aux étrangers qui n'aimeroient pas d'aller pourrir à la Bastille.

Les Braves & Généreux Brétons sont avertis qu'il y a ici deux espions de la Police de Paris, logés dans la Cité, & quelques uns de leurs satellites dans les environs de Saint-James; lesquels font le guet, jour & nuit, munis de baillons, de menottes & de poignards, dans le dessein d'enlever & transporter en France les auteurs & éditeurs des trois ouvrages suivans:

Les Passe-temps d'Antoinette, avec figures.

*Les Amours & aventures du Visir Vergen***.*

Les petits soupers de l'hotel de Bouillon.

Les deux premiers ne sont point encore imprimés. Le dernier l'a été à Bouillon & est actuellement en vente dans *Saint Jamesstreet &c. &c. &c.*

Le Chef de ces Espions est un certain *Receveur* portant Croix de Saint Louis, qui a paru ici il y a dix ans chargé d'une semblable commission, & contre lequel les papiers publics ont publié, dans le temps, des avis.

Voilà du moins un homme de qualité qui sent ce qu'il doit à son rang, à sa dignité, & à la nation chez laquelle il a fait naître l'estime & la plus haute considération pour lui.

Mais qu'est venu faire ce *Receveur*? Comment la Police parisienne, qui passe pour si délicate, a-t-elle pu employer un lourdaud de cette espèce qui n'a pas même les premiers élémens de son infame métier? Son objet étoit d'étonner des écrits scandaleux qui intéressent, dit-on, des personnes augustes, & il divulgue son secret à des gens qui en prennent plaisamment occasion de le jouer. Quel dommage que le peuple de Londres n'ait pas fait justice de cet excrément décoré! ah! puisse-t'il y revenir une troisième fois! Sa figure aujourd'hui bien connue le décelera, & il ne s'en tirera pas à si bon marché.

Ô Monarque des Lys! ô vous l'idole des Français & si digne de Pèdre, ô Louis XVI objet de l'amour de vos peuples, & de l'estime des nations étrangères! Que la main de votre justice saisisse le monstre des délations qui infeste les avenues de votre trône auguste! Qu'elle l'écrase contre la pierre d'infamie, & que chacun en passant mette le pied sur ce reptile pestilenciel! alors, vos sujets seront tous ce qu'ils doivent être.

*Je suis, Monsieur, Votre
&c. &c. &c.*

P. S. Depuis le départ de *Receveur*, il a paru dans la gazette de Leide du 13 Juin dernier, l'article suivant: *De Paris.* „ Un de nos premiers & plus intelligens Inspecteurs de police, ce, est parti d'ici il y a quelque temps avec trois Exempts. On les dit chargés d'une Commission fort délicate au delà des mers; ce qui „ est

est certain, c'est que leur voyage sera de quatre
mois au moins".

Si cet article regarde la belle expédition de *Receveur* à Londres, on peut prendre quelque idée de la sublime intelligence du faquin qui nous a honoré de sa courte visite. C'est bien de lui qu'on peut dire:

Rare & sublime effort d'une imaginative
Qui ne cede en vigueur à personne qui vive.

F I N.

